

Décembre 2015

PROGRAMME DE
TRAVAIL ANNUEL
2016



Table des matières

Section 1 – Vue d’ensemble de la FRA

1.1 Mission de la FRA.....	3
1.2 Planification du travail: méthodologie intégrée et participation des parties prenantes.....	3

Section 2 - Activités de la FRA

2.1 Fournir des conseils reposant sur des données factuelles.....	5
2.2 Collecte et analyse des données.....	5
2.3 Coopération avec les acteurs clés, les parties prenantes et les partenaires.....	5
2.4 Communication et sensibilisation.....	6

Partie 3 – Les objectifs pluriannuels de la FRA

3.1. Renforcement de la contribution de la FRA aux processus juridiques et politiques au niveau de l’UE.....	7
3.2 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national.....	7
3.3 Identification de l’évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres.....	8
3.4 Développement de réponses opportunes et ciblées aux urgences affectant les droits fondamentaux.....	8
3.5 Amélioration de l’impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA	8
3.6 Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact.....	8

Section 4 - Les thématiques de la FRA

LIBERTÉS

4.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	9
4.2 Société de l’information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	10

ÉGALITÉ

4.3 Racisme, xénophobie l’intolérance qui y est associée.....	13
4.4. Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l’origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l’appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l’âge ou l’orientation sexuelle.....	14
4.5. L’intégration des Roms.....	16
4.6. Droits de l’enfant	18

JUSTICE

4.7. Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire.....	20
4.8. Victimes de la criminalité, y compris l’indemnisation des victimes	22

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre pluriannuel

4.9 Coopération avec les acteurs clés, les parties prenantes et les partenaires.....	24
--	----

Section 5 – Les projets de la FRA en 2016.....

Annexe I - Ressources humaines et financières par domaine d’activité.....	77
Annexe II - Activités administratives.....	84
Annexe III – Décision de financement	88
Annexe IV – Politique d’évaluation	105
Annexe V – Cadre de mesure des performances et indicateur	107
Annexe VI – Registre des risques	128

Section 1 – Vue d’ensemble de la FRA

1.1 Mission de la FRA

L’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA) a été créée pour fournir des conseils indépendants et reposants sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux dans le domaine du droit de l’Union européenne. Les activités de la FRA visent à promouvoir les droits fondamentaux et à aider les institutions et les États membres de l’UE à rehausser le niveau de protection de l’ensemble des citoyens de l’UE.

L’objectif, le champ d’application et les tâches de l’Agence des droits fondamentaux sont définis aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil établissant la FRA. Pour atteindre cet objectif, l’Agence collecte et analyse des données. Cela lui permet d’offrir une assistance et une expertise indépendante reposant sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l’UE, ainsi qu’à d’autres parties prenantes concernées par les droits de l’homme.

L’Agence inscrit son travail dans le cadre plus général de la Charte des droits fondamentaux de l’UE. La Charte a pour objectif de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l’Union européenne à la lumière de l’évolution de la société, des progrès sociaux et des avancées scientifiques et technologiques. L’Agence s’acquitte de ses missions, telles que définies par son règlement, en développant, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal 2013-2017, des projets et des activités horizontales spécifiques qui coïncident, dans les grandes lignes, avec les chapitres de la Charte des droits fondamentaux. Les domaines thématiques du cadre pluriannuel sont de nature transversale car ils ont des implications sur des droits fondamentaux présents dans différents chapitres de la Charte.

En vertu de l’article 5 (3) de son règlement, l’Agence peut, à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission, réaliser des recherches et des enquêtes scientifiques et formuler des conclusions et des avis sur des sujets thématiques spécifiques, qui peuvent sortir du champ des domaines thématiques du cadre pluriannuel, sous réserve que ses ressources financières et humaines le permettent. Ces requêtes peuvent également concerner des propositions législatives et leur compatibilité avec les droits fondamentaux. Toutefois, en vertu de l’article 4 (2), de son règlement, les conclusions, avis et rapports de l’Agence ne peuvent pas porter sur la légalité des actes au sens de une action en annulation, ni sur la question de savoir si un État membre a manqué à une des obligations qui lui incombent en vertu de une procédure d’infraction.

En vertu de l’article 9 de son règlement et de l’accord de coopération entre l’Agence et le Conseil de l’Europe, l’Agence coordonnera les activités définies dans le présent programme de travail annuel avec celles du Conseil de l’Europe. En particulier, l’Agence fonde son action sur les activités de normalisation du Conseil de l’Europe, telle la Convention européenne des droits de l’homme, et sur les résultats de son travail de suivi, ainsi que sur ses actions de recherche et de communication dans ce domaine. De même, les travaux de l’Agence doivent servir à alimenter et à soutenir les travaux du Conseil de l’Europe.

L’Agence coopère avec les organes, offices et agences de l’Union européenne, les États membres, les organisations gouvernementales

et les organismes publics compétents en matière de droits fondamentaux dans les États membres, y compris les institutions nationales de défense des droits de l’homme, les organismes de promotion de l’égalité de traitement, les organisations de la société civile et les offices des médiateurs. Dans son travail, l’Agence tient particulièrement compte des rapports rédigés par la Commission européenne et des recherches qu’elle entreprend, tels les travaux de recherche menés au titre du programme-cadre de recherche. Cela permet d’éviter les doubles emplois et d’améliorer les synergies entre les travaux de l’Agence et ceux des services de la Commission. En outre, l’Agence coopère avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les Nations unies et d’autres organisations internationales. Elle prend en considération les résultats du système des droits de l’homme des Nations unies concernant les États membres de l’UE, notamment ceux résultant de la procédure d’examen périodique universel, des procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme des Nations unies et des organes de suivi du traité des Nations unies. Outre les questions et les activités en relation avec les domaines thématiques définis dans le cadre pluriannuel, l’Agence déploie une action relative aux droits fondamentaux en général et mène des activités qui recoupent les divers domaines thématiques (tâches transversales et horizontales). Ces activités ont plus particulièrement trait aux travaux de l’Agence en matière de sensibilisation aux droits de l’homme ainsi qu’à son travail aux côtés de la société civile à travers sa plate-forme des droits fondamentaux.

1.2 Planification du travail : méthodologie intégrée et participation des parties prenantes

Aux fins de la mise en œuvre de son approche stratégique à long terme, l’Agence a adopté une méthode de planification pluriannuelle. Ses programmes de travail annuels sont, en effet, préparés trois ans à l’avance sur la base des contributions de son comité scientifique. Les parties prenantes commencent à apporter leur contribution au programme de travail annuel de l’Agence trois ans à l’avance par le biais d’un dialogue et d’une consultation continus et systématiques qui se poursuivent tout au long du processus de planification.

Cette approche de planification pluriannuelle permet à l’Agence de mettre au point des projets pluriannuels d’envergure, basés essentiellement sur une recherche de terrain. La cohérence des objectifs et l’atténuation des incertitudes potentielles associées à la planification à long terme font l’objet d’examen et de révisions réguliers. L’Agence surveille et évalue ses activités en permanence et fournit à son conseil d’administration et aux principales parties prenantes des informations rapides et régulières sur tout changement important apporté à ses projets. Cette approche de planification à long terme permet à l’Agence de respecter les limites fixées dans son plan pluriannuel en matière de politique du personnel et de disposer de prévisions solides pour la passation de marchés.

L’Agence élabore et met en œuvre ses projets selon une approche interdépartementale intégrée : les départements Égalité des chances et droits des citoyens (ECR) et Libertés et justice (FJ) sont chargés de la coopération et de la participation des parties prenantes aux projets, des recherches et des analyses afin de formuler des avis et des conseils d’experts, tandis que le département Communication et sensibilisation (COR) se charge des activités de communication et de sensibilisation, ainsi que de la coopération et de la participation des principaux partenaires de l’Agence (agents de liaison nationaux, institutions de l’UE, plate-forme des droits fondamentaux, INDH,

organismes de promotion de l'égalité et institutions de médiation). L'Agence accomplit une partie considérable de son travail au moyen de projets pluriannuels, qui lui permettent d'aborder des questions exigeant une plus grande mobilisation des ressources et davantage de temps. De surcroît, des activités transversales permettent à l'Agence de couvrir un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux. Afin de garantir une mise en œuvre flexible du programme de travail, les projets ont été classés par ordre de priorité selon le modèle suivant :

PREMIÈRE PRIORITÉ

Les projets qui constituent la suite de travaux antérieurs, qui correspondent aux objectifs prioritaires de l'UE et qui sont considérés comme essentiels pour mener à bien les travaux dans un secteur spécifique

DEUXIÈME PRIORITÉ

Les projets qui, bien qu'essentiels, pourraient être reportés d'une année, en raison par exemple, de demandes imprévues des parties prenantes

TROISIÈME PRIORITÉ

Les projets qui peuvent être menés uniquement si les ressources financières le permettent au cours de l'exercice

Section 2 – ACTIVITÉS DE LA FRA

2.1 Fournir des conseils reposant sur des éléments de preuve

L'Agence dispense des conseils reposant sur des éléments de preuve aux institutions et aux États membres de l'UE afin de soutenir leurs efforts en vue de respecter, de protéger, de promouvoir et d'appliquer pleinement les droits fondamentaux. Elle fournit des conseils sous de nombreuses formes et à travers des travaux de recherche scientifique, notamment par le biais de conclusions et d'avis qui reposent sur ses activités indépendantes de recherche, de collecte et d'analyse de données, ou en formulant un avis spécifique à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission sur une proposition législative.

Les conclusions et avis de la FRA, publiés dans ses rapports comparatifs, s'adressent avant tout aux institutions et aux États membres de l'UE. En outre, les travaux de la FRA sont toutefois également utilisés pour soutenir les activités d'autres acteurs clés, en particulier le Conseil de l'Europe et des organisations internationales telles que l'UNICEF, le HCR, le HCDC, l'OSCE/BIDDH, etc., ainsi que d'autorités régionales et locales, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, d'organismes de promotion de l'égalité, d'institutions de médiation et d'organisations de la société civile.

Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses d'une expertise fondée sur des données factuelles, que ce soit par le biais de consultations informelles ou de demandes formelles qui requièrent un programme de travail flexible permettant de répondre à ces demandes tout en poursuivant les projets de recherche prévus.

2.2 Collecte et analyse des données

La collecte et l'analyse des données sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE constituent la pierre angulaire de l'assistance et de l'expertise apportées par l'Agence. En 2016, la FRA entreprendra des activités de collecte de données sur des questions relatives aux droits fondamentaux, esquissées ci-dessous, qui regroupent bien souvent plusieurs thèmes traités dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Les activités de recherche scientifique ont un caractère interdisciplinaire et s'articulent entre la recherche juridique, la recherche sociale, et l'analyse statistique. Les rapports comparatifs sont principalement rédigés par des experts internes. Afin d'assurer la qualité la plus élevée possible, toutes les publications sont soumises à une procédure rigoureuse de révision à laquelle participent le comité scientifique, des chercheurs chevronnés, des chefs de département, le directeur de l'Agence et, souvent, des experts extérieurs.

Les départements de l'Agence travaillent en étroite collaboration pour que les résultats obtenus dans un domaine, comme l'asile, contribuent à l'analyse réalisée dans d'autres domaines, tels que le racisme et les droits de l'enfant, et inversement.

Les travaux de recherche de l'Agence impliquent souvent des projets pluriannuels glissants lorsqu'ils concernent des questions exigeant de mobiliser davantage de ressources et de temps ou lorsque d'importantes recherches sur le terrain doivent être entreprises.

De surcroît, des activités horizontales permettent à l'Agence de couvrir de manière exhaustive un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux et de répondre ainsi aux besoins qui pourraient survenir au cours de l'année.

Les recherches menées par la FRA sont fondées sur les orientations politiques et doivent présenter un intérêt d'un point de vue politique. Dans cette optique, l'Agence s'associe aux principales parties prenantes lors des phases de planification et de mise en œuvre des projets pour veiller à ce que les travaux accomplis correspondent aux besoins de ces parties prenantes.

Les données sont collectées de deux manières: en tant qu'informations de source secondaire ou en tant qu'informations de source primaire basées sur le travail de terrain. Les données et informations sont collectées dans l'ensemble de l'UE par l'intermédiaire du réseau de recherche de la FRA (FRANET), composé de points focaux nationaux recrutés pour chaque État membre (et la Croatie), ou d'autres experts engagés pour des projets particuliers.

Les sources secondaires comprennent les données et informations émanant de sources gouvernementales, mais aussi de sources non gouvernementales, telles que la recherche universitaire, les rapports et études de la société civile, les résultats des contrôles effectués par les organisations internationales, etc. Les travaux passés de la FRA ont démontré que les données et informations de source secondaire sont souvent indisponibles ou non comparables concernant toute une série de questions, par exemple, en ce qui concerne les plaintes enregistrées pour crimes de haine ou discrimination. Pour combler ce manque de connaissances dans des domaines essentiels, la FRA mène des recherches primaires sur le terrain. Elle a, par exemple, entrepris l'enquête de grande envergure EU-MIDIS en 2009, l'enquête sur les Roms en 2011 et l'enquête concernant la violence envers les femmes, qui ont toutes pour but de combler le manque de données accusé par l'UE en ce qui concerne certaines questions relatives aux droits fondamentaux.

Pour la collecte de données primaires, experts de la FRA, utilisent des méthodes scientifiques solides et des compétences en interne, et travaillent de concert avec des experts, des parties prenantes et les entrepreneurs dans le développement de la recherche et de l'application des différentes méthodologies pour la collecte des données et de l'information à travers l'UE.

Les rapports de la FRA sont rédigés par le personnel expert en interne sur la base de l'analyse des données primaires et / ou secondaires. Dans certains cas, l'analyse s'appuie sur une analyse de fond et sur d'autres livrables développés par des entrepreneurs externes de différents États membres de l'UE. Tous les rapports passent par un processus approfondi d'examen scientifique et de révision linguistique en interne pour assurer la publication de rapports faciles à comprendre par les différents publics cibles.

Les rapports de la FRA sont publiés en anglais, français et allemand ainsi que d'autres langues de l'UE, le cas échéant.

2.3 Coopération avec les acteurs clés, les parties prenantes et les partenaires

La FRA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires à tous les niveaux de l'Union européenne pour s'assurer que ses activités sont pertinentes au regard des débats actuels en matière de droits fondamentaux. Elle entretient des relations de travail étroites avec les institutions de l'Union européenne – à savoir le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne. Elle coopère avec ses

organes consultatifs – le Comité économique et social européen et le Comité des régions – ainsi qu'avec diverses agences de l'UE (en particulier Eurofound, Frontex, Eurojust, l'EASO, Europol, l'EIGE, l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC), eu-LISA et le CEPOL). Elle a coprésidé le Forum consultatif de Frontex, instauré par le règlement n° 1168/2011 pour doter Frontex d'une expertise juridique en matière de droits fondamentaux. En 2016, la FRA accordera une attention particulière à la coordination de la coopération des agences de l'UE dans le cadre de la justice et des affaires intérieures (coopération inter-agence JAI)

La FRA fait partie du cadre de suivi de l'UE visant à promouvoir, protéger et surveiller la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), instauré après l'adhésion de l'UE à la Convention en 2010. La FRA travaille en étroite collaboration avec les autres membres du cadre, notamment le Parlement européen, le Médiateur européen et la Commission européenne, pour s'acquitter des tâches définies par le cadre. Dans le contexte de ses activités au sein du cadre, la FRA collabore également avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin de mettre en œuvre la méthodologie structurelle du Haut-Commissariat pour l'établissement d'indicateurs relatifs aux droits de l'homme.

Conformément à l'une des six priorités stratégiques (voir le plan stratégique de la FRA pour 2013-2017), l'Agence coopère avec les États membres de l'UE dans le but d'accroître l'impact de ses travaux à l'échelon national. Le renforcement de la coopération avec le réseau d'agents de liaison nationaux (ALN) sera également l'une des activités clés en 2016. Les ALN sont les principaux points de contact de l'Agence dans les différents États membres. Des échanges permanents et des réunions régulières contribuent à créer des relations de travail solides, ce qui garantit un partage optimal de l'information et que les besoins nationaux sont connus et traités dans toute la mesure possible. En étroite collaboration avec les ALN, la FRA établira un lien avec les parlements nationaux et leur transmettra ses rapports et autres publications à travers les points de contact dans les parlements nationaux de chacun des États membres (deuxième activité clé). Sur le plan national, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation, ainsi que les autorités régionales et locales et d'autres institutions actives dans le domaine des droits fondamentaux, constituent des partenaires essentiels (troisième et quatrième activités clés). Des visites régulières dans les États membres ou par des parties prenantes nationales des États membres sont indispensables pour progresser (cinquième activité clé). La FRA entretient également des relations de travail étroites avec le Conseil de l'Europe, dont les normes servent de base aux travaux de l'Agence et avec lequel elle mène des projets conjoints, telle l'élaboration d'une série de manuels juridiques sur certaines questions spécifiques. Un accord de coopération définit le champ d'application et la nature de cette coopération. La FRA collabore en outre avec le système des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Agence a également entamé une coopération administrative avec l'office pour le mécanisme financier de l'Espace économique européen (EEE) et les mécanismes financiers norvégiens qui sont mis à disposition par les États de l'AELE membres de l'EEE, à savoir l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège. La FRA est également partenaire international permanent de l'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste («International Holocaust Remembrance Alliance»).

Cette coopération avec les parties prenantes et les partenaires - culminant également au Forum des Droits Fondamentaux 2016- est

essentielle pour assurer un lien entre les projets et les activités de l'Agence, d'une part, et les priorités thématiques et les cycles décisionnels des institutions de l'UE, d'autre part, en permettant à l'Agence d'apporter sa contribution aux développements législatifs et politiques majeurs en matière de droits fondamentaux dans l'UE. Cette collaboration permet à l'Agence d'exercer sa fonction consultative en fournissant des informations, des résultats, des conclusions et des avis basés sur des données factuelles.

L'Agence doit également veiller à ce que son travail soit parfaitement coordonné avec celui des autres agences ou organes travaillant dans le domaine des droits fondamentaux aux niveaux européen ou national. En vue d'offrir une valeur ajoutée, les priorités et les programmes de la FRA visent à renforcer la cohérence du travail dans le domaine des droits fondamentaux tant au niveau européen que national.

L'Agence doit par ailleurs rester informée de la réalité sur le terrain et faire preuve d'ouverture à l'égard de la société civile. Dans cette optique, elle a noué des contacts avec des organisations de la société civile, parmi lesquelles des partenaires sociaux, des associations professionnelles, des universitaires, des praticiens, des organisations non gouvernementales et des experts. La FRA a mis en place un réseau de coopération spécifique pour son travail avec la société civile: la plate-forme des droits fondamentaux. Les organisations de la société civile participent également directement aux projets et activités de l'Agence.

L'Agence organise également des formations aux droits de l'homme en collaboration avec des parties prenantes données afin de les aider à renforcer leurs capacités à devenir des agents du changement en faveur de la défense des droits fondamentaux, et fournit des contributions d'expert pour l'élaboration de formations en droits de l'homme d'autres agences, par exemple Frontex et le Collège européen de police CEPOL.

2.4 Communication et sensibilisation

En 2016, l'Agence des droits fondamentaux continuera à sensibiliser l'opinion publique aux droits fondamentaux et à diffuser des informations sur ses travaux, en privilégiant tout particulièrement la communication avec ses parties prenantes et ses partenaires clés. Toutes les activités de communication de l'Agence reposent sur son plan stratégique 2013-2017 (voir la priorité stratégique « Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA ») et s'inscrivent dans le cadre de communication et de coopération de la FRA et, plus concrètement, dans les plans de communication annuels de la FRA.

Afin de s'assurer que ses travaux ont un impact réel sur les politiques suivies, la FRA développe des produits, des outils et des services de communication pour les institutions, les organisations et les acteurs qui sont des parties prenantes dans le domaine des droits de l'homme, et veille à ce qu'ils reçoivent les produits et services de la FRA au moment opportun et dans le format le plus approprié. L'Agence est ainsi assurée de fournir des données, ainsi que des informations et des conseils à la fois objectifs, pertinents, utiles et basés sur des données factuelles dans un style et un format convivial et de manière ciblée et opportune. Les principaux outils et canaux utilisés par la FRA pour communiquer avec ses parties prenantes et les sensibiliser sont notamment les outils et produits audiovisuels, diffusés en ligne, par courrier électronique et imprimés, l'organisation de manifestations et de rencontres, la tenue de stands d'information, la radiodiffusion et la presse écrite.

Section 3 – Les objectifs pluriannuels de la FRA

3.1 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau de l'UE

La FRA a déjà pris plusieurs mesures en faveur de cet objectif, en établissant des points focaux internes pour le Parlement européen, le Conseil et une équipe de projet de l'Union européenne et des États membres, ainsi qu'en coopérant activement avec d'autres agences et organes de l'Union européenne, tels que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile ou le Médiateur européen. Afin de répondre promptement à de telles demandes, la FRA prévoira et allouera les ressources humaines et financières appropriées à cette fonction de conseil, en évaluant les compétences nécessaires et en précisant les rôles et les responsabilités sans sous-estimer l'importance des recherches et de la collecte des données sur lesquelles se fonde le conseil.

Objectives 2013-2017

- *La FRA renforce sa pertinence pour les processus juridiques et politiques au niveau de l'UE.*
- *La FRA répond aux demandes d'avis et de conseils en temps opportun et avec compétence.*
- *La FRA renforce sa coordination avec la Commission européenne, le Parlement européen et l'Union européenne.*
- *La FRA collabore de manière efficace avec d'autres agences de l'UE et la société civile.*

3.2 Renforcement de la contribution de la FRA aux processus au niveau national

Afin de concentrer ses efforts sur un groupe ciblé de parties prenantes, la FRA cartographiera et évaluera les acteurs et les processus pertinents, en mettant l'accent sur les législateurs (parlements nationaux), les ministères gouvernementaux et les organismes publics (les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les organismes de médiation) - au niveau national. Elle examinera les modes de collaboration avec les associations d'autorités locales et régionales et les organisations de la société civile afin de faire connaître ses travaux. La FRA examinera des exercices pilotes menés en 2015. Sur la base des enseignements tirés, elle tentera en 2017 de mettre en place dans les États membres concernés les méthodes de communication et de coopération les plus utiles et les plus efficaces. Cela permettra à la FRA de continuer à renforcer à personnaliser son approche en fonction des parties prenantes au niveau national. D'un point de vue opérationnel, les départements de l'Agence partageront leurs expériences acquises avec les parties prenantes au niveau national, en vue de recenser les pratiques internes prometteuses. La FRA a déjà mis en place des mécanismes de coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et son réseau d'agents de liaison nationaux. En renforçant cette coopération, l'Agence sera plus à même de répondre aux besoins des responsables politiques nationaux.

Objectives 2013-2017

- *La FRA accroît l'adoption de ses travaux pour les parties prenantes au niveau national.*
- *La FRA renforce sa coopération avec les agents de liaison nationaux ainsi qu'avec les parties prenantes et multiplicateurs clés au niveau national.*
- *La FRA s'assure que ses produits sont également utiles pour les décideurs politiques et les personnalités influentes au niveau national.*

3.3 Identification de l'évolution des tendances et mesure des progrès dans les États membres

La FRA examinera progressivement de quelle façon elle peut surveiller l'évolution des tendances en matière de droits fondamentaux en ce qui concerne, par exemple, la collecte quantitative de données (enquêtes de la FRA et sources de données existantes); l'actualisation de l'analyse juridique, la création de repères et d'indicateurs, ainsi que l'identification et l'évaluation de pratiques prometteuses. Le suivi régulier des tendances concernera au départ un nombre spécifique de domaines clés des droits fondamentaux – conformément aux domaines du CPA de l'Agence. Par l'élaboration des enquêtes de la FRA (par exemple EU-MIDIS) – qui consistent à répéter la collecte de données dans les domaines clés à quelques années d'intervalle – et le suivi des projets clés (dans le domaine tant juridique que social), la collecte des données de l'Agence se développera au fil du temps pour établir une vue complète des tendances en matière de droits fondamentaux. De nouveaux types de réalisations seront élaborés afin de rendre les tendances aisément lisibles et accessibles à un large public, par exemple, sous la forme de cartes et graphiques interactifs en ligne, etc. Les tendances notables – en ce qui concerne les données collectées et analysées par la FRA – seront associées aux activités de suivi avec des acteurs pertinents afin de traiter des questions de droits fondamentaux émergeant de ces tendances (partage des pratiques prometteuses et promotion des examens de politiques fondés sur les éléments factuels de la FRA).

Objectives 2013-2017

- *La FRA identifie l'évolution des tendances et suit les progrès dans l'UE – en ce qui concerne les domaines clés.*
- *La FRA établit différentes méthodologies pour l'identification des tendances.*
- *La FRA diffuse régulièrement les analyses fondées sur les tendances.*

3.4 Développement de réponses opportunes et ciblées aux urgences affectant les droits fondamentaux

La FRA dispose déjà d'une certaine expérience dans la conduite de recherches sur le terrain et dans la formulation de conseils fondés sur des éléments factuels dans des situations de crise: elle a déjà publié deux rapports sur les urgences affectant les droits fondamentaux (l'un sur «la situation de personnes traversant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière» en 2011 et l'autre sur «de violentes attaques contre les Roms dans le district napolitain de Ponticelli, Italie» en 2008). Les deux rapports ont reçu un accueil favorable. En raison de la nature de ces phénomènes, il importe de veiller à ce que l'Agence ait la flexibilité nécessaire pour répondre aux situations de crise. Cela pourrait être réalisé en mettant en place une organisation interne des tâches accompagnée de lignes directrices détaillant la façon dont les ressources humaines et financières doivent être utilisées et dans quelles circonstances. En ce qui concerne cet objectif particulier, il est essentiel que la FRA ne duplique pas les travaux des autres organisations: l'Agence jouera un rôle strictement complémentaire en utilisant son expertise en matière de collecte et d'analyse des données par des pratiques scientifiquement validées sur le terrain et elle coopérera avec d'autres entités le cas échéant.

Objectives 2013-2017

- *La FRA fournit des données, des analyses et des conseils solides en cas d'urgences affectant les droits fondamentaux.*
- *La FRA développe la flexibilité nécessaire pour répondre aux urgences affectant les droits fondamentaux.*
- *La FRA traite les situations d'urgence en temps opportun et de manière adéquate.*
- *La FRA joue un rôle complémentaire vis-à-vis d'autres organismes internationaux.*

3.5 Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

Les activités de communication continueront d'être planifiées et incluses pendant toute la durée de vie des projets, en prenant en considération les contraintes en matière d'effectifs et de budget disponibles. Afin de renforcer l'impact de la FRA au niveau national, la façon dont ces informations sont présentées seront améliorées, si possible avec le soutien des institutions nationales. Les partenaires de la FRA (tels que les agents de liaison nationaux et les membres du conseil d'administration, mais aussi les organismes nationaux de défense des droits de l'homme ou d'autres acteurs nationaux principaux) pourraient soutenir les efforts de la FRA en contribuant à la communication des résultats de la FRA, par l'organisation de tables rondes, etc. Lorsque cela sera possible, un multilinguisme ciblé sera appliqué. La FRA poursuivra ses efforts pour diversifier ses produits afin d'offrir des informations à chaque partie prenante sous un format adéquat. Cela inclut notamment l'élaboration d'énoncés plus ciblés et un modèle standardisé pour les documents de synthèse, qui pourraient être traduits en plusieurs langues, le cas échéant. Une autre initiative visant à améliorer la visibilité et l'accessibilité des résultats des projets de la FRA impliquera l'internet: la FRA s'assurera que son site web affiche les données des enquêtes de manière personnalisée. La FRA poursuivra l'élaboration de matériel de sensibilisation, le cas échéant, en étroite coopération avec les parties prenantes clés. De nouveau, un multilinguisme ciblé sera appliqué.

Objectives 2013-2017

- *La FRA améliore l'impact de ses activités de communication et de sensibilisation.*
- *La FRA accroît son impact sur les processus décisionnels.*
- *La FRA fait un usage efficace des agents «multiplicateurs», notamment afin de mieux comprendre et sensibiliser le niveau national.*
- *Les partenaires de la FRA soutiennent les efforts de communication de l'Agence.*

3.6 Planification des travaux de la FRA et évaluation de leur impact

La FRA dispose de plusieurs instruments pour l'aider à planifier ses travaux et à les classer par ordre de priorité. L'évaluation de la planification des projets de la FRA (FRAPPE) a lieu au début d'un projet et inclut l'établissement d'indicateurs concrets afin d'évaluer ses futurs résultats en termes de réalisations et d'impact éventuel. La base de référence de la FRA aide l'Agence à suivre les références externes à ses travaux, qui constituent l'un des indicateurs actuellement utilisés. Le rapport d'activité annuel de la FRA inclut un éventail plus large d'indicateurs pour chaque projet et rend compte de manière complète de toutes les activités annuelles. Afin de compléter et perfectionner ces mécanismes, la FRA veillera à ce que les activités d'évaluation fassent toujours partie du cycle du projet. Les réunions FRAPPE auront lieu avant l'insertion d'un projet dans le programme de travail annuel et définiront ses activités, ses résultats et ses indicateurs, en allouant un volume réaliste de ressources humaines. Cela s'applique en particulier aux projets pluriannuels qui exigent un large volume de ressources. De nouveaux indicateurs et références seront élaborés au niveau du projet ainsi qu'au niveau macro, mesurant les réalisations et les résultats. Les indicateurs au niveau du projet seront comparables afin que les meilleures pratiques puissent être partagées entre les départements.

Objectives 2013-2017

- *La FRA classe efficacement ses travaux par priorité et évalue leur impact*
- *Des activités d'évaluation sont prévues dès les premières phases d'un projet.*
- *Le nouveau cadre d'évaluation de la performance est appliqué à tous les projets, les meilleures pratiques émergentes sont partagées au sein de l'Agence.*

Section 4 – Les thématiques de la FRA

LIBERTÉS



4.1 Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Promouvoir des garanties efficaces des droits fondamentaux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'immigration et de l'intégration des migrants, des visas et des contrôles aux frontières et du droit d'asile.

- Faire de la FRA un acteur clé fournissant à l'UE et à ses États membres des avis solides, pertinents et opportuns en matière de droits fondamentaux;
- Produire des éléments factuels lorsqu'il existe un manque de connaissance, en particulier en matière de politiques relatives aux frontières, aux visas, aux migrants en situation irrégulière et aux retours;
- Identifier et partager les pratiques encourageantes collectées grâce aux activités de recherche de la FRA;
- Conseiller et soutenir FRONTEX et l'EASO, notamment, en ce qui concerne l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines d'activités respectifs;
- Aider les agences de l'UE dans l'élaboration d'une formation et d'un enseignement destinés aux gardes-frontières et autres fonctionnaires en ce qui concerne les droits fondamentaux; qui travaillent dans ce domaine;
- Contribuer à l'élaboration de politiques et d'actions de soutien à l'intégration des migrants, et fournir une représentation plus complète et plus équilibrée de la contribution positive et de la valeur ajoutée qu'ils apportent.

Contexte politique

Le traité de Lisbonne invite l'Union européenne à offrir à ses citoyens «un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité» (article 2, traité sur l'Union européenne). Par ailleurs, l'Union européenne développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières qui est fondée sur la solidarité entre États membres et qui est équitable à l'égard des ressortissants des pays tiers (article 67, traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). L'Union a adopté un grand nombre d'instruments de droit dérivé dans ce domaine. La Cour de justice de l'UE a été de plus en plus souvent

appelée à clarifier la signification des dispositions comprises dans ces instruments. Aujourd'hui, la question de l'asile, de la politique en matière de visas, de la gestion des frontières et du retour sont des domaines très largement réglementés par le droit européen.

Travaux antérieurs

En 2010-2015, la FRA a mis l'accent sur le contrôle des frontières, la migration irrégulière et l'asile, en publiant 15 rapports. Depuis 2013, l'Agence a également consacré des ressources à des projets concernant les formes graves d'exploitation par le travail. En 2013, la FRA, en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme, a en outre publié un manuel de droit européen relatif à l'asile, à la migration et aux frontières, qui doit être mis à jour régulièrement.

Deux accords de coopération ont été signés avec Frontex (mai 2010) et l'EASO (juin 2013), par lesquels la FRA fournit régulièrement une expertise en matière de droits fondamentaux à ces deux agences. Jusqu'à la fin de l'année 2014, la FRA a co-présidé le Forum consultatif Frontex (institué par le règlement 1168/2011 afin de prodiguer des conseils à Frontex et à son conseil d'administration sur les questions relatives aux droits fondamentaux), et est depuis lors membre du Forum. L'Agence a également réalisé des activités dans le domaine de la formation aux droits de l'homme des gardes-frontières; elle a notamment soutenu le processus de mise à jour du tronc commun de formation des gardes-frontières élaboré par FRONTEX, qui contient une liste de connaissances et de compétences que chaque garde-frontière doit posséder. Elle a également élaboré du matériel pour la formation des évaluateurs Schengen en étroite collaboration avec l'eu-LISA, le CEPOL et la Commission, afin de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois.

En ce qui concerne les frontières extérieures, la FRA a publié en 2013 un rapport sur les défis en matière de droits fondamentaux aux frontières maritimes méridionales de l'UE, qui sont touchées par les arrivées de migrants dans des bateaux hors d'état de naviguer. En 2014, elle a publié deux autres rapports sur le respect des droits fondamentaux lors des vérifications aux frontières dans les aéroports et aux points de passage frontaliers terrestres.

En matière d'immigration irrégulière, quatre rapports ont été publiés en 2010-2011 : un sur la rétention pour raisons d'immigration (une analyse juridique comparative des 27 États membres de l'UE) et trois autres sur les droits des migrants en situation irrégulière. Parmi ceux-ci figurent un rapport comparatif sur les politiques des 27 États membres de l'UE et deux rapports (sur les soins de santé et sur les migrants employés dans le secteur du travail domestique) couvrant 10 États membres de l'UE. Entre autres questions soulevées, les rapports mettent en lumière la situation des personnes qui, dans la pratique, n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement et restent dans une situation de flou juridique. La question de la « criminalisation » de la migration a été abordée par la FRA dans un document publié en 2014, qui a été complété en 2015 par une analyse sur les coûts de l'exclusion des soins de santé des migrants en situation irrégulière. En 2014, ces rapports ont été complétés par un article relatif à la criminalisation de la migration.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a publié trois rapports en 2010, deux sur les procédures d'asile (sur l'obligation d'informer les demandeurs d'asile et sur l'accès à des recours efficaces) et un autre sur la situation des enfants séparés demandeurs d'asile. Grâce à ces rapports, les expériences des demandeurs d'asile contribuent aux travaux des responsables politiques chargés de la création d'un régime d'asile européen commun. Au début de l'année 2011, l'Agence a publié un rapport thématique sur «La situation des personnes

franchissant la frontière terrestre grecque de manière irrégulière». Dans le cadre de ce rapport, une visite sur le terrain en Grèce a été effectuée afin de documenter et de mieux comprendre la nature du problème de droits fondamentaux qui se pose aux migrants irréguliers, mais aussi d'explorer les réponses possibles à apporter à ce problème. Enfin, en 2014, a été publié un rapport sur la lutte contre le mariage forcé.

En 2014, la FRA a débuté ses travaux sur un projet portant sur les défis rencontrés en matière de droits fondamentaux lors du traitement de données biométriques présentes dans les grandes bases de données informatiques mis en place dans le domaine des affaires intérieures au niveau de l'UE. Le projet de l'Agence concernant les formes graves d'exploitation par le travail, qui a débuté en 2013 et porte sur les victimes exploitées, qu'elles soient ou non citoyennes de l'UE, a été lancé en 2015 (les conclusions s'y rapportant seront présentées au cours de l'année 2016).

En 2015, la FRA a entrepris des travaux sur l'élaboration d'indicateurs de droits fondamentaux pour l'intégration des migrants, suivant la structure processus-résultats des indicateurs du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), qui s'est appuyé sur le travail mené par la Commission européenne, Eurostat et d'autres acteurs. Pendant l'année 2015, la FRA a également mené un travail de terrain dans le cadre de la deuxième phase de son enquête EU-MIDIS, qui fournit des données servant à alimenter ces indicateurs, tout en collectant des données et informations secondaires sur les questions de l'intégration des migrants qui serviront à contextualiser l'analyse de EU-MIDIS et d'autres études de l'Agence.

Projets et activités prévus pour 2016

En 2016, la FRA consolidera les travaux réalisés au cours des années précédentes et utilisera les résultats de ses recherches pour informer les décideurs politiques au niveau de l'UE et alimenter en informations les activités opérationnelles des agences de l'UE concernées. Si nécessaire, les publications ou certaines parties de celles-ci seront mis à jour. Les résultats finaux du projet de l'Agence relatif aux formes extrêmes d'exploitation de la main d'œuvre seront présentés et promus en 2016. Par ailleurs, en 2016, les premiers résultats des recherches sur les conséquences de l'utilisation à grande échelle des bases de données informatiques établies ou prévues au niveau de l'UE sur les droits fondamentaux seront disponibles. En outre, l'enquête de l'Agence sur les groupes minoritaires et immigrants sélectionnés dans l'UE (EU-MIDIS II) comprendra une collecte de données relatives au domaine de l'intégration, qui sera au stade de l'analyse et fera l'objet d'une publication possible en 2016. Les résultats de ces travaux fourniront des éléments factuels précieux sur la situation de terrain en matière d'intégration et viendront alimenter l'élaboration d'indicateurs pertinents qui seront davantage développés et affinés au cours de l'année 2016.

Impact anticipé

L'objectif général de la FRA dans ces domaines est de faire en sorte que les responsables politiques considèrent le respect des droits fondamentaux non pas comme un obstacle à des politiques efficaces mais plutôt comme un indicateur de qualité. La FRA prévoit d'atteindre cet objectif en fournissant aux responsables politiques ainsi qu'aux praticiens des données probantes sur les pratiques actuelles et les possibilités de les améliorer. À cet égard, les principales parties prenantes, notamment les autorités nationales, ainsi que Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) et eu-LISA, sont associées à la mise en œuvre des projets afin de garantir l'obtention de résultats pertinents et utilisables. « Migration et

protection des réfugiés » seront également l'une des priorités du Forum des Droits Fondamentaux de la FRA qui se tiendra en Juin 2016.

Liste des projets compris dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.1.1 **Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre - perspectives de travailleurs migrants (SELEX II)**
- Fiche projet 5.1.2 **Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile**
- Fiche projet 5.1.3 **Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile - préoccupations en termes de droits fondamentaux**
- Fiche projet 5.1.4 **Inclusion sociale et participation des migrants à la société.**
- Fiche projet 5.1.5 **Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « migration et protection des réfugiés »**

Autres projets liés au domaine thématique

Fiche projet 5. 5. 1. **EU – MIDIS II**

4.2 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Établir la FRA comme acteur pertinent dans le domaine de la société de l'information, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel.

- Développer les travaux de la FRA dans le domaine de la société de l'information, en particulier dans le domaine des droits fondamentaux dans le monde en ligne;
- Continuer à contribuer à la mise en œuvre des garanties en matière de respect de la vie privée et de protection des données dans l'UE;
- Offrir aux parties prenantes clés une contribution et des conseils d'experts dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données;
- Renforcer la compréhension des institutions européennes en ce qui concerne la nécessité de protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique et d'assurer un juste équilibre entre les différents droits fondamentaux (par exemple, la protection des données et d'autres droits fondamentaux);
- Renforcer les synergies avec d'autres acteurs clés actifs dans le domaine de la société de l'information, du respect de la vie privée et de la protection des données;
- Examiner l'utilisation des données volumineuses dans le domaine de la protection des droits fondamentaux.
- Mettre au point des indicateurs fondés sur les droits de l'homme dans le domaine des droits liés à la protection de la vie privée.

Contexte politique

La disponibilité et l'utilisation accrues de nouvelles technologies ont d'importantes répercussions sur les mesures juridiques et pratiques de garantie du droit fondamental à la protection des données, incluant à la fois des mesures préventives et des solutions. Aux fins de prendre en compte les développements technologiques rapides et de réaffirmer l'importance de la protection des données dans l'UE, la Commission européenne a proposé une réforme profonde de la protection des données en janvier 2012. Cette réforme poursuit un triple objectif : 1) renforcer la dimension de la protection des données relative au marché intérieur ; 2) améliorer l'effectivité du droit fondamental à la protection des données et donner aux personnes le contrôle des données les concernant et 3) accroître la cohérence du cadre de protection des données de l'UE. Une fois la réforme adoptée, l'UE disposera d'un cadre juridique plus solide pour garantir la protection des données dans un environnement technologique qui suscite des préoccupations quant à la vie privée. moderniser la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ceci en étroite collaboration avec l'Union européenne. Compte tenu de la nature mondiale des atteintes à la vie privée, le programme de Stockholm

encourage l'utilisation de la Convention du Conseil de l'Europe en tant que norme mondiale. En 2015, la réforme globale des règles en matière de protection des données au sein de l'UE sera achevée, ainsi que prévu par les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle pour les années à venir en ce qui concerne la liberté, la sécurité et la justice, adoptées en juin 2014.

Travaux antérieurs

En mai 2010, l'Agence a publié un rapport intitulé « Protection des données dans l'Union européenne : le rôle des autorités nationales de protection des données » reflète le principal objectif de ses travaux à ce jour. Ce rapport se penche sur les défis posés au système de protection des données de l'UE en ce qui concerne les insuffisances actuelles en termes d'indépendance, d'efficacité et de capacités des autorités de protection des données dans différents États membres. Il souligne le manque actuel d'application du système de protection des données dans certains États membres, et fait référence également aux résultats d'enquêtes qui ont fait ressortir le manque de sensibilisation du public à ses droits en matière de protection des données. Outre ce rapport, l'Agence a répondu en 2011 à une demande du Parlement européen concernant l'élaboration d'un avis sur les données des dossiers passagers (PNR), lequel a servi à actualiser l'avis précédent de l'Agence sur ce thème. S'appuyant sur d'autres rapports de l'Agence qui se sont attachés en 2010 à épingler et à traiter les insuffisances et les bonnes pratiques dans l'architecture des droits fondamentaux de l'UE, l'Agence a entamé en 2011 de nouvelles recherches sur les mécanismes de recours judiciaire et leur utilisation dans le domaine de la protection des données. Les recherches pour ce projet ont été réalisées en 2012, et les résultats de la recherche ont été publiés en 2014. Parallèlement à ce projet, l'Agence préparera en 2013 un manuel sur la jurisprudence européenne en matière de protection des données, qui réunira la jurisprudence disponible aux niveaux européen (notamment celle de la CEDH et de la CJUE) et national. L'Agence rédigera ce manuel à la demande expresse de la Commission et en collaboration avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. La protection des données était le thème de trois événements organisés par la FRA entre 2010 et 2012: en 2010, lors d'un symposium de la FRA sur le « renforcement de l'architecture des droits fondamentaux au sein de l'UE », la question de l'indépendance des autorités chargées de la protection des données et de leur contribution à l'architecture européenne des droits fondamentaux a été abordée; en mai 2011, un atelier spécifique sur les indicateurs de la protection des données a été organisé durant le colloque de la FRA sur les indicateurs des droits fondamentaux. En mai 2012, la FRA a organisé un colloque sur la protection des données qui a insisté sur la dimension des droits fondamentaux dans le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données proposé par la Commission européenne en janvier 2012. En Octobre 2012, la FRA a publié son opinion sur le paquet de mesures pour une réforme de la protection des données en réponse à une demande d'avis du Parlement européen sur la conformité du paquet avec les droits fondamentaux. En 2013, à la demande de la Commission européenne, la FRA a analysé la situation actuelle concernant le financement et la dotation en effectifs des autorités responsables de la protection des données.

Projets et activités prévus pour 2016

En 2016, en s'appuyant sur l'analyse précédente réalisée en 2015, l'Agence examinera plus en détail la façon dont la question de la sensibilisation à la protection des données et le comportement des utilisateurs d'Internet pourraient être inclus dans le champ d'application du baromètre des droits fondamentaux de l'Agence - une

nouvelle enquête à l'échelle européenne sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Plus précisément, il pourrait notamment s'agir d'étudier la manière dont les membres du public utilisent la technologie de l'information, à savoir la fréquence et le type d'informations à caractère personnel qu'ils divulguent, leur prise en compte des questions relatives à la protection des données et au respect de la vie privée, et d'examiner s'ils connaissent et ont déjà eu recours aux mécanismes de réparation en matière de protection des données. Ce projet s'appuie sur les travaux antérieurs de l'Agence, tels que le rapport de 2010 sur le rôle des autorités nationales de protection des données dans le contexte de l'architecture des droits fondamentaux de l'UE, au sens large, et les résultats du projet relatif aux mécanismes de recours judiciaire dans le domaine de la protection des données (paru en 2014). À la suite d'une demande du Parlement européen, la FRA publiera également les conclusions de la deuxième phase – entretiens sur le terrain compris – du projet sur les « Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours », qui repose sur les travaux de recherche menés en 2014 et 2015. « Les êtres humains à l'ère du numérique » sera également l'une des priorités du Forum des Droits Fondamentaux de la FRA qui se tiendra en Juin 2016.

Impact anticipé

Les travaux de l'Agence viendront compléter, entre autres, ceux du Contrôleur européen de la protection des données et du Conseil de l'Europe, qui participent à divers titres à des initiatives de défense et de promotion de la protection des données et de la vie privée par rapport aux TIC. Les travaux de l'Agence devraient notamment avoir pour impact de fournir des données probantes sur la situation sur le terrain en ce qui concerne les internautes et les questions de protection des données, qui peuvent servir à informer les initiatives législatives et pratiques afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux.

De même, les travaux de l'Agence devraient garantir que la promotion et la protection des droits fondamentaux concernant la protection des données et la vie privée ne soient pas considérées comme des obstacles à l'utilisation et à la croissance des nouvelles technologies, mais qu'elles servent uniquement d'obstacles dans le contexte d'activités illégales pouvant nuire aux droits fondamentaux.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.2.1 **Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours**
- Fiche projet 5.2.2 **Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « Les êtres humains à l'ère du numérique »**
- Fiche projet 5.2.3 **Autres activités dans le domaine de « la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles »**

Autres projets liés au domaine thématique

- Fiche projet 5.1.3. **Données biométriques dans les grands bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile - préoccupations en termes de droits fondamentaux**
- Fiche projet 5.7.2. **Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux**

ÉGALITÉ



4.3 Racisme, xénophobie et intolérance associée

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Faire de la FRA un observatoire ou «centre de données» spécialisé dans les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est liée (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'en matière de discrimination raciale et ethnique.

- *Améliorer la comparabilité des données au niveau de l'UE sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que sur la discrimination raciale et ethnique;*
- *Contrôler la mise en œuvre et l'impact des instruments juridiques européens de lutte contre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique;*
- *Identifier les tendances concernant les manifestations des phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique;*
- *Soutenir les efforts au niveau de l'UE et à l'échelle nationale pour lutter contre les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi que la discrimination raciale et ethnique, en collectant des éléments factuels relatifs à des pratiques encourageantes transposables;*
- *Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui en découle (y compris les crimes haineux et l'extrémisme), ainsi qu'à la discrimination raciale et ethnique;*
- *Sensibiliser davantage les parties prenantes clés de la FRA aux thèmes de l'Holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme;*
- *Renforcer la coopération avec les parties prenantes clés de la FRA dans ce domaine: la DG Justice, la DG Affaires intérieures, les agences JAI, l'ECRI, le CERD, le BIDDH, les INDH, les partenaires sociaux et les ONG.*

Contexte politique

La lutte contre le racisme, la xénophobie, et les intolérances associées est un élément présent de manière permanente dans le cadre pluriannuel de la FRA. Les activités de l'Agence dans ce domaine s'étendent aux crimes de haine et à l'extrémisme.

Outre les traités internationaux, les principaux instruments pertinents dans ce domaine sont la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 Juin 2000 portant application du principe de l'égalité de traitement entre

les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. Le rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie, les conclusions de la Conférence des droits fondamentaux de la FRA sur les crimes de haines et les conclusions sur la lutte contre les crimes de haine offrent davantage d'orientations sur la façon de faire avancer le travail de la FRA dans le domaine.

Travaux antérieurs

L'Agence recueille régulièrement des preuves et publie des rapports comparatifs sur le racisme, la xénophobie, et les intolérances associées, y compris les crimes de haine et l'extrémisme. L'objectif général de cet ensemble de travaux est de fournir aux institutions de l'UE et aux États Membres des conseils basés sur des éléments de preuve, afin de les soutenir dans leurs efforts pour combattre ces phénomènes. La FRA continue de collecter des données sur le racisme, la xénophobie, et les intolérances associées, dans le cadre de ses travaux pour le rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE.

En 2015, l'Agence a actualisé son rapport d'ensemble annuel sur l'antisémitisme et a diffusé les résultats de ses travaux sur le racisme en examinant les possibilités de couvrir d'autres motifs de discrimination. L'Agence a continué à coopérer avec l'UE et les acteurs nationaux dans les activités relatives à la mémoire de l'Holocauste et des crimes des régimes totalitaires, en particulier dans un contexte plus large de la formation. En étroite coopération avec la Commission européenne et le BIDDH, l'Agence a poursuivi son engagement avec les États membres afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques afin d'aider les États membres dans leurs efforts pour améliorer le signalement et l'enregistrement des crimes de haine.

En 2014, l'Agence a mis à jour son rapport de synthèse annuel sur l'antisémitisme, organisé une formation sur l'antisémitisme pour les fonctionnaires de l'UE et créé un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE, qui est composé de 59 membres nommés par les 27 États membres, en plus des cinq membres désignés par la Commission européenne et le BIDDH.

En 2013, l'Agence a mis à jour son rapport annuel sur l'antisémitisme dans l'Union Européenne et a diffusé les résultats de son enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives. Enfin, elle a publié un rapport sur les réponses aux phénomènes de racisme, de discrimination, d'intolérance et de l'extrémisme. La FRA a finalisé l'enquête sur la discrimination et les crimes de haine contre les personnes juives dans certains États membres de l'UE. La FRA a organisé sa principale Conférence annuelle des droits fondamentaux, relative aux crimes de haine, en Novembre 2013, en coopération avec le Président Lituane du Conseil de l'UE.

Le projet «Sensibilisation à l'éducation aux droits de l'homme» a été développé, en étroite coopération avec la Commission européenne, un module de formation pour les fonctionnaires de l'UE. En Décembre, La FRA a publié un rapport sur le racisme, la discrimination, l'intolérance et l'extrémisme: les enseignements des expériences en Grèce et en Hongrie. Les conclusions du rapport sont pertinentes pour tous les États membres.

Pour les travaux des années précédentes, veuillez consulter les versions antérieures des programmes de travail annuel de la FRA.

Projets et activités prévus pour 2016

La FRA continuera de recueillir des données secondaires sur le racisme, la xénophobie et les intolérances connexes, y compris les crimes de haine et l'extrémisme. Les données primaires ont été recueillies lors de la deuxième vague de l'EU-MIDIS et seront analysées en 2016. L'Agence mettra à jour les chapitres pertinents de son rapport annuel et de son rapport de synthèse annuel sur l'antisémitisme dans l'Union européenne.

Elle continuera à communiquer les résultats de son travail et de renforcer la coopération entre les États membres pour l'amélioration de l'enregistrement et du signalement des crimes de haine à travers les activités du groupe de travail de la FRA sur les crimes de haine, créé en 2014. Enfin, le FRA va effectuer des recherches de fond afin de contextualiser les résultats de EU-MIDIS II pertinents vis-à-vis du domaine thématique du racisme, de la xénophobie et les intolérances connexes, y compris les crimes haineux et l'extrémisme.

Impact escompté

Outre les publications régulières tels que le rapport annuel et la mise à jour annuelle du rapport sur l'antisémitisme, le résultat attendu du travail effectué en 2016 comprend un groupe de travail ad hoc et pleinement fonctionnel de la FRA sur les crimes de haine. Ceci implique que la FRA et les États membres continueront à travailler ensemble en 2016 sur la façon d'améliorer l'enregistrement et le signalement des crimes de haine.

Les autres résultats escomptés comprennent des documents de politique et des mémoires qui serviront à contextualiser les résultats pertinents d'EU-MIDIS vis-à-vis du racisme, de la xénophobie et des intolérances associées, y compris les crimes de haine et l'extrémisme.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.3.1 **Antisémitisme: collecte et analyse de données**
- Fiche projet 5.3.2 **Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE.**
- Fiche projet 5.3.3 **Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»**

Autres projets liés au domaine thématique

- Fiche projet 5.5.1 EU – MIDIS II
- Fiche projet 5.5.6 Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»
- Fiche projet 5.8.2 Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»

4.4. Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Formuler des conseils solides, pertinents et opportuns fondés sur des éléments de preuve concernant l'égalité et la non-discrimination destinés aux institutions et États membres de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties prenantes.

• Fournir une analyse juridique et politique ciblée des défis dans le domaine de la non-discrimination et de l'égalité, fondée sur des données juridiques, sociales ou statistiques comparables collectées et analysées;

• Identifier et promouvoir les «bonnes pratiques» dans le domaine de l'égalité;

• Identifier les lacunes dans la mise en œuvre de la législation et des politiques de non-discrimination à la fois au niveau de l'UE et des États membres;

• Élaborer un ensemble d'indicateurs sur les droits fondamentaux dans le domaine de la non-discrimination destinés à servir de base à un débat éclairé sur les moyens de lutter contre la discrimination et l'inégalité dans l'UE et les États membres de l'UE;

Contexte politique

Le domaine thématique de la discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité, la propriété, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, a été ajouté au cadre pluriannuel de la FRA en 2013. Les principaux instruments pertinents dans ce domaine sont la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 Juin 2000 portant application du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; la Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général pour l'égalité de traitement en matière d'emploi et de profession; la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 portant application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans l'accès et la fourniture de biens et de services, et le rapport conjoint de la Commission sur l'application des directives anti-discrimination du Conseil 2000/43/CE et 2000/78/CE adoptée en 2014. Les discussions relatives à la proposition de directive du Conseil sur la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de croyance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle sont également d'une importance particulière. De plus, l'UE est partie à la Convention relative aux droits des

personnes handicapées (CDPH), avec le Conseil de l'Union européenne qui a adopté le cadre européen pour la mise en œuvre et le suivi de la CDPH.

Le cadre est composé de la Commission européenne, du Parlement européen, du Médiateur européen, de la FRA et du Forum européen des personnes handicapées. Dans le cadre de son rôle au sein du cadre de la surveillance au niveau de l'UE, la FRA mène des actions de sensibilisation sur le thème de la CDPH, recueille et analyse des données et, en coopération avec la Commission, élabore des indicateurs et des points de référence pour soutenir le processus de surveillance. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que les recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, notamment la recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre, revêtent une importance particulière dans le contexte de la politique relative à l'égalité et la non-discrimination.

En ce qui concerne l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le Parlement européen a, dans plusieurs de ses résolutions, invité la Commission à faire preuve d'initiative plus proactive dans ses politiques, et une étude de faisabilité d'une «feuille de route LGBT» a été réalisée en 2012. En 2013, le Parlement européen a publié un rapport d'initiative proposant des recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action de l'UE qui associerait de nouvelles législations et politiques en vue de renforcer l'égalité et la non-discrimination des personnes LGBT dans l'UE. Dans son rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, le Parlement européen a réitéré son appel à agir davantage. Dans ses travaux, la FRA prend en compte «l'enseignement sur les droits de l'homme destinés aux professionnels du droit (HELP)», cours d'apprentissage en ligne du Conseil de l'Europe axés sur la discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Travaux antérieurs

L'Agence recueille régulièrement des preuves et publie, et met à jour de façon sélective des rapports comparatifs sur les questions de discrimination fondée sur tous les motifs. L'objectif général de cet ensemble de travaux est de fournir aux institutions de l'UE et aux États Membres des conseils basés sur des éléments de preuve, afin de les soutenir dans leurs efforts pour lutter contre la discrimination et l'inégalité de traitement. La FRA a continué à recueillir des données sur l'égalité et la non-discrimination dans le cadre de ses travaux pour le rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE.

En 2015, sur la base de ses travaux antérieurs sur la situation des personnes handicapées, la FRA a développé, en étroite coopération avec la Commission européenne, des indicateurs axés sur les droits afin d'examiner la manière dont les droits des personnes handicapées sont respectés, protégés, promus et mis en œuvre dans l'UE au travers l'analyse des données secondaires et par l'identification et l'essai de méthode de collecte de données comparatives primaires sur le choix et le contrôle pour les personnes handicapées dans l'Union européenne, et par le biais de recherches sur le terrain avec un accent sur la désinstitutionalisation. L'Agence a également publié les résultats du projet sur les pratiques et les politiques des pouvoirs publics dans les États membres, ce qui contribue à créer l'égalité pour les personnes LGBT. La FRA a également mis à jour son rapport de 2010 sur la situation juridique des personnes LGBT. La FRA a

également mis à jour sa précédente analyse juridique sur la situation des droits fondamentaux des personnes LGBT

En 2014, l'Agence a poursuivi l'analyse des preuves qu'elle a recueillies sur les droits des personnes LGBT, y compris à travers l'analyse approfondie des résultats de l'enquête UE-LGBT, la poursuite des travaux sur les deux projets relatifs aux autorités publiques, et le lancement de la mise à jour de son rapport sur la situation juridique des personnes LGBT. En ce qui concerne le handicap, la FRA a poursuivi la mise en œuvre de deux projets, l'un portant sur la participation politique et l'autre sur les enfants handicapés ayant vécu des expériences d'hostilité et de violence ciblées, publiés en 2015. Dans son projet sur la participation politique, la FRA a recueilli des données et alimenté une série d'indicateurs, en étroite coopération avec la Commission européenne et l'ANED, et elle a également publié des rapports à ce sujet.

En 2013, le travail de l'Agence dans ce domaine a été principalement axé sur la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et sur le handicap. En mai, la FRA a publié les résultats de la première enquête à l'échelle européenne sur les expériences de discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) dans l'UE. Elle a également lancé un projet sur les droits fondamentaux des personnes LGBT du point de vue des autorités publiques.

Concernant le handicap, la FRA a publié le rapport final du projet relatif aux droits fondamentaux des personnes ayant des problèmes de santé mentale et déficience intellectuelle, et a continué à développer des méthodes pour recueillir des preuves comparables sur les défis en matière de droits fondamentaux des personnes handicapées.

La FRA a finalisé son projet relatif aux droits fondamentaux des personnes ayant une incapacité intellectuelle et des personnes ayant des problèmes de santé mentale, avec la publication d'un rapport sociojuridique axé sur l'article 12 de la CDPH sur la reconnaissance égale devant la loi, communément appelée «capacité juridique».

Pour les travaux des années précédentes, veuillez consulter les versions antérieures des programmes de travail annuel de la FRA.

Projets et activités prévus pour 2016

La FRA va entreprendre des recherches de fond afin de contextualiser les résultats de EU-MIDIS II. Nombre de productions relatives à la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique et la religion ou les croyances sont prévues pour 2016 et 2017. La FRA effectuera également des recherches de fond pour soutenir le développement de l'enquête sur les droits fondamentaux (voir la fiche projet 5.7.2), qui sera publiée en 2017. Dans le cadre de son projet portant sur la transition des soins en institution aux soins de proximité pour les personnes handicapées entamé en 2014, la FRA entreprendra en 2016 des recherches sur le terrain dans certaines municipalités afin d'identifier les éléments favorables et les obstacles aux processus de désinstitutionalisation touchant les personnes handicapées, tout en tenant compte de la situation des personnes âgées. La diffusion des travaux de l'Agence et la participation des parties prenantes à ceux-ci se poursuivront. La FRA poursuivra également ses travaux sur le projet d'identification des obstacles à la libre circulation au sein de l'Union Européenne des citoyens de l'UE et des membres des familles de ressortissants de pays tiers. L'Agence mettra également à jour son manuel sur la législation anti-discrimination. «Inclusion» sera également l'une des priorités du Forum des Droits Fondamentaux de la FRA qui se tiendra en Juin 2016.

Impact escompté

Les preuves collectées afin de contextualiser les résultats de l'enquête EU-MIDIS II et soutenir l'élaboration de l'enquête sur les droits fondamentaux va accroître l'impact et la pertinence politique des résultats de ces enquêtes, ayant trait aux questions d'égalité et de non-discrimination. Les travaux sur le handicap soutiendront l'élaboration de politiques plus efficaces de l'UE dans ce domaine, et aidera, par ailleurs, les autorités nationales et locales ainsi d'autres acteurs à améliorer la vie des personnes handicapées. Il est également prévu que la FRA soit activement engagé dans le cadre de suivi de l'UE sur la CDPH. Le travail de mobilisation des intervenants par rapport à l'ensemble des travaux précédents de la FRA sur les questions LGBT, conduira à une meilleure protection des droits des personnes LGBT. La mise à jour du manuel sur les lois anti-discrimination fournira aux praticiens des outils facilement accessibles pour faciliter leur travail.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.5.1 **EU-MIDIS II**
- Fiche projet 5.5.2 **Droits des personnes handicapées**
- Fiche projet 5.5.3 **Manuel de droit européen en matière de non-discrimination**
- Fiche de projet 5.5.4: **Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par les citoyens de l'UE.**
- Fiche de projet 5.5.5 **Forum des droits fondamentaux de la FRA : thème « Inclusion »**
- Fiche de projet 5.5.6 **Autres activités dans le domaine de la "Non-discrimination"**

Autres projets liés au domaine thématique

- Fiche projet 5.3.4 **Autres activités dans le domaine du « racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »**
- Fiche projet 5.7.2 **Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux**

4.5 L'intégration des Roms

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Contribuer à la réalisation des objectifs fixés par le cadre de l'UE pour l'intégration des Roms en formulant en temps utile des conseils fondés sur des éléments de preuve; relatifs à la situation des Roms dans l'ensemble des États membres de l'UE et en aidant les institutions de l'UE à surveiller la mise en œuvre du cadre de l'UE.

- *Développer et mettre en œuvre des méthodes de collecte de données permettant une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE en ce qui concerne leurs droits fondamentaux et leurs conditions de vie socio-économiques; , tout en intégrant les questions d'âge et de genre;*
- *Soutenir les efforts de la Commission européenne et des États membres visant à établir et améliorer les mécanismes et outils de contrôle des stratégies nationales d'intégration des Roms;*
- *Identifier et promouvoir les pratiques encourageantes en ce qui concerne la mise en œuvre et la surveillance des politiques et actions locales d'intégration des Roms;*
- *Favoriser un dialogue fondé sur des éléments de preuve concernant l'intégration des Roms dans l'UE, informer l'UE et les États membres de l'état d'avancement de l'intégration des Roms, tel qu'attesté par les travaux de recherche de la FRA, et contribuer au partage transfrontalier des pratiques encourageantes visant à soutenir l'intégration des Roms;*
- *Soutenir les efforts visant à accroître la participation significative des Roms à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et actions pertinentes; et examiner les possibilités d'engagement de la FRA auprès de nouvelles parties prenantes pertinentes et de la société civile afin de soutenir la mise en œuvre du cadre de l'UE.*

Contexte politique

Dans sa communication publiée en avril 2011, approuvé par le Conseil en mai et juin 2011, la Commission a demandé à la FRA de fournir des données à l'appui du rapport annuel de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms. En outre, la Commission a demandé à l'Agence de travailler avec les États membres afin de les aider à développer des méthodes de suivi permettant de fournir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe. Cela transparaissait dans la recommandation du Conseil de décembre 2013. Afin d'accomplir ces tâches, l'Agence a élaboré un programme pluridimensionnel et pluriannuel de 2012 à 2020, comprenant des enquêtes à grande échelle menées en 2011 et en 2015 dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS II. Les résultats de ce programme (rapports, ensembles de données, rapports nationaux et autres documents) alimentent un rapport interne, qui est communiqué à la Commission en vue de contribuer au rapport stratégique et d'évaluation annuelle que la Commission transmet au Parlement européen et au Conseil sur les progrès réalisés en matière d'intégration de la population rom.

La FRA poursuivra son travail dans le vaste contexte de l'objectif Europe 2020 consistant à lutter contre la pauvreté et à renforcer

l'inclusion sociale. Les résultats de ce programme (outils de suivi et méthodes, ensemble de données, rapports thématiques et rapports par pays, et autres productions) font l'objet d'un rapport programmé pour être intégré au rapport annuel de la Commission, du Parlement européen et du Conseil sur les progrès réalisés sur l'intégration de la population rom. La FRA participe également aux réseaux de coopération avec la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour soutenir, entre autres, les activités de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, créée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Travaux antérieurs

Le programme en faveur des Roms est un projet pluriannuel comportant plusieurs activités transversales qui s'alimentent mutuellement. Les travaux ont débuté en 2011 quand une enquête pilote majeure réalisée auprès des ménages Roms dans onze États membres de l'UE a été menée parallèlement à une enquête du PNUD/de la Banque mondiale, commandée par la DG de la politique régionale. En outre, la FRA a mené des entretiens avec les autorités locales dans les États membres concernés par ses recherches afin de contextualiser les résultats de l'enquête, recueilli des données secondaires sur les seize États membres non couverts par l'enquête et publié les études à ce sujet en 2013. Entre 2013 et 2014 la FRA a entrepris des travaux préliminaires lors de la deuxième vague de l'enquête EU-MIDIS, qui comprenaient une étude de pré-test sur huit pays achevée en 2014. EU-MIDIS II ciblera les Roms, ainsi que d'autres minorités ethniques et groupes d'immigrants. En 2013, la FRA a lancé des activités de recherche qualitative parallèles afin d'examiner et de fournir des éléments de preuve solides et comparables sur les facteurs de succès des mesures et actions d'intégration des Roms mises en œuvre dans 22 municipalités dans 11 États membres et sur les obstacles à la mise en œuvre de celles-ci - ce projet (LERI) est mis en œuvre en étroite coopération avec le CdE (projets ROMED II et ROMACT) pour en assurer la complémentarité et la synergie. En 2014, des études pilotes ont été menées dans deux municipalités avant le déploiement de la phase principale du projet en 2015, ce qui contribue à la contextualisation des données statistiques et sert de base aux activités du groupe de travail sur les indicateurs d'intégration des Roms. En 2012, la FRA met en place et coordonne ce groupe de travail avec la participation, en 2015, de 16 points de contact nationaux des Roms afin de faciliter le développement des indicateurs et des méthodes de collecte des données permettant d'améliorer le suivi des progrès réalisés en matière d'intégration des Roms. Dans ce contexte, en 2013 la FRA a recensé les sources de données disponibles relatives à l'intégration des Roms dans l'UE afin d'identifier l'existence de données recueillies par les autorités publiques ou grâce à des recherches, qui pourraient être utilisées pour le suivi de l'intégration des Roms. Cet exercice a permis d'identifier les lacunes et les besoins en matière de données désagrégées ventilées par ethnie. En 2015, la FRA soutient également les efforts déployés par certains États membres pour tester de nouvelles méthodes de suivi permettant la ventilation des données statistiques sur la base de l'origine ethnique.

Projets et activités prévus pour 2016

La FRA analysera les résultats de l'enquête EU-MIDIS II, qui comporte un volet dédié aux Roms dans certains États membres de l'UE. L'enquête fournira des données nécessaires pour alimenter la création d'un ensemble d'indicateurs fondés sur les droits fondamentaux pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms. En outre, la FRA fournira des analyses et des données provenant de son projet de recherche d'action qualitative et d'engagement local en faveur de l'inclusion des

Roms (LERI), dont la phase principale se poursuivra en 2016, et examinera dans quelle mesure il est possible de mettre en place un système de surveillance local permettant de suivre les progrès réalisés au niveau de la communauté. Au cours de l'année 2016, la FRA continuera également d'apporter son soutien aux États membres dans le cadre du groupe de travail ad-hoc sur l'intégration des Roms qui développe des outils et des mécanismes de suivi pour la mise en œuvre de stratégies nationales d'intégration des Roms en particulier au niveau régional et local. Ainsi, la FRA soutiendra, en étroite coopération avec les États membres sélectionnés, la Commission, Eurostat, d'autres agences de l'UE, telles qu'Eurofound, le Conseil de l'Europe et les organisations internationales compétentes, les efforts déployés par certains États membres pour tester de nouvelles méthodes de suivi permettant la ventilation des données statistiques sur la base de l'origine ethnique.

Impact escompté

Les données et les analyses du programme pluriannuel des Roms de l'Agence alimentent le rapport annuel de la Commission européenne, sur la mise en œuvre du cadre de l'UE sur les stratégies nationales d'intégration des Roms.

Les analyses aideront également les autorités nationales et locales, dans la conception, la révision, la mise en œuvre et le suivi des actions efficaces et inclusives en faveur de l'intégration des Roms. Les enquêtes à venir ainsi que la recherche qualitative de terrain et les données au niveau municipal associées à un engagement à l'échelle de la communauté fourniront de plus amples informations et des données sur les défis et les opportunités en matière d'inclusion des Roms au niveau local.

Grâce aux résultats de ces travaux, l'Agence pourra fournir une assistance aux États membres dans le déploiement d'indicateurs basés sur les droits fondamentaux afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'intégration des Roms. Dans le cadre du projet LERI, ce travail devrait faciliter la coopération entre les communautés roms, les autorités locales et d'autres parties prenantes, comme le secteur des affaires. Les résultats du programme seront également utiles à toutes les organisations travaillant sur les questions ayant trait aux Roms, en particulier le Conseil de l'Europe, et particulièrement dans le cadre de l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.4.1 **Programme pluriannuel sur les Roms**
- Fiche projet 5.4.2 **Autres activités dans le domaine de l'« intégration des Roms »**

4.6 Droits de l'enfant

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Intégrer la question des droits de l'enfant dans les travaux de l'agence, en accord avec la nécessité d'une approche globale, afin de formuler des conseils solides, pertinents et opportuns fondés sur des éléments de preuve concernant la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant dans les institutions et les États membres de l'UE.

- *Collecter des données primaires et secondaires comparables sur les droits de l'enfant en se basant sur les indicateurs des droits de l'enfant, en particulier sur l'accès à la justice, la pauvreté des enfants et d'autres questions liées à la protection de l'enfant;*
- *Élaborer des méthodologies pour mener des recherches transnationales avec les enfants;*
- *Aider les institutions de l'UE et les États membres dans leurs efforts pour intégrer les résultats de nos recherches dans les politiques et processus législatifs européens et nationaux;*
- *Soutenir, par des conseils fondés sur des éléments de preuve, les travaux d'autres agences de l'UE, notamment l'EASO et FRONTEX pour l'amélioration de la protection des enfants;*
- *Soutenir, par des conseils fondés sur des éléments de preuve, le travail quotidien des professionnels qui s'occupent d'enfants;*
- *Renforcer les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de droits de l'enfant, en particulier en ce qui concerne l'accès à la justice;*
- *Sensibiliser davantage les enfants concernant leurs droits;*
- *Fournir une analyse ciblée dans différents domaines relatifs aux droits fondamentaux en intégrant les droits de l'enfant dans les travaux de la FRA et certaines des recherches en cours, telles que celles concernant la violence envers les femmes, la protection des données, les personnes handicapées, les enfants roms, les personnes LGTB, etc.;*
- *Mettre au point des méthodologies de recherche transnationale auprès d'enfants.*

Contexte politique

L'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE reconnaît le droit de l'enfant à la protection et au bien-être. En 2006, la Commission a adopté son tout premier cadre relatif aux droits de l'enfant intitulé « Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant (2006-2010) », qui définit les grands objectifs à atteindre dans le domaine des droits de l'enfant à l'échelle européenne, y compris la création au sein de la Commission d'un poste de coordinateur chargé des droits de l'enfant. En 2011, la Commission a adopté le Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant (2011-2014), axé sur les domaines dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée. Celui-ci comporte 11 mesures visant à promouvoir notamment la justice adaptée aux enfants et la protection des enfants en situation de vulnérabilité (y compris les enfants en situation de pauvreté). Le Programme de l'UE promeut également les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants et rappelle que les normes et principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) doivent continuer à

guider les politiques et actions de l'UE ayant une incidence sur les enfants. Les mesures définies dans le Programme de l'UE ont été en très grande partie finalisées.

Au moment d'élaborer ses politiques et initiatives, la Commission coopère avec différentes organisations internationales, telles que les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, et prend en considération leur mission et leurs travaux dans le cadre d'objectifs communs. La Commission a souligné que les besoins des enfants en risque de pauvreté et d'exclusion sociale seraient abordés dans une recommandation spécifique sur la pauvreté des enfants, qui a effectivement été publiée en 2013 sous le titre « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » dans le cadre du projet plus global sur l'investissement social. Le suivi des progrès est un élément clé de la recommandation, qui comprend en annexe un cadre de surveillance basé sur des indicateurs mesurant les résultats par rapport aux objectifs de la politique d'Europe 2020.

Travaux antérieurs

La Commission européenne a très tôt identifié la nécessité d'indicateurs spécifiques relatifs aux droits de l'homme qui permettent d'évaluer dans quelle mesure les normes européennes en matière de droits fondamentaux sont respectées, protégées, promues et mises en œuvre, et en 2007, elle a demandé à l'Agence de développer des indicateurs pertinents. L'Agence a effectué cette tâche en étroite collaboration avec les principales parties prenantes au niveau institutionnel, à savoir la Commission, le Conseil de l'Europe, l'UNICEF et « Child on Europe ». En 2009, l'Agence a publié un premier rapport sur les indicateurs des droits de l'enfant et a continué les années suivantes à les affiner, à les mettre en œuvre et à les alimenter à l'aide de données et d'informations. Le travail de la FRA dans ce domaine est transversal et s'appuie sur de nombreux autres domaines de ses travaux. La FRA a recueilli des données sur les enfants en situation de vulnérabilité grâce à des projets axés sur les enfants (par exemple en ce qui concerne les enfants victimes de la traite des êtres humains), mais a également accordé une attention particulière à la participation des enfants dans ses travaux de recherche. De 2012 à 2015, la FRA a réalisé un projet majeur sur la justice adaptée aux enfants grâce à des recherches sur le terrain impliquant des professionnels du droit et d'autres praticiens et des enfants afin d'évaluer l'efficacité de la législation pertinente par rapport aux exigences fixées par la législation européenne et les directives du Conseil de l'Europe relatives à la justice adaptée aux enfants. Les recherches de la FRA dans ce domaine ont complété des travaux connexes effectués par la Commission européenne. En 2014, suite à une demande de la Commission, l'Agence a également cartographié les systèmes de protection de l'enfance dans tous les États membres de l'UE afin de contribuer au développement des politiques connexes en 2015. En 2015, la FRA, en coopération avec le Conseil de l'Europe, a également publié un manuel de droit européen sur les droits de l'enfant destiné aux professionnels du droit.

Projets et activités prévus pour 2016

En 2016, en se fondant sur des travaux préparatoires menés en 2015, la FRA recueillera et analysera les données existantes pertinentes sur la base des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux qui reposent sur le cadre de surveillance de la Commission fondé sur des indicateurs, relatif à la pauvreté des enfants et à leur bien-être, et annexé à la recommandation de la Commission du 20 février 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », lequel appelle à renforcer le développement de politiques fondées sur des données probantes. Les travaux mettront l'accent sur les enfants qui risquent de souffrir de nombreux désavantages, tels que les

enfants de migrants ou issus de minorités ethniques, en particulier les enfants de Roms risquant la marginalisation, ainsi que les enfants ayant des besoins spéciaux ou souffrant de handicaps, les enfants faisant l'objet d'une prise en charge alternative et les enfants de la rue.

En outre, la FRA poursuivra sa collaboration avec les parties prenantes pour leur communiquer les résultats de ses travaux sur le traitement des enfants dans les procédures judiciaires civiles et pénales, et diffusera également le Manuel de droit européen sur les droits des enfants.

Impact escompté

Les résultats de cette recherche fourniront des données concernant la mise en œuvre de la recommandation de la Commission du 20 février 2013 «Investir dans l'enfance: briser le cycle vicieux de l'inégalité» et aidera également à identifier les lacunes dans la collecte de données.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.6.1 **Enfants et justice**
- Fiche projet 5.6.2 **Pauvreté des enfants et bien-être**
- Fiche projet 5.6.3 **Manuel de droit européen en matière de droits des enfants**
- Fiche projet 5.6.4 Cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le respect des droits de l'enfant dans l'UE
- Fiche projet 5.6.5 **Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»**

JUSTICE



4.7 Accès à la justice, y compris à la coopération judiciaire

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Contribuer aux efforts de l'UE pour améliorer les mécanismes destinés à assurer l'accès à la justice par le biais de mécanismes judiciaires et extrajudiciaires, aux niveaux de l'UE et des États membres, qui servent à étayer le respect des droits fondamentaux.

- *Faire en sorte que la FRA devienne un acteur clé, formulant des conseils solides, pertinents, opportuns et fondés sur des éléments de preuve en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice aux niveaux de l'UE et des États membres; stimuler le débat et l'action dans l'UE concernant les moyens d'améliorer l'accès à la justice par le biais des nouvelles technologies; identifier les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'accès à la justice pour les groupes marginalisés – en collaborant étroitement avec des parties prenantes clés du domaine de la justice (y compris d'autres agences de l'UE telles qu'Europol et Eurojust);*
- *Analyser la «situation de l'accès à la justice» dans les États membres et établir un mécanisme d'apprentissage pour les États membres – pouvant être fondé sur l'identification et le partage de pratiques prometteuses entre les pays (par exemple, pour remédier aux procédures excessivement longues);*
- *Examiner les implications pour l'«accès à la justice» dans d'autres domaines des droits fondamentaux où l'Agence est active;*
- *Fournir des éléments probants lorsqu'il existe un manque de connaissance du fonctionnement de l'accès à la justice et de la mise en œuvre d'une législation existante en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux;*
- *Clarifier les mécanismes d'accès à la justice qui sont disponibles dans l'UE et leur mode de fonctionnement.*

Contexte politique

L'Union européenne a développé un secteur de la justice pour compléter le marché intérieur; les années précédentes principalement en matière de justice civile, mais au cours des deux dernières décennies des progrès ont également été réalisés en matière de justice pénale. Le traité de Lisbonne et le programme de Stockholm ont permis d'inscrire les droits fondamentaux à l'ordre du jour législatif afin d'harmoniser les développements liés à la justice pénale, en veillant en particulier aux droits procéduraux en matière de justice transfrontalière.

Le programme de Stockholm a donné lieu à la création d'une feuille de route prévoyant diverses mesures relatives aux droits procéduraux en matière pénale, qui aboutissent à légiférer en ce qui concerne, par exemple, l'interprétation et la traduction pour les suspects et les

accusés. D'autres instruments ont également été proposés, notamment sur la présomption d'innocence et l'assistance juridique. Les orientations stratégiques de 2014 pour les cinq années suivantes, qui découlent du programme de Stockholm, visent à consolider ce qui a été réalisé, tout en assurant la transposition correcte de la législation et le renforcement de la confiance mutuelle et de la coopération judiciaire.

En ce qui concerne la justice civile, l'UE a obtenu des résultats dans l'amélioration de la justice transfrontalière avec, par exemple, la reconnaissance mutuelle des jugements et une série de mesures qui facilitent la justice au-delà des frontières. L'accès à la justice est non seulement possible via les voies « traditionnelles », telles que les tribunaux, mais également à travers des organismes non judiciaires ou quasi judiciaires, tels que les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH), les institutions de médiateurs et organismes pour l'égalité. L'UE a renforcé l'attention qu'elle accorde aux entités « requises par le droit de l'UE », telles que les organismes d'égalité et les autorités chargées de la protection des données, en accordant davantage d'attention à leur indépendance et à leur capacité à agir efficacement. Mais les institutions « INDH » sont devenues de plus en plus importantes au sein de l'UE. Bien que leur existence ne soit pas requise en vertu du droit de l'UE, ces institutions jouent un rôle important reconnu par l'UE, qui les promeut à l'extérieur, y compris dans les pays candidats.

Travaux antérieurs

En 2011, La FRA a publié son premier rapport sur «l'accès à la justice en Europe: aperçu des défis et opportunités», qui dressait un large panorama des mécanismes d'accès à la justice et des obstacles aux niveaux international, européen et national concernant le domaine de la non-discrimination. Reflétant les principaux domaines de travail thématiques de l'Agence pour la période 2007-2012, ce rapport abordait la question de l'accès aux recours pour les victimes de discrimination, y compris le droit à une indemnisation et à une aide juridique. En 2012, l'Agence a publié son deuxième rapport sur l'accès à la justice. Cette étude concernait les expériences des plaignants en matière d'accès aux mécanismes de la justice et de soutien dans le domaine de la non-discrimination, et soulignait les défis et les perspectives en matière de droit de l'Union sur l'égalité, y compris des organismes de promotion de l'égalité.

La FRA a également entrepris des travaux davantage tournés vers la formation aux droits de l'homme et a élaboré un manuel sur la formation aux droits de l'homme et le maintien de l'ordre. En 2010, la FRA a publié un rapport décrivant les institutions INDH dans les États membres de l'UE et, en 2012, un manuel sur la mise en place des institutions INDH et leur accréditation au regard des principes dits de Paris. En outre, l'Agence s'est lancée dans un projet à long terme visant à développer des indicateurs des droits fondamentaux qui inclut des indicateurs associés à l'accès à la justice.

En 2012, l'Agence a également mené une enquête européenne sur les violences fondées sur le sexe à l'égard des femmes, qui comprenait notamment des questions sur les violences au cours de l'enfance. Il s'agit de la première enquête européenne de ce genre et près de 42 000 femmes ont été interrogées dans l'UE. Les premiers résultats de l'enquête ont été divulgués en 2014, aux côtés d'autres activités liées à une communication ciblées et à l'utilisation des résultats.

En 2014, un manuel sur l'accès à la justice fondée sur le droit européen était en cours de préparation. Ce manuel est le résultat d'une coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe (la CEDH et de la CEPEJ - l'organe d'experts sur l'efficacité judiciaire). Les

recherches pour le manuel ont été entreprises au cours de l'année 2015. Une fiche de projet activités additionnelles relative à l'accès à la justice a été introduite dans le programme de travail pluriannuel de 2014. En vertu de cette fiche projet, un certain nombre d'autres activités ponctuelles ont été décidées, telles que la formulation d'avis sur demande et de conseils informels aux institutions de l'UE et aux États membres.

En 2015, deux projets ont débuté et sont entrés dans une première phase de collecte de données. Le premier est un projet cartographiant et prévoyant une liste des pratiques encourageantes liées à certains aspects des règles communes de l'UE pour les personnes condamnées ou en attente de jugement dans un autre État membre, tandis que le deuxième porte sur des travaux de recherche relatifs au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales dans l'UE. Les deux projets ont été lancés sur demande de la Commission européenne.

Projets et activités prévus pour 2016

Le projet CLARITY (lancé en 2013 et poursuivi en 2015), avait pour but de «clarifier» à quelle instance s'adresser en cas de violation des droits. Les résultats du projet seront diffusés en ligne par l'Agence, ce qui comprend des contributions pertinentes au portail e-justice européen.

Un important projet d'enquête sur les droits fondamentaux a été lancé par l'Agence en 2014 avec une première phase d'essai pour l'enquête prévue en 2015 et une collecte de données prévue en 2016. Les données de l'enquête alimenteront l'élaboration d'indicateurs axés sur les droits fondamentaux dans les domaines clés du travail de l'Agence. Le dernier manuel de la FRA, co-écrit avec la CouEDH - sur l'accès à la justice - sera divulgué au plus tard en 2016.

Le projet du programme de travail pluriannuel de 2015 (1ère priorité) cartographiant la situation de chaque États membres, et relatif aux règles communes de l'UE pour les personnes condamnées ou en attente de jugement dans un autre État membre, se poursuivra en mettant l'accent sur les études de cas et l'identification des pratiques prometteuses.

Un autre projet potentiel est également envisagé (1ère priorité du programme de travail annuel 2015). Il concerne les pratiques prometteuses relatives à l'amélioration de l'accès à la justice, par exemple, par le biais de l'élargissement de la capacité juridique, le soutien pro Bono, et l'e-justice. Un autre projet envisageable traiterait des droits accès à la justice pour les victimes d'actes criminels (1ère priorité du programme de travail annuel 2015, voir 4.8).

Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, et notamment avec d'autres agences de l'UE telles que CEPOL, Europol et Eurojust, l'agence fournit des conseils fondés sur des données factuelles et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans des domaines sélectionnés de la politique, de la législation et des pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission – l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns concernant les droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice, dont le domaine spécifique des victimes de la criminalité (voir domaine thématique 4.8).

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.7.1 **Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte**
- Fiche projet 5.7.2. **Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux**
- Fiche projet 5.7.3 **Manuel sur l'accès à la justice en Europe**
- Fiche projet 5.7.4 **Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de jugement**
- Fiche projet 5.7.5. **Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE (troisième priorité)**
- Fiche projet 5.7.6 **Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE**
- Fiche projet 5.7.7. **Autres activités dans le domaine des «l'Accès à la justice»**

4.8 Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes

Objectifs thématiques 2013 – 2017

Devenir un acteur principal dans la promotion des droits fondamentaux des victimes de la criminalité; notamment en ce qui concerne le droit des victimes d'accéder à la justice et donner une visibilité aux victimes invisibles de violence sexuelle et de crimes haineux en particulier.

- *Veiller à ce que les droits des victimes soient reconnus et mis en pratique, conformément aux développements politiques et législatifs de l'UE;*
- *Veiller à ce que les différents acteurs aient conscience de leurs responsabilités envers les victimes de crimes de haine dans divers domaines – comprenant tant les victimes vulnérables que d'autres dont les droits doivent être protégés;*
- *Soutenir les États membres dans l'organisation de leur propre collecte de données concernant la mesure et la nature de la victimisation, y compris les expériences vécues par les victimes en matière de justice et de services de soutien aux victimes;*
- *Renforcer le contrôle de la jouissance réelle de leurs droits par les victimes dans l'UE;*
- *Exposer le rôle des services de soutien aux victimes en étant capable de veiller à ce que les droits des victimes soient respectés dans la pratique, conformément aux initiatives politiques et législatives;*
- *Réaliser des recherches comparatives fondées sur des éléments factuels – y compris l'élaboration d'indicateurs;*
- *Mettre à jour un aperçu de vue d'ensemble des modèles existants et des caractéristiques importantes du soutien aux victimes dans l'UE, en examinant la prestation de services par les États et par les ONG;*
- *Collecter des exemples de pratiques prometteuses de services de soutien aux victimes, pouvant servir de modèles pour le soutien aux victimes et la mise en œuvre dans l'UE, conformément aux exigences de la feuille de route pour les victimes;*
- *Accroître les recherches sur les victimes de crime haineux, sur les victimes de violence sexuelle, sur les victimes de l'exploitation du travail et sur les enfants en tant que victimes de la criminalité;*
- *Contribuer à la mise en place de systèmes de justice pénale qui placent les victimes de la criminalité au centre des procédures, en tant que principale partie prenante.*

Contexte politique

Dans le deuxième cadre pluriannuel de la FRA (à compter de 2013), les victimes d'actes criminels constituaient un nouveau domaine distinct (l'indemnisation des victimes ayant été le domaine le plus limité dans le cadre précédent). Le travail de la FRA dans ce domaine vise à garantir que la réalité des droits des victimes au sein de l'UE correspond à la législation en vigueur. Suite à l'adoption de l'ensemble des lois et autres mesures nécessaires pour se conformer à la directive sur les victimes d'ici le 16 novembre 2015, les États membres devront s'atteler à collecter et à fournir des éléments de

preuve montrant comment les victimes peuvent accéder aux droits énoncés dans la directive, et ces éléments seront communiqués à la Commission. À cet égard, les données de recherche de la FRA - fondées sur des éléments de preuve recueillis dans les 28 États membres de l'UE - fourniront à la Commission et aux États membres des éléments de preuve sur la jouissance par les victimes de leurs droits fondamentaux en pratique.

Travaux antérieurs

En 2012, l'Agence a également mené une enquête à l'échelle européenne sur la violence à caractère sexiste à l'égard des femmes, qui comportait des questions sur les expériences de femmes victimes de violence pendant l'enfance. Il s'agissait de la première enquête du genre au niveau de l'UE, réalisée à la suite d'entretiens avec plus de 42 000 femmes dans toute l'UE. Les premiers résultats de l'enquête ont été publiés en 2014, et d'autres activités ont été lancées, qui étaient liées à une analyse plus approfondie des résultats et à la communication et l'utilisation ciblées des conclusions au niveau des États membres.

Les résultats de l'enquête documenteront des expériences de violences sexuelles, physiques et psychologiques, notamment les violences au cours de l'enfance, dans les domaines privé et public (tel que le lieu de travail), ainsi que des modèles de signalement et de non-signalement par les victimes et leur traitement par les différents services de soutien. Les données de l'enquête permettent d'analyser les résultats sous différents angles, dans la mesure où l'enquête a collecté, entre autres, des informations sur l'âge, la formation et la position socio-économique. À cet égard, l'Agence s'est progressivement orientée vers des domaines se rapportant directement aux « droits des victimes », et, plus généralement, le champ d'action de l'Agence est progressivement entré dans un processus de transition pour aborder différents aspects du maintien de l'ordre et de la justice pénale à travers le prisme de la non-discrimination; par exemple, en ce qui concerne le développement par l'Agence d'un groupe de travail composés d'États membres et traitant des crimes de haine.

La demande directe de la Commission à la FRA de d'abord entreprendre des recherches sur les services d'aide aux victimes au sein de l'UE, en particulier aux victimes de la criminalité, puis de lancer deux projets portant directement sur la justice pénale européenne, est une indication du rôle que peut jouer l'Agence. Avec l'adoption des domaines thématiques de travail révisés de l'Agence dans le cadre de son nouveau cadre pluriannuel, les thèmes de la justice et des victimes de la criminalité ont également acquis une place prépondérante dans les travaux de la FRA.

À cette fin, en 2014, l'Agence a présenté les résultats du projet sur les services d'aide aux victimes et a publié le rapport intitulé « Les victimes de la criminalité dans l'Union européenne : l'étendue et la nature de l'aide aux victimes ». Les résultats clés sont publiés en ligne et ont été mis à jour pendant l'année 2015. Des travaux de recherche ont également donné lieu à une étude distincte portant en particulier sur la situation des victimes de crimes de haine.

Projets et activités prévus pour 2016

Le travail de l'Agence sur les services de soutien aux victimes de la criminalité, commencé fin 2011, se poursuivra en 2016 avec la présentation de conseils fondés sur des éléments de preuves suite à la présentation des résultats ayant eu lieu en 2014.

Les résultats de ce projet complètent le travail d'enquête de l'Agence qui recueille des données sur, par exemple, les expériences de signalement des victimes à divers services.

Impact escompté

En coopérant étroitement avec les principales parties prenantes dans le domaine de la justice, et notamment avec d'autres agences de l'UE telles que CEPOL, Europol et Eurojust, l'Agence entend fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve et centrés sur les droits fondamentaux concernant la situation sur le terrain dans certains domaines de la politique, de la législation et des pratiques de l'UE. En parallèle, les travaux de l'Agence devraient informer les processus politiques et législatifs du Parlement européen, du Conseil et de la Commission – l'Agence se transformant en important fournisseur de conseils fondés sur des éléments de preuve solides, pertinents et opportuns relatifs aux droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice, y compris le domaine spécifique aux victimes d'actes criminels.

Liste des projets dans le domaine thématique

- Fiche projet 5.8.1. **Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative**
- Fiche projet 5.8.2. **Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»**

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

4.9 Coopération avec les acteurs clés, les parties prenantes et les partenaires

Contexte politique

L'Agence coopère et entretient des relations avec diverses parties prenantes à l'échelle européenne, nationale et internationale. La coopération avec les parties prenantes et les partenaires peut prendre la forme de réunions et de manifestations annuelles officielles, telles que les réunions avec les agents de liaison nationaux, les INDH, les organismes chargés des questions d'égalité et les médiateurs. Elle s'illustre également par la tenue de la plate-forme des droits fondamentaux.

L'Agence maintient des contacts réguliers et participe à des consultations avec les institutions et organes de l'UE, le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et l'OSCE. La coopération avec les Institutions de l'UE continuera à être renforcée, notamment en ce qui concerne le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne. Ces rapports sont essentiels pour garantir la cohérence des productions de l'Agence avec les domaines prioritaires de l'Union. En outre, les commentaires réguliers des partenaires institutionnelles européens permettront de mieux adapter les productions de la FRA. Les institutions de l'UE sont de plus en plus demandeuses de services plus réactifs et souhaitent que l'Agence leur apporte une expertise et une assistance en matière de droits fondamentaux par le biais de consultations informelles et de demandes formelles d'avis dans le cadre de procédures législatives et de l'élaboration de politiques.

L'une des priorités stratégiques de la FRA pour la période 2013-2017 est consacrée à l'utilité de la FRA au niveau national, non seulement à travers son réseau d'agents de liaison nationaux, mais également pour s'assurer qu'elle remplit efficacement sa fonction et son rôle d'assistance et d'apport d'expertise aux États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Dans ce cadre, elle améliorera également la communication et la diffusion de ses rapports et de ses conclusions au sein des parlements des États membres de l'UE. Par conséquent, l'Agence poursuivra le renforcement de sa coopération et examinera d'autres moyens d'associer davantage les institutions nationales pour les droits de l'homme, les organismes spécialisés dans la promotion de l'égalité et les organismes de médiation dans les projets de l'Agence et d'améliorer la pertinence des travaux de la FRA par rapport aux besoins des parties prenantes, aux priorités et aux défis concernant les droits fondamentaux sur le terrain. L'Agence continuera de consulter et de coopérer avec les organisations de la société civile, y compris à travers la plate-forme des droits fondamentaux. L'Agence continuera d'élargir sa coopération avec les organisations intergouvernementales, et notamment avec le Conseil de l'Europe, afin de créer des effets de synergie dans les domaines d'intérêt commun et de garantir que les productions de l'Agence sont

partagées et communiquées aux différents organes et mécanismes associés aux IGO.

Une autre dimension du travail de l'Agence est le développement de ses relations avec les organismes et organes communautaires tels qu'Eurofound, Frontex, Eurojust, EIGE, EASO et le CEPOL. En 2014, la FRA a assuré la coordination des différents réseaux de toutes les agences de l'UE, y compris des directeurs des agences, et coordonnera en 2016 la coopération des agences de l'UE dans le contexte de la justice et des affaires intérieures (coopération inter-agences JAI).

Dans le domaine de la communication et de la sensibilisation, les activités à caractère transversal viennent compléter celles liées à des projets spécifiques, basés sur la Stratégie de sensibilisation développée pendant l'année 2014 et pleinement mise en œuvre en 2015. Elles portent sur l'information et la sensibilisation sur les questions des droits fondamentaux, y compris notamment sur les questions liées à la Charte européenne des droits fondamentaux et des renseignements sur la FRA et ses activités. Ces activités transversales peuvent remplir des fonctions pratiques pendant des manifestations organisées par la FRA ou par d'autres acteurs : c'est le cas des discours, présentations et des stands d'information.

En outre, le travail de la FRA dans le domaine de la communication comprend la production de fiches d'information, brochures, un programme destiné à l'accueil de visiteurs et de délégations, l'utilisation des médias sociaux, numériques et d'autres médias en ligne, la gestion des relations avec les médias, leur suivi et la mise en ligne de documents. Pour ces activités, la FRA continuera à développer sa gestion des stocks et affiner sa stratégie de diffusion. Dans le domaine de la recherche, un certain nombre d'activités sont également de nature transversale, par exemple, le travail sur les indicateurs des droits fondamentaux, le rapport annuel, ou les demandes ponctuelles des institutions de l'UE.

Activités prévues pour 2016

- Développer et favoriser une étroite relation de travail avec les institutions et les organes de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les organismes nationaux de promotion de l'égalité, les institutions de médiation, d'autres organisations internationales, la société civile (plate-forme des droits fondamentaux) et la communauté des chercheurs
- Coopérer étroitement avec les agences de l'UE et coordonner le réseau des agences dans le domaine de la justice et des affaires intérieures;
- Améliorer la coopération avec les parties prenantes sélectionnées via le Forum des Droits Fondamentaux de FRA.
- Collecter et diffuser des données et des informations pertinentes;
- Contribuer à garantir le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la législation de l'UE et de sa mise en œuvre;
- Sensibiliser le public aux droits fondamentaux et à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Fournir et diffuser activement des informations sur les activités de la FRA.
- Fournir assistance et expertise en matière de droits fondamentaux aux parties prenantes clés.

- Identifier des partenaires stratégiques pour l'avancement des droits fondamentaux.

Impact escompté

Les résultats attendus sont les suivants : Amélioration de la connaissance et de la compréhension des questions relatives aux droits fondamentaux parmi les responsables politiques, les autres parties prenantes clés et les partenaires ; Mise en place de nouveaux partenariats, réseaux et communautés de travail sur les droits fondamentaux ; Constitution de nouvelles connaissances, théoriques et pratiques, en matière de droits fondamentaux ; Amélioration de la compréhension des questions liées aux droits fondamentaux ; Une politique mieux informée sur les questions des droits fondamentaux et les changements politiques, le cas échéant ; Réaction rapide aux demandes et besoins ad hoc émanant de la Commission, du Conseil et du Parlement (conformément à l'article 4 du règlement fondateur de la FRA), apportant ainsi de la valeur aux réponses politiques de l'UE ; Amélioration de la qualité et de l'utilité du rapport annuel de la FRA ;

Accroître la visibilité de la FRA vis-à-vis des parties prenantes et du grand public ; Développer des indicateurs concrets en matière de droits fondamentaux via la collecte de données et les rapports sur la situation au sein de l'UE ; Augmenter l'impact de la contribution de la FRA à l'élaboration des politiques à l'échelle nationale et au niveau de l'UE

Liste des projets dans le domaine thématique :

- Fiche projet 5.9.1 **Rapports annuels**
- Fiche projet 5.9.2 **Forum des droits fondamentaux de la FRA et autres conférences**
- Fiche projet 5.9.3 **Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE**
- Fiche projet 5.9.4 **Coopérer avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE**
- Fiche projet 5.9.5 **Communication et documentation en ligne**
- Fiche projet 5.9.6 **Production et diffusion de produits de communication**
- Fiche projet 5.9.7 **Information sur les travaux de la FRA**
- Fiche projet 5.9.8 **Sensibilisation aux droits fondamentaux**
- Fiche projet 5.9.9 **Contrôle et évaluation de la performance**
- Fiche projet 5.10.1 **Organes de l'Agence**
- Fiche projet 5.10.2 **Mécanisme de consultation et de coopération - Agents de liaison nationaux**
- Fiche projet 5.10.3 **Mécanisme de consultation et de coopération - Plate- forme des droits fondamentaux**
- Project fiche 5.11.1 **Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes**

La prochaine section du programme de travail annuel renvoie à différents projets et activités spécifiques entrepris par l'Agence en 2016.

Veuillez noter que les projets suivants ont été lancés sur demande de la Commission européenne :

- **5.2.1 Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours**
- **5.5.4 Vivre dans un autre État membre : obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par les citoyens de l'Union européenne**
- **5.7.4 Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de jugement**
- **5.7.6 Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE**

NEW Fiche projet 5.1.1

Troisième priorité

Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre - perspectives de travailleurs migrants (SELEX II)

Description

Le projet fait suite au projet de la FRA « Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre (SELEX I) » mené entre 2013 et 2015. Tandis que « SELEX I » consistait en des recherches documentaires dans l'ensemble des 28 États membres, ainsi que d'entrevues sur le terrain et de discussions de groupes cibles dans 21 États membres de l'UE avec différents groupes professionnels, tels que la police, les inspections du travail et les organisations syndicales, SELEX II reposera directement sur des entretiens avec des groupes exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, y compris avec des personnes ayant été victimes d'exploitation. Les recherches visent à combler le manque actuel de connaissances en matière de formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre des travailleurs qui arrivent ou se déplacent dans l'UE et les réponses qui y sont apportées. Outre SELEX I, le projet s'appuie sur les travaux de recherche précédemment menés par la FRA, en particulier le rapport portant sur les migrants en situation irrégulière employés dans le secteur du travail domestique, et sera lié à d'autres travaux dans le domaine du soutien aux victimes et de leurs droits. Dans le cadre de SELEX II, la FRA examinera les points de vue des détenteurs de droits, en interrogeant des travailleurs exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre ou ayant été victimes de formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre dans les États membres sélectionnés dans le cadre des entretiens avec des groupes professionnels organisés pour SELEX I (2013-2015). Le projet SELEX II complète le projet SELEX I en ne se limitant pas aux groupes professionnels actifs dans le domaine de l'exploitation de la main-d'œuvre, mais en interrogeant directement les travailleurs, permettant ainsi de comparer les réponses entre les responsables et les détenteurs des droits. Le projet s'appuie sur les éléments suivants : la Charte des droits fondamentaux de l'UE interdit, en son article 5, l'esclavage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire. De même, l'article 31 souligne que tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité. En outre, d'autres violations des droits fondamentaux accompagnent souvent les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre. Différents groupes de ressortissants de l'UE et de pays hors UE sont exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, qui peuvent toucher des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment, le travail domestique, la restauration, le nettoyage, le divertissement et l'industrie agro-alimentaire, et englober divers abus comme le fait d'être contraint à des horaires extrêmement longs ou le fait d'être confiné dans un logement insalubre sans pouvoir en partir. L'absence de contrôles suffisants pour que des autorités, telles que les services d'inspection du travail, enquêtent sur les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, empêche souvent ces abus d'être révélés. Les victimes d'une grave exploitation du travail ont le droit d'introduire des demandes de rémunération et d'indemnisation en réparation des violations de leurs droits, ainsi que d'engager des poursuites pénales et de recevoir un soutien adéquat. Il est évident que les formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre sont une question qui mérite de plus amples recherches sur la nature de la

problématique dans l'UE et les réponses qui y sont apportées, notamment dans les domaines autres que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle – qui a fait l'objet de recherches plus nombreuses à ce jour. La directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE), la directive relative à la traite des êtres humains (2011/36/UE), la directive européenne relative aux droits des victimes (2012/29/UE) et la directive relative aux travailleurs saisonniers (2014/36/UE) font office de valeurs de référence dans ces recherches. À l'échelle internationale, la législation instituée dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) est d'une importance cruciale. Il s'agit notamment de la Convention de 1930 sur le travail forcé et de la Convention de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011. Il convient également de mentionner la Charte sociale européenne révisée et le Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains issues du droit des traités du Conseil de l'Europe.

Objectifs

- Recueillir des informations dans certains États membres de l'UE sur la situation des travailleurs exposés à un risque d'exploitation extrême ou susceptibles d'avoir été victimes de formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre, comblant ainsi le manque de preuves relatives à la situation sur le terrain. .

Produits globaux

- Un rapport sera publié fin 2017 ou au premier semestre 2018.
- Participation, avec les groupes de parties prenantes, à l'élaboration du projet et à la diffusion ciblée des résultats.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2011, la FRA a collecté des données et publié des rapports sur la situation des migrants en situation irrégulière, où certains cas d'exploitation extrême de la main-d'œuvre ont été identifiés, notamment dans le cadre du travail domestique. Sur cette base et sur la base d'autres travaux de la FRA, un projet a été lancé sur les formes graves de l'exploitation de la main-d'œuvre (SELEX I), et des recherches documentaires et des travaux sur le terrain ont été effectués en 2013 et 2014. La FRA a également rassemblé plus de 200 études de cas (descriptions de cas de formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre) dans le cadre de cette phase.

En 2015, les résultats du projet SELEX I ont été publiés et communiqués aux parties prenantes concernées sous la forme d'un rapport comparatif intitulé « Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre : déplacements des travailleurs à l'intérieur ou en direction de l'Union européenne. Obligations des États et droits des victimes » (*Severe labour exploitation: workers moving within or into the European Union. States' obligations and victims' rights*).

Bénéficiaires et groupes cibles

Les autorités publiques (en particulier les ministères de la justice et du travail), les inspections du travail, les services de police, les organisations syndicales, les services de soutien aux victimes; les victimes de formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre; les travailleurs exposés à des formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre; les institutions de l'UE et les agences de l'UE, en particulier les agences de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); les organisations

Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

internationales (publiques et de la société civile) actives dans le domaine de la lutte contre l'exploitation de la main-d'œuvre, telles que l'Organisation internationale du travail, la Confédération syndicale internationale, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Activités prévues pour 2016

- Planification de projet et élaboration de lignes directrices/spécifications techniques.
- Contrats pour les travaux de recherche sur le terrain.
- Éventuelle(s) réunion(s) d'experts – échanges avec les groupes de parties prenantes lors de la phase de planification du projet. Nous envisageons la création d'un « comité consultatif » constitué d'experts, dont les travaux contribueront à alimenter la recherche, de la planification jusqu'à la communication des résultats.

Produits prévus pour 2016

- Finalisation des lignes directrices/spécifications techniques.
- Élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

Produits prévus pour 2016

- Finalisation des lignes directrices/spécifications techniques.
- Élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:		-	650 000
Budget total de l'année précédente	1 413 413,55 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	<i>2016</i>		

ON-GOING Fiche projet 5.1.2

Première priorité

Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile

Description

La FRA a mené plusieurs activités de recherche dans ces domaines au cours de la période 2009-2013, ce qui a contribué à la coopération inter-agences et les activités associées, à savoir projets portant sur la situation des immigrés en situation irrégulière au sein de l'UE (Programmes de travail 2009-2012); sur la protection, le respect et la promotion des droits des immigrés en situation irrégulière dans le cadre des procédures de retour volontaire et de retour forcé (Programme de travail 2009); sur le traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures de l'UE (Programmes de travail 2010-2012); sur les contrôles aux frontières et les droits fondamentaux (Programmes de travail 2010-2012); sur l'accès à la justice pour les demandeurs d'asile (Programme de travail 2009); ainsi que le Manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières (programme de travail 2012). Ces projets sont également liés, directement ou indirectement, aux engagements pris par l'Agence résultant des accords de coopération avec FRONTEX et du règlement du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), avec lesquels les activités en cours se poursuivront, y compris le rôle actif de la FRA au sein du Forum consultatif des deux agences. En outre, la FRA renforcera ses liens avec eu-LISA, l'agence de l'Union européenne chargée de la gestion des grandes bases de données informatiques dédiées aux affaires intérieures. Cette fiche projet combine les activités de suivi relatives aux projets antérieurs de la FRA et l'implémentation des accords de coopération avec d'autres agences de l'UE.

Objectifs

- Produire sur demande des rapports ad hoc dans les domaines précités des frontières, de l'immigration, de l'asile et des visas, et mettre certaines publications à jour, ou des parties de celles-ci, notamment le manuel sur la législation européenne dans le domaine de l'asile, de l'immigration et des contrôles aux frontières
- Mettre les conclusions des recherches de la FRA à la disposition des responsables politiques de manière proactive
- Faire part des bonnes pratiques et autres conclusions tirées des travaux de recherche de la FRA aux bonnes personnes et au moment opportun
- Coopération efficace avec l'agence FRONTEX, EASO, eu-LISA et d'autres agences JAI.
- Sensibiliser sur la dimension des droits fondamentaux des politiques d'asile, frontière et immigration.

Bénéficiaires et groupes cibles

- Institutions de l'Union européenne
- Frontex, EASO, l'eu-LISA et autres agences de l'UE chargées de la justice et des
- États membres
- Juristes (Manuel)
- Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- 15 rapports de la FRA publiés sur ces thèmes; d'autres publications en 2016;

- Un manuel juridique commun sur l'asile, en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme, publié en plusieurs langues en 2013, et une version mise à jour de ce guide publiée en 2014
- Un manuel sur les systèmes de tutelle publié en 2014;
- Les conférences (FRC) de 2011 et de 2014 sur les droits fondamentaux ont permis d'identifier de nombreux domaines dans lesquels la FRA va poursuivre ses travaux relatifs à l'asile, à l'immigration et aux frontières;
- Développement et publication d'outils pour les professionnels;
- Communication de l'analyse des droits fondamentaux à la Commission européenne à des fins d'évaluation dans le cadre de Schengen;
- La FRA est un membre actif du Forum consultatif Frontex, un organisme fournissant expertise sur les droits fondamentaux

Activités prévues pour 2016

- Production de rapports de recherche et d'avant-projets, y compris la mise à jour des rapports antérieurs ou de certaines parties de ceux-ci;
- Mise à jour du manuel de droit européen en matière d'asile, d'immigration et de contrôle aux frontières, le cas échéant.
- Traduire et réimprimer les rapports existants selon les besoins;
- Transmettre les résultats de recherche aux institutions de l'UE et fournir sur demande des contributions personnalisées;
- Formuler des avis juridiques à la demande des institutions EU;
- Fournir des avis d'experts à l'agence FRONTEX sur les questions relatives aux droits fondamentaux et soutenir l'Agence dans la mise en œuvre de sa stratégie des droits fondamentaux, conformément à l'accord de coopération FRA-Frontex;
- Participer activement au Forum consultatif de Frontex et de l'EASO, conformément aux règlements n° 439/2010 et 1168/2011;
- Mettre en œuvre la convention de travail élaborée avec l'EASO et soutenir le Bureau avec des avis d'experts en cas de besoin;
- Intensifier la coopération avec l'UE-LISA, notamment en ce qui concerne l'initiative sur les frontières intelligentes et le projet de la FRA relatif aux données biométriques;
- Communiquer les résultats de la recherche aux décideurs politiques clés de l'UE, ainsi que ceux au niveau national et d'autres parties prenantes, le cas échéant.
- Assurer la formation et le renforcement des capacités sur le suivi des retours forcés.

Produits prévus pour 2016

- Fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions, organes et agences de l'UE
- Fournir des avis d'experts aux parties prenantes
- Mettre certaines publications (ou des parties de celles-ci) à jour
- Publier les résultats de recherche en papier et électronique

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	330 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	893 500 €	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2013		

ON-GOING Fiche projet 5.1.3

Première priorité

Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux

Description

Le projet analysera les implications pour les droits fondamentaux de la collecte, du stockage et de l'utilisation de données biométriques pour l'immigration, le traitement de visas d'asile et à des fins de contrôle aux frontières. Ces dernières années, une tendance à l'utilisation accrue de données biométriques pour la gestion de l'identité, qui devrait se poursuivre, a été enregistrée.

L'UE a développé quatre grandes bases de données pour la gestion des frontières, ainsi que les questions d'immigration et d'asile. Trois de ces bases de données (système d'information Schengen, système d'information sur les visas, Eurodac) contiennent (ou contiendront) des données biométriques, alors que tel n'est pas le cas du système d'information des douanes qui se concentre principalement sur les marchandises et moyens de transport. Par exemple, en ce qui concerne le système d'information sur les visas (VIS), les gardes-frontières seront en mesure de comparer les données biométriques contenues dans la base de données VIS avec les empreintes digitales aux points d'entrée et de sortie. Le système d'information sur les visas (VIS) contient des données sur les demandes recevables de visas de court séjour. Il est devenu opérationnel en Afrique du Nord le 11 octobre 2011 et a fait l'objet d'un déploiement progressif, région par région, jusqu'à ce que tous les consulats du monde soient connectés.

En outre, les propositions concernant le train de mesures sur les « frontières intelligentes », présentées par la Commission le 28 février 2013, suggèrent de recourir à la collecte de données biométriques et à l'utilisation de nouvelles technologies pour calculer et surveiller les séjours de courte durée des ressortissants de pays tiers et identifier les personnes qui dépassent la durée de séjour autorisée et pour simplifier le passage des frontières européennes extérieures pour les voyageurs fréquents ayant été contrôlés et approuvés préalablement. Le train de mesures « frontières intelligentes » prévoit la création d'un programme d'enregistrement des voyageurs et la mise en place d'un système d'entrée et de sortie.

L'agence européenne nouvellement créée pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) va gérer ces systèmes au niveau central de l'UE. Ici, il est important que ces différents outils soient basés sur des valeurs communes, y compris l'état de droit et le respect des droits fondamentaux, comme prévu par la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Objectives

Le projet permettra d'analyser les incidences sur les droits fondamentaux de la collecte et du stockage de données biométriques ainsi que de leur utilisation par les différentes autorités à des fins d'identification et de vérification. L'analyse portera également sur le partage de l'information avec des parties et des pays tiers.

L'accent sera mis sur des droits spécifiques tels que : le respect de la dignité humaine ; la non-discrimination ; le droit des individus d'être correctement informés sur le but et la procédure de collecte de données;

le droit à un recours effectif ; les implications pour le droit d'asile ; et les questions de protection de la vie privée et des données (dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par le CEPD). Le projet examinera un certain nombre de problèmes qui peuvent avoir une incidence sur les droits fondamentaux, notamment la qualité des empreintes digitales recueillies, laquelle a un impact sur les taux d'erreur et sur la capacité des personnes à traverser la frontière en ce qui concerne les outils consacrés au système des « frontières intelligentes ». Il se penchera également sur les possibilités de correction des informations incorrectes stockées dans les bases de données. Les répercussions sur les personnes en quête de protection seront également examinées. Le projet permettra d'examiner l'impact positif éventuel de l'introduction de données biométriques sur les droits fondamentaux. Il étudiera également les incidences sur les droits fondamentaux de l'externalisation de la collecte de données biométriques à des entreprises privées, et les garanties des droits fondamentaux mises en place.

Produits globaux

Il est prévu de publier en 2017 un rapport qui met en lumière les risques et les possibles bénéfices liés à la collecte, le stockage et l'utilisation des bases de données biométriques.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet a démarré en 2014. La FRA a entrepris des consultations avec ses parties prenantes, y compris avec le CEPD et l'EU-LISA, et a mené des recherches documentaires préliminaires à l'aide de FRANET, avec pour objectif général la planification des recherches de terrain. Ces recherches de terrain ont été lancées en 2015 et se poursuivront en 2016.

Bénéficiaires et groupes cibles

Les résultats aideront les États membres de l'UE ainsi que les institutions et organes de l'UE, tels que Frontex, l'EASO et eu-LISA lors de l'application de la législation européenne. Les conclusions du projet pourront également servir de base au débat sur le train de mesures « frontières intelligentes ».

Activités prévues pour 2016

Les résultats de la recherche menée en 2016 seront analysés afin d'identifier les risques et les possibilités en matière de droits fondamentaux que comportent la collecte, le stockage et l'utilisation de données biométriques stockées à grande échelle dans les systèmes IT. Seront alors abordées toutes les lacunes juridiques et politiques restantes, identifiées lors de la première phase de la recherche en 2015. Avant la publication d'un rapport de recherche, les résultats seront partagés et discutés avec les principales parties prenantes. Le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec les institutions et organismes de l'UE ainsi que les États membres de l'UE, notamment eu-LISA.

Produits prévus pour 2016

Publication prévue pour 2017.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	20 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	1 021 997 €	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2014		

ON-GOING Fiche projet 5.1.4

Première priorité

Inclusion sociale et participation des migrants à la société

Description

Les principes d'égalité et de non-discrimination, ainsi que le pluralisme, la tolérance et la cohésion sociale sont des valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde l'Union européenne, qui sont établies par la charte des droits fondamentaux (article 21) et le traité de l'Union européenne (articles 2 et 3). Les principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants, établis en 2004, puis complétés par le programme commun pour l'intégration (2005) et l'agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers (2011) ont fourni un cadre pour le développement des initiatives politiques dans ce domaine. La stratégie Europe 2020 pour une économie intelligente, durable et inclusive fixe des objectifs ambitieux pour accroître les taux d'emploi, réduire les taux d'abandon scolaire et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation ou en risque de pauvreté et d'exclusion sociale. L'un des moyens permettant d'atteindre ces objectifs consiste à améliorer l'inclusion sociale grâce à la participation accrue des migrants.

Afin d'évaluer la protection, le respect, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux des migrants, l'agence a élaboré des indicateurs dans le domaine de la « participation active » et de la non-discrimination, qui seront peu à peu enrichis dans le cadre du projet pluriannuel actuel (2014-2017), en étroite coopération avec la Commission européenne et en se fondant sur des travaux pertinents menés dans le cadre de l'étude pilote sur les indicateurs d'intégration communs par Eurostat, ainsi que des travaux pertinents récents menés par la Commission européenne, l'OCDE et d'autres acteurs.

Les indicateurs européens existants mesurent les résultats des politiques par rapport à différents aspects de l'intégration des migrants, tels que l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. Ce projet contribuera à alimenter les travaux consacrés aux indicateurs dans les domaines de la « participation active » et de la non-discrimination. Les travaux de la FRA se concentrent sur le processus de mise en œuvre de l'inclusion sociale et des politiques d'intégration en vue de les intégrer dans un modèle plus large d'indicateurs fondés sur les droits, qui mesure les progrès réalisés par rapport aux normes des droits de l'homme.

Le projet bénéficiera de l'expérience acquise par l'agence dans l'élaboration de ces indicateurs en étroite coopération avec la Commission et les États membres dans le domaine de l'inclusion des Roms, du handicap et des droits de l'enfant. Le projet évitera tout double emploi par rapport aux travaux actuellement menés par la Commission, Eurostat et l'OCDE dans ce domaine. Les nouveaux indicateurs porteront sur certains domaines spécifiques accusant un certain retard, tels que la non-discrimination et la participation active des migrants.

Les données susceptibles d'alimenter les indicateurs ont été recueillies grâce à des recherches documentaires effectuées entre 2014 et 2015 (cartographie des dispositions juridiques et politiques nationales pertinentes) et à l'analyse des résultats de la première et de la deuxième phase de l'enquête EU-MIDIS, ainsi qu'à l'analyse des données statistiques pertinentes existantes au niveau national et grâce à Eurostat. La collecte de données se concentrera sur les questions relatives aux droits fondamentaux pertinents, notamment,

l'égalité et la non-discrimination, la participation politique, la participation à la vie associative et d'autres aspects de la cohésion sociale.

Objectifs

- Examiner et affiner les indicateurs fondés sur les droits fondamentaux relatifs à certains aspects spécifiques de l'intégration des migrants en vue de compléter les indicateurs européens existants en matière d'intégration des migrants
- Collecter et analyser les données pertinentes de manière à alimenter les indicateurs

Résultats généraux

- Collecte des données, analyse et publications connexes
- Indicateurs fondés sur les droits fondamentaux relatifs à l'intégration des migrants

Activités et résultats obtenus à ce jour

- Travaux préparatoires menés en 2014 et 2015

Bénéficiaires et groupes cibles

Conseil de l'Union européenne ; Commission européenne ; Parlement européen ; États membres de l'UE ; Agences de l'UE ; Organisations Internationales (OIM, ICMPD) et organisations de la société civile.

Activités prévues pour 2016

- Analyse des résultats de recherche et d'enquête de la FRA pour la rédaction de publications et développement de la recherche à venir
- Traduire et ré-imprimer des rapports existant selon les besoins;
- Communiquer les résultats de la recherche aux institutions et organes de l'UE et livrer des résultats sur mesure suivant la demande;
- Communiquer les résultats de recherche aux décideurs politiques clés au niveau national et aux autres parties prenantes concernées, le cas échéant
- Développer et affiner les indicateurs structure-processus-résultat basés sur les droits fondamentaux en consultation avec les parties prenantes
- Enrichir les indicateurs retenus par des données primaires et secondaires, disponibles via EU-MIDIS II

Produits prévus pour 2016

- Expertise des droits fondamentaux fournie aux institutions de l'UE, organes et agences, ainsi que aux états membres;
- Conseils d'experts remis aux parties prenantes
- Résultats de recherche publiés sous formes papier et électronique
- Publications de recherche de la FRA

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2015:	1 ^o priorité	2 ^o priorité	3 ^o priorité
	50 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	30 000€	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

NEW Fiche projet 5.1.5

Première priorité

Forum des droits fondamentaux de la FRA : thème

« Migration et protection des réfugiés »

Description

En 2016, la FRA organisera un forum de trois jours de dialogues intensifs sur des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE. Ce forum se basera sur les expériences positives issues de la conférence annuelle de la FRA sur les droits fondamentaux (CDF), couronnée de succès, et d'autres événements réunissant de multiples parties prenantes. La FRA fusionnera sa conférence sur les droits fondamentaux avec ses autres événements phares et réunions de réseaux. Elle travaillera également en étroite collaboration avec la CE et plus particulièrement, dans ce cas, avec l'organisateur de la CE du colloque de 2015 consacré à la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie.

Il en résultera un échange intense entre les différents réseaux et environ 400 acteurs clés du domaine des droits fondamentaux dans l'UE - des professionnels de la base aux décideurs politiques européens - seront ainsi réunis. Il importera d'y associer tous les acteurs pertinents, y compris ceux du milieu universitaire, du monde des entreprises et des arts. Afin d'assurer sa pertinence au regard des politiques, la FRA développera et organisera le forum en collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.

Sous le thème « Migration et protection des réfugiés », le forum visera à mettre en exergue des considérations relatives aux droits fondamentaux qui doivent être prises en compte dans les domaines (politiques) critiques suivants:

- le trafic des êtres humains, notamment la criminalisation de la facilitation à des fins humanitaires;
- la prévention des risques d'abus et d'exploitation, et la garantie de conditions de travail équitables ;
- le réexamen des systèmes d'admission et de voies d'accès plus légales au marché du travail de l'UE dans l'optique des besoins de main-d'œuvre existants et futurs;
- les conditions de premier accueil et les liens avec l'inclusion et l'intégration futures des réfugiés dans les sociétés de l'UE;
- la lutte contre les discours médiatiques et politiques négatifs sur les réfugiés et les migrants;
- les responsabilités sociales des entreprises dans la crise des réfugiés; la contribution des entreprises aux programmes de protection des réfugiés et au soutien des voies légales d'entrée dans l'UE (parrainages privés).

Ce sujet est fortement lié au thème de l'inclusion/intégration. Il est également lié à la troisième priorité du forum intitulée «Les êtres humains à l'ère numérique» car il tentera d'examiner la manière dont les nouvelles technologies ont affecté les programmes de protection des réfugiés (l'utilisation de dispositifs mobiles par les réfugiés comme outil essentiel d'entrée dans l'UE, les données biométriques et les inquiétudes relatives au droit à la vie privée et à la dignité humaine, etc.).

Objectifs

- Informer le débat entre les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau et de partage des pratiques prometteuses afin de soutenir l'accès aux droits fondamentaux.
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les parties prenantes clés et continuer d'examiner de nouvelles façons de dialoguer avec celles-ci.

Activités et résultats réalisés à ce jour

Les discussions sur « la migration et la protection des réfugiés » durant le forum s'appuieront sur l'expertise de la FRA dans ce domaine thématique et feront référence aux résultats de la conférence des droits fondamentaux de la FRA de 2014 portant sur « Les droits fondamentaux et la migration vers l'UE ».

Bénéficiaires et groupes cibles

Décideurs politiques (niveaux de l'UE, national, régional/local); législateurs (UE et nationaux); organes de protection des droits de l'homme (INDH, organes de promotion de l'égalité); organisations non gouvernementales des droits de l'homme; organisations intergouvernementales des droits de l'homme; experts et groupes de réflexion dans le domaine des droits de l'homme, organisations de la société civile; secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes.

Activités prévues en 2016

Sur la base de l'expérience acquise avec ce nouveau type d'événements phares de la FRA, le Forum des droits fondamentaux de 2016 sera organisé comme étant la grande conférence bisannuelle de l'Agence où elle traite des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE, identifie les défis et opportunités et prépare le terrain pour des actions novatrices. Le thème spécifique « Migration et protection des réfugiés », étant l'un des trois thèmes majeurs du forum (voir également les fiches 5.2.2 et 5.5.5), a été sélectionné au cours du 2^e semestre de 2015 sur la base d'une évaluation ex ante du projet de la FRA et conformément aux priorités de la FRA. Par conséquent, aux fins de la version finale du présent document, le projet a été transféré vers le domaine thématique visé ci-dessus.

Résultats prévus en 2016

- Forum des droits fondamentaux (rapport inclus)
- Rassemblement des différents types d'acteurs de toute l'UE et d'au-delà.
- Débats, présentations, ateliers, tests de nouvelles idées, partage de méthodologies sous diverses formes
- Rapports, documents, avis et différents types de supports de communication (vidéos, site web, enregistrement graphique, etc.)
- Collecte de pratiques prometteuses et analyse des facteurs de succès
- Un processus suivi s'appuyant sur divers types d'activités de suivi avec les participants et partenaires du forum, soutenu par des outils et canaux de communication (site web du forum, vidéos, blogs, application de la conférence, etc.)

Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile

- Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux institutions, organes et agences de l'UE et aux États membres dans le domaine de l'inclusion
- Avis d'experts fournis aux parties prenantes dans ce domaine

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:	230 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	0,00€	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement			

ON-GOING Fiche projet 5.2.1

Première priorité

Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE: garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours

Description

Remarque : En 2014, l'agence a initié le projet en réponse à une demande spécifique du Parlement européen.

Le projet se concentre sur les garanties de protection des droits fondamentaux dans le cadre de la surveillance des communications à grande échelle. Il analyse la façon dont les institutions des États membres de l'UE chargées de veiller au respect des garanties de protection des droits fondamentaux assurent la surveillance démocratique des autorités de renseignement et facilitent les recours contre les atteintes aux droits fondamentaux. Les normes internationales en matière de droits de l'homme élaborées par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, ainsi que le droit de l'UE, y compris la jurisprudence pertinente, serviront de base à la réalisation d'une telle étude.

Une étude juridique comparative au niveau des 28 membres de l'UE, menée en 2014, a analysé les cadres juridiques nationaux en place. L'étude juridique a été complétée lors d'une deuxième phase de recherche mise en œuvre en 2015 par des recherches complémentaires analysant la mise en œuvre des droits fondamentaux, et, en particulier, des garanties de protection des données, y compris les mécanismes de surveillance judiciaire, parlementaire ou administrative existants. Des parties prenantes et des porteurs d'obligation ont été invités à participer à ces recherches de terrain.

Objectifs

- Ce projet fournira des conseils fondés sur des éléments probants à l'UE et à ses États membres concernant la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance à grande échelle, et en particulier les mécanismes de surveillance et les voies de recours dont disposent les individus.
- Dans ce contexte, les conclusions de la FRA serviront de base aux travaux du Parlement européen dans le domaine de la surveillance ainsi que les discussions en cours sur la réforme des règles relatives à la protection des données.
- Cette recherche contribuera également à la définition d'indicateurs basés sur les droits de l'homme dans le domaine du droit au respect de la vie privée.

Résultats globaux

- Discours et documents servant de base aux discussions politiques pertinentes
- Rapport socio-juridique comparatif et rapport de synthèse
- Contribution à la définition d'indicateurs basés sur les droits de l'homme dans le domaine du droit au respect de la vie privée

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Recherches documentaires en interne, analyse juridique comparative et recherches sur le terrain

- Réunions des parties prenantes organisées en 2014 et 2015
- Engagement auprès des principales parties prenantes des institutions de l'UE, des OSC, des milieux universitaires et du secteur privé

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions de l'UE, Nations Unies, Conseil de l'Europe, Groupe de travail « Article 29 », CEPD, agences de l'UE, États membres, agences nationales de renseignement et de surveillance, ONG, secteur privé et organisations professionnelles

Activités prévues en 2016

- Recherches documentaires en interne
- Discours et documents servant de base aux discussions politiques à ce sujet
- Analyse des données pour le rapport socio-juridique
- Réunion d'évaluation par des pairs avec des experts clés d'ici la fin 2016

Résultats escomptés en 2016

- Rapport socio-juridique
- Document(s) à être livré à des séminaires / conférences pendant 2016

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:	80 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	388 500 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

NEW Fiche projet 5.2.2

Première priorité

Forum des droits fondamentaux de la FRA: thème « les êtres humains à l'ère numérique »

Description

En 2016, la FRA organisera un forum de trois jours de dialogues approfondis sur des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE. Ce forum se basera sur les expériences positives émanant de la conférence des droits fondamentaux (CDF) annuelle de la FRA - qui remporte un vif succès - et d'autres événements réunissant de multiples parties prenantes. La FRA fusionnera sa conférence des droits fondamentaux avec ses autres événements phares et réunions de réseaux. Elle travaillera également en étroite collaboration avec la CE et plus particulièrement dans ce cas, avec les organisateurs de la CE du colloque de 2015 consacré à la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie.

Il en résultera un échange intense entre les différents réseaux et environ 400 acteurs clés du domaine des droits fondamentaux dans l'UE - des professionnels de la base aux décideurs politiques européens - seront ainsi réunis. Il importera d'y associer tous les acteurs pertinents, y compris ceux du milieu universitaire, du monde des entreprises et des arts. Afin d'assurer sa pertinence au regard des politiques, la FRA développera et organisera le forum en collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.

Le bloc thématique du forum intitulé «Les êtres humains à l'ère numérique» sera consacré aux implications politiques et législatives, à l'impact sur la société, les médias, les jeunes et les personnes âgées, en tenant également compte de l'environnement économique ainsi que des initiatives de promotion des droits fondamentaux à l'ère numérique prises par d'autres acteurs. Les sujets politiques pertinents à prendre en considération sont les suivants: 1) le profilage et la transparence algorithmique ; 2) les mégadonnées ; 3) le contrôle des médias sociaux ; l'informatique en nuage; 4) la cyberhaine et le cyberharcèlement ; 7) la politique de confidentialité des moteurs de recherche ; 9) la vie privée et les communications électroniques (confidentialité des communications électroniques) ; 10) la réforme du règlement général de l'UE en matière de protection des données ; 11) la charte internet ; 12) les suites de la décision relative à la sphère de sécurité ; 13) les technologies renforçant la protection de la vie privée (PET), le respect de la vie privée dès la conception et par défaut ; les réseaux sociaux respectant la vie privée ; 14) la cybercriminalité et l'usurpation d'identité électronique ; 15) l'internet des objets.

Objectifs

- Informer le débat entre les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau et de partage des pratiques prometteuses afin de soutenir l'accès aux droits fondamentaux.
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les parties prenantes clés et continuer d'examiner de nouvelles façons de dialoguer avec celles-ci.

Activités et résultats réalisés à ce jour

Les discussions relatives aux « êtres humains à l'ère numérique » durant le forum s'appuieront sur l'expertise de la FRA dans ce domaine thématique.

Bénéficiaires et groupes cibles

Décideurs politiques (niveaux de l'UE, national, régional/local); législateurs (UE et nationaux); organes de protection des droits de l'homme (INDH, organes de promotion de l'égalité); organisations non gouvernementales des droits de l'homme; organisations intergouvernementales des droits de l'homme; experts et groupes de réflexion dans le domaine des droits de l'homme, organisations de la société civile; secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes.

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de ce nouveau type d'événements phares de la FRA, le Forum des droits fondamentaux de 2016 sera organisé comme étant la grande conférence bisannuelle de l'Agence où elle traite des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE, identifie les défis

et opportunités et prépare le terrain pour des actions novatrices. Le thème spécifique « Les êtres humains à l'ère numérique », étant l'un des trois thèmes majeurs du forum (voir également les fiches 5.1.5 et 5.5.5) a été sélectionné au cours du 2^e semestre de 2015 sur la base d'une évaluation ex ante du projet de la FRA et conformément aux priorités de la FRA. Par conséquent, aux fins de la version finale du présent document, le projet a été transféré vers le domaine thématique visé ci-dessus.

Résultats prévus en 2016

- Forum des droits fondamentaux (rapport inclus)
- Rapports, documents, avis et différents types de supports de communication (vidéos, site web, enregistrement graphique, etc.)
- Rassemblement de différents types d'acteurs de toute l'UE et d'au-delà
- Débats, présentations, ateliers, tests de nouvelles idées, partage de méthodologies sous divers formats
- Collecte de pratiques prometteuses et analyse des facteurs de succès
- Un processus s'appuyant sur divers types d'activités de suivi avec les participants et partenaires du forum, soutenu par des outils et canaux de communication (site web du forum, vidéos, blogs, application de la conférence, etc.). Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux institutions, organes et agences de l'UE et aux États membres dans le domaine de l'inclusion
- Avis d'experts fournis aux parties prenantes dans ce domaine

Ressources financières allouées au projet

	1 ^o priorité	2 ^o priorité	3 ^o priorité
Budget total en 2016:	230 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	0,00€	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement			

ON-GOING Fiche projet 5.2.3

Première priorité

Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions. Par exemple, dans le domaine de la protection des données, l'Agence est unique en fournissant une analyse sociojuridique fondée sur la recherche de terrain. Il analyse juridique ne sont pas seulement limitée à l'article 8 de la Charte, mais de fournir une analyse plus large des droits fondamentaux.

En 2016, l'agence a l'intention d'examiner davantage le rôle des TIC, notamment leur impact sur les principaux droits fondamentaux, en étudiant les implications aussi bien négatives que (potentiellement) positives de l'utilisation accrue des TIC. Pour ce faire, l'agence examinera la possibilité de lancement d'un projet en 2016 en vue d'effectuer une analyse plus détaillée dans ce domaine, sur la base des travaux de recherche déjà menés par la FRA sur la société de l'information, la vie privée et la protection des données.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil européen ; Commission européenne ; États membres ; Article 29 Working Party ; Contrôleur européen de la protection des données ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité ; Agences spécialisées ; Agences et organes de l'Union ; Société civile ; Organisations professionnelles.

La FRA met actuellement en place les relations de travail qu'elle entretient avec ses diverses parties prenantes, en fonction des groupes ci-dessus et notamment au niveau de l'UE, afin de garantir que la mise en œuvre du travail de recherche et des résultats de celui-ci concorde puisse s'aligner efficacement avec le travail de ces parties prenantes.

Activités prévues pour 2016

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration d'indicateurs.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	200 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	10 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

ON-GOING Fiche projet 5.3.1

Première priorité

Antisémitisme: collecte et analyse de données

Description

L'Agence recueille régulièrement des données et des informations existantes sur l'antisémitisme dans l'Union européenne et a mené un projet pluriannuel spécifique sur l'éducation à la Shoah ainsi qu'une enquête sur les discriminations et les crimes de haine contre la population juive dans les États membres de l'UE. Cet ensemble de travaux montre de manière univoque que l'antisémitisme reste un problème dans l'Union européenne. La FRA continuera par conséquent à publier son rapport annuel mis à jour sur la situation de l'antisémitisme dans l'UE. Par conséquent, la FRA continuera à collecter, analyser et publier les données secondaires sur la situation de l'antisémitisme dans l'Union européenne.

Objectifs

L'objectif principal est de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve aux décideurs nationaux et de l'UE en matière de lutte contre l'antisémitisme.

Produits globaux

- Mise à jour sur la situation de l'antisémitisme dans l'Union européenne
- Mise en relation des acteurs concernés pour mener des actions de sensibilisation

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; Agences de l'Union européenne ; États membres ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité ; Société civile ; Organisations professionnelles ; Conseil de l'Europe ; OSCE BIDDH

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence recueille régulièrement des données et les publie sous forme d'Etat des lieux dans l'UE. En 2012, elle a achevé un projet pluriannuel sur l'Holocauste et l'éducation aux droits de l'homme comprenant plusieurs produits et en 2013 elle a publié les résultats de son enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'encontre des personnes juives dans les États membres de l'UE. En 2014, l'Agence a également effectué des travaux sur le développement d'un module de formation, la version bêta d'une boîte à outils en ligne et a mené des formations pour les fonctionnaires de l'UE en matière d'éducation relative à l'Holocauste et aux droits de l'homme, en s'appuyant sur la mémoire européenne et les moments marquants de l'histoire européenne récente.

Activités prévues pour 2016

- Collecte des données et analyse
- Publication et communication des résultats

Produits prévus pour 2016

- Analyse sur la situation de l'antisémitisme dans l'Union européenne
- Réunions avec les parties prenantes

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	5000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	30 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

ON-GOING Fiche projet 5.3.2

Première priorité

Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE

Comme conséquence directe des conclusions du Conseil du 5 décembre 2013 sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne, la FRA a mis en place un groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine au sein de l'UE. Le groupe de travail est composé de 66 membres nommés par 27 États membres de l'UE, la Commission européenne et l'OSCE/le BIDDH. Les membres sont des experts des ministères de la justice et de l'intérieur, de la police et des services de formation de la police ainsi que des experts du parlement et des cabinets des premiers ministres. Le groupe de travail a commencé son travail le 4 novembre 2014 et est actif depuis lors dans ces trois domaines:

- 1) amélioration des mécanismes de signalement pour les victimes de crimes de haine et de l'identification, l'enregistrement officiel, les enquêtes et les poursuites liés aux crimes de haine, en encourageant la coopération inter-agences ;
- 2) renforcement de la coopération et des synergies entre l'UE et les organisations internationales, les organismes gouvernementaux, la police, les systèmes de poursuite judiciaire et de justice pénale, les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme ;
- 3) formation de la police, des procureurs et des juges

Le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions concernant la lutte contre les crimes de haine dans l'Union européenne. Ces conclusions invitaient les États membres à prendre des mesures appropriées pour faciliter le signalement des crimes de haine par les victimes et, dans la mesure du possible, également par les associations d'aide aux victimes, y compris des mesures visant à instaurer la confiance dans les services de police et d'autres institutions de l'État. Elles invitaient également les États membres à collecter et à publier des données complètes et comparables sur les crimes de haine. Ces conclusions invitaient la FRA à travailler avec les États membres pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et les aider, à leur demande, dans leur effort d'élaboration de méthodes efficaces visant à encourager le signalement et à garantir l'enregistrement approprié des crimes de haine.

Objectifs

L'objectif du groupe de travail est d'identifier, de partager et d'élaborer des pratiques à même d'être transférées, qui améliorent les mécanismes de signalement pour les victimes de crimes de haine, l'identification, l'enregistrement, les enquêtes et les poursuites liés aux crimes de haine.

Produits globaux

- Recueil de pratiques dans les trois domaines
- Test de pratiques
- Développement d'indicateurs de progrès en ce qui concerne ces trois domaines

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions et agences de l'UE; organisations internationales; instances chargées de contrôler l'application des lois; organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme; autorités locales; organisations de la société civile; organisations de protection des victimes et organismes de financement.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En avril 2014, la FRA a organisé un séminaire sur la façon dont les États membres de l'UE peuvent combattre efficacement les crimes de haine. Les représentants de 25 États membres, la Commission européenne, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme, les organisations de la société civile, les organismes intergouvernementaux et le Conseil de l'Europe ont examiné conjointement les besoins et identifié les domaines pour des actions communes. Le groupe de travail a été inauguré en novembre 2014. Les termes de référence pour la coopération des membres du groupe de travail et un plan d'activités pour 2015 ont été établis, couvrant les activités concrètes dans les trois domaines déterminés.

Les résultats obtenus à ce jour:

- mise en place d'un large réseau de l'UE sur les crimes de haine ;
- recueil de pratiques au sein de l'UE qui se sont révélées efficaces pour lutter contre les crimes de haine ;
- ateliers et stages autour de différentes pratiques et différents modèles permettant d'améliorer le signalement et l'enregistrement des crimes de haine, renforçant ainsi les compétences respectives des fonctionnaires concernés.

Activités prévues pour 2016

- Réunions de travail dans les trois domaines définis afin de mettre en œuvre le plan d'activités
- Ateliers de renforcement des capacités consacrés à différents modèles de signalement (y compris le signalement anonyme et le signalement par des tiers)
- Formation sur l'identification et l'enregistrement des crimes de haine
- Ateliers de renforcement des capacités destinés aux réseaux chargés des crimes de haine consacrés à la préparation et la mise en œuvre de divers mécanismes de financement
- Mini-lancements nationaux du « recueil de pratiques » constitué par groupe de travail depuis sa création
- Assistance aux États membres en ce qui concerne le test des pratiques

Produits prévus pour 2016

- Développement d'indicateurs de progrès et tests de ces derniers à des fins d'évaluation
- Création d'ensembles de pratiques
- Mise à jour du recueil de pratiques sur la façon d'améliorer les mécanismes de signalement pour les victimes de crimes de haine et l'enregistrement officiel des crimes de haine

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	80 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	70 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

ON-GOING Fiche projet 5.3.3

Première priorité

Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions. Par exemple, la FRA suivra, notamment, les activités de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. La FRA coopérera également avec la Commission européenne dans l'organisation d'événements relatifs aux droits fondamentaux et à la commémoration des moments marquants de l'histoire européenne.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs sur des questions spécifiques pertinentes pour le secteur et projets spécifiques, le cas échéant.
- Mise à jour de rapports sélectionnés.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; Agences de l'Union européenne ; États membres ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité ; Société civile ; Organisations professionnelles ; Conseil de l'Europe ; OSCE/BIDDH

Activités prévues pour 2016

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'informations ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.
- Au sein de ce PTA, ce groupe de travail sur la lutte contre les crimes de haine au sein de l'UE, jusqu'à ce jour lié à cette fiche de projet, est désormais présenté comme un projet spécifique - voir fiche de projet 5.3.2

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	10 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

ON-GOING Fiche projet 5.4.1

Première priorité

Programme pluriannuel sur les Roms

Objectifs

En réponse à la communication du 5 avril 2011 de la Commission européenne sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, la FRA a élaboré un programme d'action pluriannuel comportant plusieurs activités. L'objectif de ces activités est d'une part de soutenir la Commission européenne dans le cadre de son rapport annuel d'avancement sur le sujet au Parlement et au Conseil et, d'autre part, d'aider les États membres à concevoir des dispositifs efficaces de suivi afin de collecter des données fiables et comparables.

Le premier élément clé du programme pluriannuel est l'enquête sur les Roms. La première vague qui couvrait 11 ÉM de l'UE a été menée en 2011 en étroite coopération avec la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Les résultats ont été publiés en 2012/13 en guise de points de référence en vue de mesurer les progrès accomplis en matière d'intégration des Roms par rapport aux indicateurs clés d'Europe 2020. Le présent projet concerne la deuxième vague, mise en œuvre dans le contexte de l'enquête EU-MIDIS II, qui mesurera les progrès accomplis sur stratégies nationales d'intégration des Roms. Un autre élément essentiel du programme pluriannuel, lancé en 2013, concerne la recherche active participative et l'engagement en faveur d'actions d'intégration des Roms.

Le deuxième élément clé du programme pluriannuel lancé en 2013 concerne la recherche sur les actions participatives et l'engagement en faveur des actions locales d'intégration des Roms - projet LERI - mis en œuvre en coopération avec le CdE (projets ROMED II et ROMACT) afin d'assurer un bon niveau de complémentarité et de synergie. Le troisième élément clé concerne les travaux réalisés par le groupe de travail ad hoc sur les indicateurs d'intégration des Roms avec l'aide de la FRA; en 2014, 14 points de contact nationaux de Roms ont participé et deux autres devraient être ajoutés en 2015. Les membres du groupe de travail testeront les indicateurs mis au point en 2014 et les enrichiront en 2015 à l'aide d'informations et de données avec le soutien de la FRA et de la Commission européenne.

Produits globaux

- Rencontres avec des parties prenantes et des experts (projet LERI)
- Redéfinition des outils de suivi (par exemple des indicateurs) sur l'intégration des Roms dans le cadre du groupe de travail ad-hoc sur les indicateurs d'intégration des Roms
- Collecte et analyse de données
- Contribution à l'évaluation annuelle de la Commission européenne sur les stratégies nationales d'intégration des Roms

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne; Conseil de l'UE; Parlement européen; Agences de l'Union européenne; États membres, y compris les autorités et communautés locales; INDH/Organismes de promotion de l'égalité; Société civile; Organisations professionnelles; Conseil de l'Europe

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2010, la FRA a entamé une enquête pilote auprès des ménages roms dans 11 États membres de l'UE parallèlement à une enquête commandée par la DG Politique régionale et mise en œuvre par le PNUD et la Banque mondiale. La FRA a également interrogé des représentants de plusieurs autorités locales. Les résultats ont été publiés en 2012 et 2013, et la recherche a été étendue à d'autres

États membres adaptant la méthodologie de recherche aux caractéristiques de leurs populations roms. En 2014, la FRA a réalisé une étude préliminaire dans huit États membres de l'UE qui l'ont aidée dans l'élaboration du questionnaire pour l'enquête EU-MIDIS II. En 2014, la FRA a terminé les activités pilotes dans les localités concernées la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes au sein des communautés locales afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms (projet « Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms » - LERI). Entre 2012 et 2014, la FRA a aussi travaillé avec les États membres afin de mettre au point des méthodes de suivi capables de fournir une analyse comparative de la situation des Roms en Europe (par exemple des indicateurs). En 2015, les membres de ce groupe de travail ont testé l'enrichissement de ces indicateurs par des données et ont affiné des outils méthodologiques et statistiques.

Activités prévues pour 2016

- Analyser les résultats pertinents de l'enquête EU-MIDIS II (conclusion interne);
- Poursuivre et compléter la recherche qualitative, en se concentrant en particulier sur la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes au sein des communautés locales afin de les faire participer à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des actions d'intégration des Roms dans les domaines essentiels du cadre de l'UE sur les stratégies nationales d'intégration des Roms et tout autre domaine lié à des activités du projet LERI pertinentes au niveau local (projet Engagement local pour l'intégration des Roms - LERI), y compris dans le domaine de la formation, du renforcement des capacités, des processus d'anticipation, de consensus et de mise en place de la confiance, qui pourraient avoir besoin d'être poursuivies en fonction du budget disponible (priorité 3);
- Fournir une assistance aux autorités locales dans le contexte du projet LERI en mettant en place et en mettant en œuvre des outils de suivi au niveau local et en les reliant aux mécanismes de suivi/indicateurs au niveau national pour établir un lien clair entre les apports des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) et les résultats tangibles pour leurs groupes cibles au niveau local;
- Poursuivre les travaux avec les États membres afin de développer et d'alimenter les indicateurs et élaborer des méthodes de collecte de données pour suivre les progrès de l'intégration des Roms en identifiant les goulots d'étranglement et les obstacles dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms, en particulier en ce qui concerne le versement des Fonds ESI. Cette activité est menée en étroite collaboration avec la Commission européenne, en particulier avec ses services chargés de la mise en œuvre des Fonds ESI, qui sont liés au soutien de l'inclusion socio-économique des communautés marginalisées, y compris des Roms. Eurofound, le Conseil de l'Europe, le PNUD (programme de développement des nations Unies), la Banque mondiale et d'autres acteurs clés sont également impliqués.

Produits prévus pour 2016

- Rapports sur les résultats de la recherche qualitative LERI (interne)
- Rapport sur l'état d'avancement de la coopération avec les États membres (interne)
- Fiches d'information et autres documents de communication
- matériel de communication Audiovisuelle

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	90 000 €	-	250 000 €
Budget total de l'année précédente	2 044 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2013		

ON-GOING Fiche projet 5.4.2

Première priorité

Autres activités dans le domaine de l'«intégration des Roms»

Description

La FRA assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses éléments de preuve leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions. Une coopération stratégique avec des fonds de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA/N Grants) a été mise en place afin de soutenir l'intégration des Roms au niveau local.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; États membres ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité ; Agences spécialisées ; Agences de l'UE ; Société civile ; Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2016

- Examen de la possibilité de mettre en œuvre des systèmes de contrôle locale pour effectuer le suivi des évolutions au niveau des communautés.
- Mise en place de partenariats stratégiques avec les parties prenantes pertinentes.
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Publication de documentations supplémentaires.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:	20 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	20 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	-		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

ON-GOING Fiche projet 5.5.1

Première priorité

EU-MIDIS II

Description

En 2007-2008, la FRA a réalisé l'Enquête sur les minorités et la discrimination dans l'Union européenne (EU-MIDIS) en réponse à une pénurie généralisée de données sur les expériences des immigrants et minorités ethniques dans l'Union européenne. Il s'agissait de la plus vaste enquête de ce genre jamais réalisée couvrant les 27 États membres de l'UE (à l'époque) et étudiant les expériences et attitudes des immigrants et autres minorités, notamment les Roms. Dans dix États membres, le reste de la population a également été interrogé à des fins de comparaison des questions clés de l'enquête.

Les nombreux entretiens en face-à-face réalisés dans le cadre de l'enquête portaient sur divers sujets, principalement les expériences des personnes interrogées en termes de discrimination, de victimisation (dont les crimes de haine) et de contrôle de police. Ont également été collectées un grand nombre d'informations sociodémographiques sur les répondants, permettant ainsi une analyse détaillée des résultats.

En guise de suivi à l'enquête EU-MIDIS, qui a révélé que les Roms étaient les premières victimes de discriminations parmi les minorités ethniques et les groupes d'immigrés concernés par l'enquête, l'Agence a mené une enquête ciblée sur les Roms dans 11 États membres de l'UE en 2011 (en collaboration avec le PNUD), dans laquelle elle posait toute une série de questions, dont certaines portaient sur des domaines abordés dans l'enquête EU-MIDIS. Cette nouvelle enquête interrogeait également des membres de la population majoritaire voisine des Roms (voir la fiche sur le programme pluriannuel pour l'intégration des Roms). En 2014-2015, la FRA a lancé la deuxième édition d'EU-MIDIS pour évaluer les progrès réalisés au cours de ces cinq dernières années. Les résultats fournissent des données comparables utiles sur l'impact réel sur le terrain des politiques et législations européennes et nationales en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité. Cela peut aider les décideurs à mettre en place des réponses stratégiques et juridiques plus ciblées, y compris dans le domaine de l'intégration des migrants.

Cette deuxième enquête EU-MIDIS a interrogé des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques dans tous les États membres, dont les Roms dans certains États membres choisis. EU-MIDIS II ont couvert les indicateurs socio-économiques clés utilisés lors de la première enquête afin d'évaluer les changements qui se sont produits au fil du temps et s'est centrée sur les expériences en matière de discrimination, sur les crimes de haine et l'accès à la justice, et sur les atteintes aux droits fondamentaux. Les conclusions de ce travail ont offert de précieux éléments de preuve sur la situation sur le terrain quant au soutien en matière d'intégration, ainsi que sur le travail réalisé quant à l'élaboration d'indicateurs de droits fondamentaux relatifs à l'intégration des immigrants. Pour ce faire, le travail pertinent effectué en matière d'indicateurs de résultat dans le cadre du projet pilote Zaragoza sur les indicateurs communs d'intégration menée par Eurostat et d'autres acteurs clés a été utilisé.

Objectifs

- Collecter des données statistiques comparables solides qui permettront de mieux protéger les droits des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques, dont les Roms.
- Continuer d'améliorer les méthodes utilisées dans l'enquête pour atteindre les groupes de population difficilement accessibles.
- Produire du matériel qui soit utile aux parties prenantes clés.

Produits globaux

- Collecte des données de l'enquête
- Analyse des données
- Publication des résultats dans différents formats (y compris la visualisation des résultats sur le site Web de la FRA)
- Lancement des résultats
- Communication et consultation avec les parties prenantes

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'Union européenne ; Commission européenne ; États membres ; Société civile ; Autorités locales ; ECRI (Conseil de l'Europe) ; CERD (ONU) ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet fait suite à l'enquête EU-MIDIS, réalisée en 2007-2008, qui a donné lieu à diverses publications destinées aux acteurs clés de la lutte contre la discrimination, tels que les organismes de promotion de l'égalité dans les divers États membres. Le projet fait également suite aux travaux de l'Agence sur les Roms – et fournit des données alimentant le programme pluriannuel de l'Agence pour l'intégration des Roms, qui peuvent être lues côte-à-côte avec les résultats relatifs aux autres groupes minoritaires qui seront interrogés dans l'enquête EU-MIDIS II. En 2014, la FRA a achevé une étude préalable à des tests dans huit États membres, qui l'a aidée à élaborer le questionnaire pour l'enquête complète EU-MIDIS II qui a été menée en 2015. EU-MIDIS II est le premier cas de répétition d'une enquête de grande envergure par l'Agence - ce qui permet l'obtention de données sur les tendances au fil du temps par rapport à l'expérience des droits fondamentaux de personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques. EU-MIDIS II est la première étude à grande échelle que l'agence a lancée une nouvelle fois - ce qui permet d'obtenir des données sur les tendances enregistrées au fil du temps par rapport aux expériences liées aux droits fondamentaux vécues par des personnes issues de l'immigration ou appartenant à des minorités ethniques.

Activités prévues pour 2016

Analyse des données de l'enquête ; Production et publication des résultats ; Lancement des activités ; coopération avec les parties prenantes.

Produits prévus pour 2016

- Publication des résultats dans différents formats (y compris la visualisation des résultats sur le site Web de la FRA)

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	345 000 €	-	150 000 €
Budget total de l'année précédente	3 131 000 €	581 000 €	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

ON-GOING Fiche projet 5.5.2

Première priorité

Droits des personnes handicapées

Description

L'UE est partie à la CDPH et, dans la mesure de ses compétences, a pour obligation de contrôler le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits des personnes handicapées. À cet égard, l'UE a mis en place un cadre de contrôle composé de plusieurs institutions, dont la FRA. Dans le cadre de son rôle au sein de ce cadre de contrôle, l'agence a collecté et analysé les données nécessaires et, en étroite coopération avec la Commission européenne, a élaboré des indicateurs et de critères de référence, mettant en œuvre le cadre structure-processus-résultat élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les résultats de ces travaux de recherche ont montré que de nombreuses personnes handicapées rencontrent des difficultés au moment de faire des choix et d'exercer un contrôle sur leur quotidien. Ces difficultés les privent de leur droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société, prévu à l'article 19 de la CDPH. En réponse aux difficultés particulièrement importantes rencontrées par les personnes vivant en institution, les mesures politiques se sont vues davantage dirigées vers le processus de désinstitutionalisation et la promotion d'une vie en société. Par ailleurs, la promotion d'une transition de soins en institution à des soins de proximité est l'une des conditions ex ante qui doivent être remplies pour pouvoir bénéficier du versement de fonds structurels et d'investissements européens et joue un rôle important dans la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées. En 2014, la FRA a lancé un projet pluriannuel sur le droit des personnes handicapées à vivre de façon autonome, en insistant particulièrement sur la transition de soins en institution à des soins et une assistance de proximité. Au cours des première et deuxième phases du projet, la FRA a élaboré des indicateurs des droits de l'homme sur la base de l'article 19 et a commencé à les alimenter à l'aide d'informations sur les lois et les politiques élaborées par les États membres, afin de promouvoir le processus d'intégration communautaire. S'appuyant sur les résultats de ces recherches, la FRA entreprendra, en 2016, un travail sur le terrain dans un certain nombre de communes sélectionnées afin d'identifier les éléments qui favorisent et entravent la désinstitutionalisation des personnes handicapées. Le travail sur le terrain prendra également en considération la situation des personnes âgées. Le choix des communes se fera sur la base de l'analyse des données collectées en 2015 sur les lois et politiques visant à promouvoir la transition de soins en institution à des soins de proximité. Bien que la nature approfondie du travail sur le terrain se traduira par un nombre limité d'études de cas, celles-ci seront sélectionnées de façon à refléter les différentes mesures administratives, notions traditionnelles d'assistance sociale et d'approches de transition issues de toute l'UE, tout en veillant à maintenir un certain équilibre géographique et en tenant compte des différents stades du processus de désinstitutionalisation atteints par les États membres. S'appuyant sur ces éléments, la FRA continuera de fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve en étroite collaboration avec les parties prenantes clés à l'échelle des Nations Unies, européenne et nationale, en mettant l'accent sur les institutions de l'UE et les cadres de contrôle de la CDPH nationaux, ainsi qu'à travers le cadre de contrôle de la CDPH de l'UE, le HCDH et le Comité des droits des personnes handicapées.

Objectifs

- Alimenter le cadre de contrôle de la CDPH au niveau de l'UE grâce à des données et des analyses comparatives ;
- Identifier les obstacles et les moteurs de la désinstitutionalisation au niveau local ;

- Enrichir des indicateurs des droits de l'homme sur le droit de vivre de manière autonome ;
- Fournir des résultats ciblés aux parties prenantes clés ;
- Coopération avec les parties prenantes et représentants d'organisations représentant les intérêts des personnes handicapées.

Produits globaux

- Analyses et production d'indicateurs à l'aide de données
- Publication des résultats sous divers formats
- Activités de mise en réseau et participation des parties prenantes

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil européen ; Commission européenne ; Cadre de surveillance de l'UE conformément à l'article 33 (CDPH) ; Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies ; Mécanismes de mise en œuvre et de surveillance établis par les États membres conformément à l'article 33 CDPH ; Organisations professionnelles ; Société civile ; Autorités locales ; Conseil de l'Europe ; INDH ; Fournisseurs de services

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Les travaux de recherche de la FRA menés entre 2009 et 2013 étaient axés sur la question de la vie autonome des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle. En 2013-2014, la FRA a mené un projet sur le droit des personnes handicapées à la participation politique, qui a permis l'élaboration et l'alimentation d'indicateurs de droits de l'homme. En 2014 et 2015, des travaux préparatoires ont été menés afin de mettre au point des indicateurs sur la base de l'article 19 de la CDPH et des données secondaires sur la transition de soins en institution à des soins de proximité ont été collectées et analysées.

Activités prévues pour 2016

- Travail de terrain dans un certain nombre d'états membres sélectionnés
- Analyse de données
- Produits de communication basée sur les résultats de recherche
- Participation à des réunions et des activités du cadre européen de contrôle de la CDPH
- Coopération avec les parties prenantes, notamment avec les organismes nationaux chargés de suivi dans les États membres de l'UE conformément à l'article 33.2 de la CDPH

Produits prévus pour 2016

- Collecte et analyse de données
- Réunions avec les parties prenantes;
- Réunions avec les experts;
- Publication des résultats.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	500 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	320 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

NEW Fiche projet 5.5.3

Première priorité

Manuel de droit européen en matière de non-discrimination

Description

En 2010, la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ont développé conjointement un manuel de jurisprudence européenne en matière de non-discrimination, marquant ainsi le premier effort de collaboration entre les deux institutions. Le manuel mettait en avant et synthétisait de façon didactique les principes juridiques et jurisprudentiels clés liés au droit européen de non-discrimination.

Ce faisant, la FRA et la CEDH visait à améliorer la capacité des juridictions nationales et des agents des services répressifs présents dans les États membres à appliquer le droit européen en matière de non-discrimination ainsi que les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe. En outre, le manuel a participé à faciliter l'accès aux tribunaux pour les membres de minorités et les personnes vulnérables qui souhaitaient rapporter des actes discriminatoires dont ils avaient été victimes.

Objectifs

- Accroître la coopération entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne;
- Renforcer la capacité des juridictions nationales et des agents des services répressifs présents dans les États membres à appliquer le droit européen en matière de non-discrimination ainsi que les normes de non-discrimination du Conseil de l'Europe.

Produits globaux

- Manuel sur le droit en matière de non-discrimination mis à jour;
- Réunions avec les parties prenantes.

Bénéficiaires et groupes cibles

Cour européenne des droits de l'homme ; Cour de justice de l'Union européenne ; Juges ; Procureurs ; Avocats ; Agents des services répressifs ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité ; Services de soutien aux victimes

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Manuel publié en 2011

Activités prévues pour 2016

- Mise à jour du manuel sur le droit en matière de non-discrimination;
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Manuel sur le droit en matière de non-discrimination mis à jour.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	40 000	-	-
Budget total de l'année		-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2016		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

NEW Fiche projet 5.5.4

Première priorité

Vivre dans un autre État membre : obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par les citoyens de l'Union européenne

Description

Malgré les nombreux efforts entrepris afin de faciliter la libre circulation des citoyens et des membres de leur famille au sein de l'Union européenne, prévue par l'article 21 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il reste de nombreux cas dans lesquels des ressortissants de l'UE et les membres de leur famille, non-ressortissants de l'UE, qui se sont établis dans un autre pays n'ont pas droit au même traitement que les ressortissants du pays d'accueil. Tous les États membres ont réaffirmé à de nombreuses reprises leur soutien à l'égard de la libre circulation, reconnaissant les avantages mutuels qu'elle présente. En 2009, la Commission a fourni aux États membres des orientations sur l'application correcte des règles en vue de poursuivre une politique rigoureuse de contrôle du respect de la réglementation. La Commission a également publié en 2013 une communication sur la libre circulation des citoyens de l'UE et des membres de leur famille : cinq actions pour faire la différence. En 2014, le réseau d'experts indépendants FreSsco (*Free movement of workers and Social security coordination*), financé par la Commission, a publié un rapport sur la libre circulation des travailleurs en Europe 2012-2013, qui fournit une analyse détaillée des problématiques liées à la libre circulation et présente des exemples tirés de la jurisprudence nationale.

Ce projet vise à collecter et analyser, en collaboration avec la Commission et la Cour de justice, des exemples issus de la jurisprudence européenne et nationale pertinente témoignant des obstacles qui empêchent les citoyens de l'UE de jouir de leurs droits fondamentaux lorsqu'ils vivent dans un autre État membre que le leur, et ce afin d'élaborer un manuel destiné à aider les experts juridiques à traiter ces affaires – conformément au droit de l'UE. Il peut s'agir d'affaires ayant déjà été mentionnées dans de précédents rapports, tels que le rapport 2014 de FreSsco ou le rapport 2010 de la Commission sur la citoyenneté de l'UE - Lever les obstacles à l'exercice des droits des citoyens de l'Union, dans lequel 25 obstacles que les citoyens de l'Union européenne rencontrent encore dans leur vie quotidienne lorsqu'ils exercent les droits que leur confère l'UE au-delà de leurs frontières nationales, y compris les procédures lourdes et peu claires de reconnaissance des qualifications professionnelles ; les obstacles à l'accès aux soins de santé transfrontaliers ; le manque de clarté pour les citoyens de l'UE qui résident dans un autre État membre concernant les prestations sociales qui doivent être réclamées dans le pays d'origine ou de destination.

Objectifs

Identifier et analyser des exemples de jurisprudence européenne et nationale pertinente, en mettant l'accent sur des domaines tels que la reconnaissance des qualifications professionnelles, les soins de santé transfrontaliers et la reconnaissance de la sécurité sociale, tels que

définis lors de la consultation avec les parties prenantes et les experts.

Produits globaux

La collecte et l'analyse de la jurisprudence afin d'élaborer un manuel destiné aux professionnels du droit.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Il s'agit d'un nouveau domaine de recherche pour l'agence.

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission, États Membres, professionnels du droit, tels que les juges, les avocats et leurs associations professionnelles, organismes de promotion de l'égalité.

Activités prévues pour 2016

Des réunions avec des experts et des parties prenantes permettront de définir la portée des travaux à entreprendre.

L'agence identifiera et analysera la jurisprudence européenne et nationale en se concentrant sur un certain nombre d'États membres sélectionnés.

REMARQUE: l'enquête de l'agence sur les droits fondamentaux peut couvrir une partie des questions abordées par le projet - qui dépend des populations identifiées pour l'enquête, étant donné que l'enquête doit se concentrer sur les citoyens qui résident dans leur État membre.

Produits prévus pour 2016

- Collecte et analyse de la jurisprudence pertinente.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	24 000 €	-	148 500 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2016		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

NEW Fiche projet 5.5.5

Première priorité

Forum des droits fondamentaux de la FRA : thème « Inclusion »

Description

En 2016, la FRA organisera un forum de trois jours de dialogues intensifs sur des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE. Ce forum se basera sur les expériences positives émanant de la conférence annuelle de la FRA sur les droits fondamentaux (CDF), couronnée de succès, et d'autres événements réunissant de multiples parties prenantes. La FRA fusionnera sa conférence des droits fondamentaux avec ses autres événements phares et réunions de réseaux. Elle travaillera également en étroite collaboration avec la CE et plus particulièrement dans ce cas, avec l'organisateur de la CE du colloque de 2015 consacré à la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie.

Il en résultera un échange intense entre les différents réseaux et environ 400 acteurs clés du domaine des droits fondamentaux dans l'UE - des professionnels de la base aux décideurs politiques européens - seront ainsi réunis. Il importera d'y associer tous les acteurs pertinents, y compris ceux du milieu universitaire, du monde des entreprises et des arts. Afin d'assurer sa pertinence au regard des politiques, la FRA développera et organisera le forum en collaboration avec ses partenaires et parties prenantes.

Sous le thème « Inclusion », le forum visera à mettre en exergue des considérations relatives aux droits fondamentaux qui doivent être prises en compte dans les domaines (politiques) critiques suivants:

- Vers une UE plus équitable et inclusive: objectifs de développement durable, réaliser les objectifs en matière d'éducation fixés par la stratégie Europe 2020; renforcer l'inclusion par l'éducation inclusive; directive horizontale & autre législation en matière de non-discrimination; réduire les inégalités économiques croissantes dans les sociétés au moyen du cadre des droits de l'homme; équité et entreprises, réalisation progressive des droits économiques, culturels et de société dans l'UE, rôle de supervision et collecte des données.
- Vers une pleine participation de toute personne à la vie politique, économique et sociale dans l'UE, habilitation, coopération des groupes professionnels de protection de l'enfant ; (Charte des villes pour la diversité et l'inclusion).
- En s'appuyant sur l'UE en tant que société diversifiée: diversité dans les villes et les régions; gestion de la diversité au niveau local; comment renforcer la lutte contre les discours de haine (envers les femmes, les migrants, les Roms, les LGBT, etc.); bénéfice de l'inclusion pour l'économie et les entreprises et exemples prometteurs de gestion de la diversité et des modèles commerciaux inclusifs dans les entreprises; entrepreneurs ethniques, etc.

Objectifs

- Informer le débat entre les décideurs politiques, les spécialistes et les professionnels aux niveaux national et de l'UE.
- Mettre en place un forum de mise en réseau et de partage des pratiques prometteuses afin de soutenir l'accès aux droits fondamentaux.

- Faciliter l'interaction de la FRA avec les parties prenantes clés et continuer d'examiner de nouvelles façons de dialoguer avec celles-ci.

Activités et résultats réalisés à ce jour

Les discussions relatives à l'inclusion durant le forum s'appuieront sur l'expertise de la FRA dans ce domaine thématique.

Bénéficiaires et groupes cibles

Décideurs politiques (niveaux de l'UE, national, régional/local); législateurs (UE et nationaux); organes de protection des droits de l'homme (INDH, organes de promotion de l'égalité); organisations non gouvernementales des droits de l'homme; organisations intergouvernementales des droits de l'homme; experts et groupes de réflexion dans le domaine des droits de l'homme, organisations de la société civile; secteur des services et organisations et réseaux de soutien aux victimes.

Sur la base de l'expérience acquise de ce nouveau type d'événements phares de la FRA, le Forum des droits fondamentaux de 2016 sera organisé comme étant la grande conférence bisannuelle de l'Agence où elle traite des questions urgentes et émergentes relatives aux droits fondamentaux dans l'UE, identifie les défis et opportunités et prépare le terrain pour des actions novatrices. Le thème spécifique « Inclusion », étant l'un des trois thèmes majeurs du forum (voir également les fiches 5.1.5 et 5.5.5), a été sélectionné au cours du 2^e semestre de 2015 sur la base d'une évaluation ex ante du projet de la FRA et conformément aux priorités de la FRA. Par conséquent, aux fins de la version finale du présent document, le projet a été transféré vers le domaine thématique pertinent.

- Forum des droits fondamentaux (rapport inclus)
- Rapports, documents, avis et différents types de supports de communication (vidéos, site web, enregistrement graphique, etc.)
- Rassemblement des différents types d'acteurs de toute l'Europe et d'ailleurs.
- Débats, présentations, ateliers, tests de nouvelles idées, partage de méthodologies sous divers formats.
- Collecte de pratiques prometteuses et analyse des facteurs de succès.
- Un processus s'appuyant sur divers types d'activités de suivi avec les participants et partenaires du forum, soutenu par des outils et canaux de communication (site web du forum, vidéos, blogs, application de la conférence, etc.). Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux institutions, organes et agences de l'UE et aux États membres dans le domaine de l'inclusion.
- Avis d'experts fournis aux parties prenantes dans ce domaine

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	230 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	0,00 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

ON-GOING Fiche projet 5.5.6

Première priorité

Autres activités dans le domaine de la «non-discrimination»

Description

De nouvelles activités dans le domaine de la « non-discrimination » assurent la poursuite par l'Agence de ses conseils basés sur des éléments de via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés, garantissant par là-même que les éléments de preuve de la FRA informent et alimentent les processus politiques aux niveaux national et de l'UE. L'une de ces principales autres activités prévues en 2016 consistera en la collecte et l'analyse des éléments de preuve qui permettront la mise en contexte des résultats des EU-MIDIS et participeront au développement de l'enquête relative aux droits fondamentaux. Cet objectif sera atteint en associant des recherches documentaires, des rencontres avec les parties prenantes et la participation à des événements pertinents. Une autre activité dans ce domaine sera un plus large engagement des parties prenantes relatif au corpus de travaux de la FRA sur les questions LGBT, ainsi qu'une diffusion accrue de ce travail.

Objectifs

- Mettre en contexte les résultats des EU-MIDIS et participer au développement de l'enquête relative aux droits fondamentaux.
- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de diffusion et de coopération avec les parties prenantes.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil européen ; Groupes de travail du Conseil ; Commission européenne ; États membres ; INDH / Organismes de promotion de l'égalité ; Agences spécialisées ; Agences et organes de l'Union ; Société civile ; Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2016

- Mener des recherches documentaires pour mettre en contexte les résultats des EU-MIDIS et participer au développement de l'enquête relative aux droits fondamentaux.
- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Mise à jour et réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	10 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

ON-GOING Fiche projet 5.6.1

Première priorité

Enfants et justice

Description

Le traitement des enfants dans les systèmes judiciaires européens est un enjeu important pour les institutions européennes. Dans le Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant, la Commission européenne souligne que la promotion d'une justice adaptée aux enfants est au cœur de ses actions et identifie quatre questions clés : l'accès effectif des enfants à la justice, la participation, la représentation adéquate, associée à la réception d'informations pertinentes adaptées à l'âge et au niveau de maturité de l'enfant, et la formation adéquate des professionnels de l'enfance. En 2012, la FRA, en étroite collaboration avec la Commission européenne, a entrepris des recherches afin d'examiner la mesure dans laquelle les procédures judiciaires dans l'UE sont adaptées aux enfants et le degré d'implication des enfants dans les décisions les concernant. Les recherches portent notamment sur les procédures judiciaires dans lesquelles des enfants sont impliqués en tant que victimes, témoins ou parties, en mettant l'accent sur les auditions des enfants. Lors de la première phase, la FRA a mené des recherches sur le terrain, en interrogeant des juges, des membres du personnel de tribunaux, des avocats et d'autres praticiens impliqués dans les procédures judiciaires, afin d'examiner les pratiques effectivement suivies dans les tribunaux. Lors de ses recherches, la FRA a tenu compte des directives européennes pertinentes, des Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants et d'autres normes internationales. Lors de la deuxième phase, la FRA a interrogé des enfants pour savoir quel était leur ressenti par rapport à leur participation dans des procédures judiciaires pénales et civiles. En 2015, une analyse sera menée afin de finaliser et publier les rapports relatifs à la première phase. La FRA a impliqué les parties prenantes dans le suivi des résultats en coopération avec les services de la Commission et le Conseil de l'Europe. En 2015, les conclusions de la première phase de recherche (entretiens avec des professionnels) seront publiées et seront suivies de visites dans les États membres. En 2016, les conclusions de la deuxième phase de recherche (entretiens avec des enfants) seront publiées, ainsi qu'une version adaptée aux enfants et un rapport technique visant à sensibiliser les enfants et à fournir des informations sur la recherche avec et au profit des enfants.

Objectifs

Ce projet vise à examiner la façon dont les enfants sont traités dans le cadre de procédures pénales, en tant que victimes et témoins, et dans le cadre de procédures civiles, en tant que parties, dans différents États membres, en appréciant la mesure dans laquelle les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants sont appliquées.

Produits globaux

- Travaux de recherche sur le terrain sur le traitement des enfants lors des procédures judiciaires
- Communication des conclusions aux parties prenantes clés
- Fourniture aux bénéficiaires et aux groupes cibles de conseils fondés sur des éléments probants

- Participation des parties prenantes à l'échelle internationale, européenne et nationale

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen; Conseil de l'UE, Commission européenne; États membres (ministères de la justice, parlements, tribunaux, ministères publics, services de police); Conseil de l'Europe; Nations Unies (Comité des droits de l'enfant, UNICEF); INDH/Organismes de promotion de l'égalité et Offices de médiateurs pour enfants; associations professionnelles; société civile; enfants et parents

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

- Collecte et analyse de données qualitative à travers une recherche sur le terrain
- Affinement des indicateurs structure-processus-résultats et alimentation des indicateurs
- Présentation aux parties prenantes clés des constatations préliminaires
- Document d'information destiné au groupe DROIPE du Conseil sur le projet de directive sur les garanties procédurales
- Présentation conjointe des conclusions du groupe FREMP du Conseil et de l'unité Droits de l'enfant de la Commission
- Cartographie de la participation des parties prenantes et des activités de communication à l'échelle nationale (en collaboration avec le groupe de travail chargé d'étudier l'impact national)
- Création et diffusion d'outils (cartes, brochures, vidéos) d'information sur les droits et procédures destinés à la sensibilisation des enfants
- Publication en ligne des procédures relatives au consentement éclairé et la validation éthique lorsque des enfants sont impliqués dans des recherches

Activités prévues pour 2016

- Publication de rapports pertinents
- Réunions et coopération avec les parties prenantes
- Sensibilisation

Produits prévus pour 2016

- Conférence sur les droits de l'enfant relative au contenu des rapports
- Réunions avec les bénéficiaires/parties prenantes
- Sensibilisation des groupes cibles à travers les médias sociaux, l'internet et les entités de surveillance
- Production de résultats de recherche, tels que des documents et analyses ciblés

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	40 000 €	-	70,000
Budget total de l'année précédente	150 000 €	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2012		

NEW Fiche projet 5.6.2

Première priorité

Enfance : bien-être et pauvreté

Description

La promotion et la protection des droits de l'enfant constituent l'un des objectifs de l'UE. L'article 3, paragraphe 3 du traité sur l'Union européenne requiert explicitement de l'UE qu'elle fasse la promotion de la protection des droits de l'enfant inscrits dans l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. De plus, l'ensemble des États membres de l'UE ont ratifiés la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant (CRC). Des éléments de preuve à l'échelle de l'UE montrent que les enfants sont surreprésentés parmi les populations risquant d'être exposées à la pauvreté, à la privation matérielle et à l'exclusion sociale. La pauvreté entrave sérieusement au développement et à l'avenir des enfants, en réduisant bien souvent leur croissance et leur capacité à atteindre tout leur potentiel. Les enfants les plus exposés à la pauvreté comprennent ceux appartenant à une minorité ethnique ou issus de l'immigration, les enfants porteurs de handicap, les enfants placés en institutions, etc.

La stratégie Europe 2020 comprend un axe spécifique relatif aux enfants et établit une vision de l'Europe dans laquelle les enfants sont extraits de la pauvreté et jouissent d'un meilleur accès à une éducation de qualité. En mars 2014, soit quatre ans après le lancement de la stratégie, la Commission européenne, par le biais de sa communication « État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive », reconnaît « qu'il est donc important de disposer d'indicateurs complémentaires, d'analyses plus spécifiques et d'informations qualitatives pour interpréter les objectifs et la situation réelle dans les États membres. » En accord avec les principaux objectifs de la stratégie Europe 2020, la pauvreté des enfants ainsi que les droits et les besoins de l'enfant vivant en situation de difficultés matérielles ont été spécialement traités dans le cadre de la recommandation de la Commission de 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». Elle en appelle à une approche orientée sur les droits de l'enfant et à des stratégies intégrées fondées sur trois piliers: l'accès à des ressources adéquates; l'accès à des services de qualité à un coût raisonnable (dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la santé); et le droit de l'enfant à participer. Élément important, elle établit un cadre de contrôle commun basé sur des indicateurs afin de s'assurer de l'évolution et du suivi. Cette recommandation reflète l'esprit du programme de l'UE sur les droits de l'enfant (2011). Le programme définit comme l'un de ses principaux objectifs une action ciblée de l'UE visant à protéger les enfants vulnérables, tels que ceux qui grandissent dans la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectifs

L'objectif de ce projet est de collecter et d'analyser les données statistiques disponibles sur le bien-être et la pauvreté des enfants susceptibles de témoigner des progrès réalisés. Cette analyse sera utile lors de l'examen à mi-parcours de la recommandation de la Commission « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». En parallèle, et en étroite collaboration avec la Commission, la FRA affinera les indicateurs de la recommandation se basant sur son approche des indicateurs fondée sur les droits fondamentaux et examinera les moyens d'alimenter ces indicateurs avec des données.

Produits globaux

Collecte et analyse de données statistiques disponibles.

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions et agences de l'Union européenne ; États membres de l'UE ; Institutions nationales des droits de l'homme ; Organisations de la société civile

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Travail préparatoire réalisé en 2015

Activités prévues pour 2016

La FRA collectera et analysera en interne des données statistiques secondaires et d'autres types de données en vue de contribuer à l'examen à mi-parcours de la recommandation de la Commission « Investir dans l'enfance » sur la base des indicateurs annexés à la recommandation. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec les services de la Commission et Eurofound, selon l'accord de coopération conclu entre les deux agences. En outre, ce travail prendra en compte d'autres initiatives en cours, telles que les indicateurs du bien-être de l'enfant développé sous EU-SILC et le travail en lien avec les indicateurs des droits de l'enfant des DG EAC, SANCO et RTD, pour en dégager des synergies.

Produits prévus pour 2016

- Analyse de données pertinentes dans le cadre de la recommandation de la Commission « Investir dans l'enfance »
- Ensemble d'indicateurs basés sur les droits fondamentaux et autres produits
- Réunions avec les parties prenantes et les experts.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	30 000 €	-	172 000
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2016		

ON-GOING Fiche projet 5.6.3

Première priorité

Manuel de droit européen en matière de droits des enfants

Description

Le plan sur quatre ans du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant intitulé «La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant» s'achève en 2015. Afin de soutenir la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2016) et de contribuer aux objectifs du programme de l'UE en matière de droits de l'enfant, la FRA s'est associée avec le Conseil de l'Europe, et plus particulièrement avec le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, pour élaborer un manuel de droit européen en matière de droits des enfants qui a été publié en 2015. Ce manuel a pour objectif de résumer les «normes internationales» existantes en matière de protection des enfants, y compris celles dérivées de la jurisprudence européenne: jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). À la suite des travaux de planification, préparation et de recherche menés en 2013 et 2014, le manuel sera traduit de l'anglais (langue originale) vers une sélection d'autres langues européennes en 2015. Il sera publié et diffusé dans les forums pertinents et par le biais du réseau de professionnels travaillant avec les enfants, en parallèle à des activités d'inventaire relatif à la Stratégie du Conseil de l'Europe et aux événements de l'UE.

Objectifs

Ce projet a pour objectif principal de sensibiliser et d'informer les juges, procureurs, fonctionnaires et autres praticiens travaillant dans le domaine de la protection des enfants au niveau national et international, à propos de la garantie des droits fondamentaux en matière des droits de l'enfant. Il a également pour objectif de soutenir ces praticiens dans leur travail quotidien. Puisque le manuel a été produit en une seule langue à l'origine, il sera traduit dans une sélection de langues européennes en 2015 afin de faciliter la diffusion la plus large possible dans les États membres de l'UE et au-delà, en particulier dans la zone du Conseil de l'Europe.

Produits globaux

- Contribution aux connaissances et aux outils à la disposition des praticiens travaillant dans la protection juridique des enfants en Europe, y compris dans les États membres de l'UE, les institutions de l'UE et au-delà
- Traduction du manuel dans une sélection de langues de l'UE
- Publication du manuel en ligne et sur papier
- Diffusion du manuel à travers la participation dans des réunions et travail avec des réseaux de professionnels concernés.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

En 2013, la FRA a mené des recherches préparatoires sur le manuel, qu'elle a fait réaliser en coopération avec, entre autres, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. En 2014, l'Agence a de nouveau travaillé sur le manuel, poursuivant ainsi cette collaboration. Conformément aux activités prévues et à la méthodologie adoptée, la FRA a analysé et présenté une sélection d'extraits des jugements et décisions majeurs rendus par la CEDH, le CEDS et la CJUE, en coopération avec le Greffe de la Cour européenne des droits de

l'homme, soulignant le cheminement des affaires à travers les tribunaux nationaux et la manière dont le droit de l'UE, la CEDH, le CEDS, la CSE et le CDE ainsi que d'autres instruments pertinents pour la protection des enfants ont été appliqués. Le manuel complète le projet de la FRA sur l'élaboration d'indicateurs pour la protection, le respect et la promotion des droits de l'enfant dans l'UE ainsi que les projets à caractère principalement sociologique sur une justice adaptée aux enfants. Enfin, il repose également sur le soutien continu de la FRA pour la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2016) et le programme de l'UE en matière de droits de l'enfant. Suite à la planification, la préparation et les recherches effectuées en 2013 et 2014, et les activités de diffusion ayant suivi le lancement en 2015, en 2016 le manuel sera traduit de l'anglais, sa langue d'origine, vers plusieurs langues de l'UE.

Bénéficiaires et groupes cibles

Professionnels et praticiens juridiques et autres travaillant dans le domaine de la protection des droits de l'enfant dans l'UE et les États membres du Conseil de l'Europe (juges, avocats, procureurs publics, la police, organisations de la société civile, etc.); Fonctionnaires et organes de réglementation de l'UE, du Conseil de l'Europe et des administrations des États membres.

Activités prévues en 2016

Traduction et préparation du manuel en vue de sa publication dans une sélection de langues de l'UE en collaboration avec le Conseil de l'Europe; Publication du manuel en ligne et sur papier dans une sélection de langues de l'UE; Élaboration d'analyses ciblées et de résumés sur le manuel afin de faciliter la connaissance et la promotion de ses résultats; Diffusion du manuel à travers les réseaux nationaux de professionnels et d'organisations de la société civile travaillant avec les enfants, et les contacts auprès des autorités compétentes des États membres; Activités de communication et de sensibilisation ciblées pour les parties prenantes, y compris dans les États membres et dans le cadre d'événements liés à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant

Produits prévus en 2016

Traduction du manuel dans une sélection de langues de l'UE, afin que les conseils d'experts y figurant puissent être relayés aux parties prenantes dans leur propre langue dans la plus grande mesure possible; Publication du manuel, versions en ligne et sur papier et diffusion dans les États membres de l'UE; Distribution du manuel tant dans les États membres et dans le cadre des organes et institutions de l'UE que dans les structures et États membres du Conseil de l'Europe Apport de conseils liés à la promotion des résultats du projet pour les institutions, agences et États membres de l'UE le cas échéant; Poursuite de l'élaboration des indicateurs de la FRA sur les droits de l'enfant sur la base des résultats de recherche du manuel.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	-	-	150 000
Budget total des années précédentes	355 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

NEW Fiche projet 5.6.4

Troisième priorité

Cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le respect des droits de l'enfant dans l'UE

Description

La promotion et la protection des droits de l'enfant figurent parmi les objectifs de l'UE auxquels le traité de Lisbonne a accordé davantage d'importance. Le *programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant* de la Commission (2011) vise à renforcer le plein engagement de l'UE à promouvoir, protéger et respecter les droits de l'enfant. La participation des enfants est l'une des priorités avancées dans le programme: « Reconnaître pleinement les droits de l'enfant signifie que **celui-ci doit avoir la possibilité d'exprimer son avis** et de participer à l'élaboration des décisions qui le touchent. L'article 24, paragraphe 1, de la charte des droits fondamentaux exige que l'Union prenne en considération l'opinion des enfants pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité.»

Le droit de l'enfant d'être entendu est consacré dans le droit secondaire de l'UE, par exemple dans la directive sur le soutien des victimes, la directive relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, la directive sur la traite des êtres humains et les acquis de l'UE en matière d'asile.

L'article 1er de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, « sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». Cependant, les enfants sont confrontés à toute une série d'âges minimums au sens de cette définition de l'enfance auxquels ils sont considérés comme étant capables de prendre eux-mêmes des décisions ou assujettis aux mêmes lois que les adultes dans certains domaines de leur vie. Le concept d'« âge minimum » est un concept essentiel dans le domaine des droits de l'enfant, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en balance la protection et les droits de participation.

L'âge auquel les enfants peuvent se marier ou voter, par exemple, ou tenter une action en justice, varie selon les juridictions et même au sein de celles-ci. Des recherches précédentes de la FRA dans divers domaines thématiques ont démontré que les enfants ne sont pas toujours ou pas du tout reconnus comme titulaires de droits. Les exigences en matière d'âge minimum introduites dans la législation nationale et dans celle de l'UE sont souvent arbitraires et incohérentes, basées sur différentes hypothèses concernant la maturité qui limitent potentiellement les droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne l'accès aux mécanismes de plainte.

Afin de pallier le manque de données sur les exigences en matière d'âge minimum, la FRA a collecté des données pertinentes sur des domaines thématiques en vue de faciliter l'analyse des différentes approches entre les États membres et au sein de ceux-ci en ce qui concerne ces exigences.

Objectifs

- Fournir un aperçu exhaustif des dispositions légales nationales introduisant les exigences en matière d'âge minimum dans divers domaines thématiques.
- Contribuer aux travaux de la Commission européenne sur la participation des enfants à des procédures judiciaires pénales, civiles et administratives et à l'évaluation de la législation, de la politique et des pratiques de participation des enfants dans l'Union européenne.
- Sensibiliser à l'impact de l'application de différentes exigences en matière d'âge minimum sur les droits de l'enfant.

Résultats globaux

- Aperçu comparatif des exigences d'âge dans les 28 États membres de l'UE.
- Autre(s) document(s) analysant les conclusions en ce qui concerne les lacunes en matière de protection des enfants et les droits de participation.

Activités et résultats réalisés à ce jour

- Consultation des parties prenantes
- Collecte des données

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne et autres institutions et organes de l'UE; Conseil de l'Europe, entités des Nations unies; États membres; professionnels du droit et leurs réseaux; organisations de la société civile, et les enfants eux-mêmes.

Activités prévues en 2016

- Collecte de données via FRANET (UE28)
- Analyse et publication des résultats
- Présentation des résultats lors de réunions et d'événements

Résultats prévus en 2016

- Présentation des conclusions sur le web
- Publication du rapport de synthèse et d'autres documents sur la base des résultats, le cas échéant.

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	-	-	30 000
Budget total des années précédentes	180 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

ON-GOING Fiche projet 5.6.5

Première priorité

Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche sur les droits de l'enfant (y compris concernant les indicateurs, la situation des enfants victimes de traite et les enfants migrants - tant non accompagnés et séparés qu'au sein d'une famille en situation irrégulière -, les enfants et leur interaction avec le système judiciaire, etc.) via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments probants comme dans le domaine de la protection des données, par exemple.
- Réalisation d'analyses des problèmes et de documents sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées, selon les besoins.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Organiser des activités de communication et de coopération adaptées.
- Établir des indicateurs européens fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements et organisation de ceux-ci.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Analyses et séances d'information.
- Participation à des formations.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles».

Bénéficiaires et groupes cibles

- Commission européenne et autres institutions de l'UE
- États membres
- INDH/Organismes de promotion de l'égalité/Médiateurs pour enfants et offices de médiateurs
- Agences spécialisées
- Agences et organes de l'Union
- Société civile
- Organisations professionnelles

Activités prévues pour 2016

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Réimpression de rapports existants si nécessaire.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Mise à jour de publications sélectionnées (ou de parties de publications).
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Développement des groupes d'indicateurs existants sur les droits de l'enfant.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000 €	-	56,000
Budget total de l'année précédente	70.000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

ON-GOING Fiche projet 5.7.1

Première priorité

Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte

Description

Après avoir consulté les principaux experts, y compris le Conseil de l'Europe, l'Agence a entamé une enquête à l'échelle de l'Union européenne sur la violence contre les femmes, qui comprend des expériences vécues pendant l'enfance et à l'âge adulte. La violence contre les femmes et les filles demeure un problème persistant dans bon nombre d'États membres de l'UE, qui contribue à porter atteinte aux droits fondamentaux élémentaires tels que, notamment, la dignité, l'accès à la justice et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les conséquences de la violence contre les femmes affectent bien plus que les seules personnes directement concernées. Elles concernent également les familles, les communautés et la société au sens large, et ont des répercussions considérables sur les ressources de l'État et sur sa capacité à répondre efficacement à ce mal social. Selon les travaux de recherche et les données de la justice pénale disponibles, la majorité des incidents de cette nature ne sont pas signalés et, par conséquent, l'État est généralement mal informé sur l'étendue et la nature du problème, ce qui entraîne des conséquences sur l'élaboration des politiques et des mesures contre cette violence. À cet égard, la FRA a réalisé la première enquête comparative à l'échelle de l'UE sur la violence à l'égard des femmes, de l'enfance à l'âge adulte, qui peut servir de base à l'élaboration des politiques et des actions dans ce domaine. Les résultats de l'enquête peuvent également fournir des lignes directrices utiles aux États membres dans le cadre du processus à venir de ratification et de mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe (convention d'Istanbul). Le soutien pour cette enquête de la FRA sur la violence contre les femmes à l'échelle de l'Union trouve son origine dans la demande du Conseil sous la présidence espagnole et dans une résolution du Parlement du 26 novembre 2009, également mentionnée dans les conclusions du Conseil du 8 mars 2010. Bien qu'il soit progressivement devenu opérationnel depuis 2009, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) n'était pas en mesure, au début de cette étude, d'élaborer et de lancer un tel projet. Pour ce faire, la FRA s'est basée sur sa propre expertise en matière de recherches par enquête et a travaillé avec l'EIGE dans le cadre du groupe d'experts des parties prenantes de l'enquête pour garantir son intégration au processus de développement du projet. Les recherches menées par l'EIGE en 2010-2014 sur les sources de données secondaires en matière de violence domestique, la gamme et la nature des services d'aide aux victimes ainsi que les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique, fournissent des renseignements qui peuvent être pris en compte pour tirer les conclusions des résultats de l'enquête de la FRA. Après le lancement de l'enquête, les résultats continueront de tenir compte des évolutions politiques pertinentes, y compris des débats relatifs à la Convention d'Istanbul et des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'accès à la justice pour les femmes, ainsi que de la surveillance des actuelles recommandations du Conseil de l'Europe.

Objectifs

Le projet fournit des données comparables sur la nature et l'étendue de la violence subie par les femmes dans l'Europe des 28. L'enquête vise à offrir aux décideurs et autres parties prenantes de l'UE et au niveau national, les preuves nécessaires au développement de la législation et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes en empêchant les incidents, en protégeant les victimes et en poursuivant en justice les délinquants ; y compris dans l'objectif de se conformer à la convention

d'Istanbul. Cette enquête s'emploie aussi à assurer la conformité avec la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique proposée par le Conseil de l'Europe. Les données recueillies et analysées dans ce projet sont pertinentes pour le mécanisme de suivi de cette Convention.

Produits globaux

Les résultats de l'étude seront communiqués dans une série de rapports, selon l'approche développée pour l'enquête EU-MIDIS, et lors de plusieurs réunions avec les parties prenantes concernées.

Bénéficiaires et groupes cibles

États membres, Commission européenne, Parlement européen, Conseil européen, Autres organes et agences de l'UE, Conseil de l'Europe, OSCE, Nations unies/CEDAW, Organismes d'aide aux victimes, Société civile ; EIGE - qui a reçu l'ensemble des données de l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes (VAW) en 2014 en vue de les utiliser dans son indice d'égalité de genre ; En 2015-16, l'OSCE prévoit de mener l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans une sélection de pays extérieurs à l'UE. À cette fin, la FRA a accepté d'aider l'OSCE en tant que « comité directeur » afin d'informer sur le développement de l'enquête.

Activités prévues pour 2016

Sur la base des résultats de l'enquête publiés en 2014, l'agence continuera de présenter, lorsque cela lui sera demandé, les résultats de l'enquête et les avis qui les accompagnent, et poursuivra ses activités de sensibilisation par rapport aux données de l'enquête (rendues publiques en 2015). Au niveau national, l'engagement ciblera certains praticiens et certaines autorités travaillant dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, et fournira, lorsque cela lui sera demandé, des informations aux parties prenantes (inter)gouvernementales concernées (y compris le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'ONU), aux institutions européennes et à la société civile. En outre, l'agence apportera sur demande une contribution ciblée aux subventions de la « Norvège » concernant son travail dans certains États membres de l'UE dans le domaine de la lutte contre la violence fondée sur le genre. En 2014, la FRA a transmis les données de l'enquête à l'EIGE pour que celle-ci puisse les utiliser. Elle poursuivra la coopération entamée avec l'EIGE afin de diffuser et utiliser les résultats de l'enquête dans le cadre des travaux de cette dernière. En outre, les réponses aux enquêtes de la FRA pouvant être analysées en fonction du sexe des personnes interrogées, l'EIGE pourrait souhaiter s'appuyer sur les résultats d'autres recherches de la FRA.

Produits prévus pour 2016

- Publication des résultats
- Réunions avec les parties prenantes

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	4 035 300 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2010		

ON-GOING Fiche projet 5.7.2

Première priorité

Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux

Description

Remarque : bien que l'enquête ait été placée sous le domaine « Accès à la justice » du Programme de travail annuel de la FRA, cela ne signifie pas que son étendue se limite à ce champ, en effet les points soulevés dans l'enquête embrassent plusieurs domaines. FRA établira une enquête de roulement (répétée tous les cinq ans) qui sera informer les politiques et le débat sur les droits fondamentaux dans l'UE en fournir des tendances sur les résultats des droits fondamentaux sur le terrain. Il s'agira de la première enquête européenne donnant lieu à la production de données comparables permettant d'établir des tendances sur les expériences vécues au fil du temps en matière de droits fondamentaux par la population en général (grâce à chaque cycle successif de l'enquête) au sein de l'UE. Contrairement aux enquêtes Eurobaromètre, l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux ne vise pas uniquement à recueillir les attitudes et les opinions des personnes, mais elle servira aussi à les interroger sur leurs actions ou sur des événements qu'elles ont vécus. Le programme d'enquête consistera en un module de base qui mesurera les principaux indicateurs des droits fondamentaux de manière répétée, afin d'établir une mesure de référence pour la situation des droits fondamentaux dans l'UE. Le module de base, répété à des intervalles de plusieurs années, recueillera des données portant sur un large éventail de questions relatives aux droits fondamentaux, tels que la liberté de circulation, la protection des données, la discrimination et la sensibilisation aux droits fondamentaux, la protection des consommateurs et le droit à une bonne administration – domaines dans lesquels ni Eurostat, ni l'Eurobaromètre ni aucune autre enquête européenne existante ne fournit de données. En outre, l'enquête pourra également s'intéresser aux expériences des personnes victimes de crimes, y compris leurs tendances en matière de signalement auprès de la police et de différents services. Le module de base pourra être accompagné de modules complémentaires qui répondront aux besoins de données d'autres projets de la FRA, selon les besoins. Le format de l'enquête permettra d'examiner la possibilité d'inclure des échantillons supplémentaires dans les répétitions de l'enquête, qui seraient introduit dans des États membres spécifiques pour faire face aux exigences particulières des certains groupes ou de la population majoritaire. Le contenu et la portée de l'enquête seront établis à travers des consultations avec des experts en enquêtes et une sélection de parties prenantes - dont (par exemple) les organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme, la Commission européenne (y compris Eurostat), le Conseil de l'Europe et le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. Ces consultations aideront à esquisser une stratégie d'enquête, qui sera la feuille de route pour les années à venir pour l'élaboration et l'exécution de l'enquête. Cela permettra de s'assurer que l'enquête comble les lacunes dans les éléments de preuve existants, qui peuvent être utilisés pour alimenter les politiques, et ne fasse pas doublon avec la collecte de données dans d'autres domaines. L'enquête viendra en complément de l'enquête EU-MIDIS de l'Agence, puisqu'elle s'efforcera de répondre (le cas échéant) à certaines questions posées dans le cadre des EU-MIDIS relatives aux groupes de minorités ethniques et d'immigrants, servant ainsi à des fins comparatives.

Objectifs

L'enquête vise à combler le manque de données solides et comparables sur les expériences « sur le terrain » de la population pour ce qui concerne la plupart des domaines des droits fondamentaux. Les répétitions de l'enquête (tous les cinq ans) permettront pour la première fois d'identifier des tendances au fil du temps, ce qui soutiendra les décideurs au niveau Européen et national leur permettant de faire des choix basés sur des données factuelles en ce qui concerne l'adoption des lois et l'affectation des ressources. Les résultats seront également utilisés pour faire face aux besoins de données de l'Agence dans d'autres projets.

Produits globaux

L'enquête sur droits fondamentaux permettra de recueillir des données statistiques comparables solides qui peuvent aider l'UE à protéger les droits fondamentaux en s'appuyant sur des éléments de preuve recueillis sur le terrain. Le projet permettra aussi de développer des méthodologies d'enquête en s'attaquant aux questions relatives aux droits fondamentaux. Les résultats de l'enquête seront présentés sous forme de données de projet utiles aux principales parties prenantes, comme prévu dans le cadre des consultations avec les divers acteurs.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

L'Agence a mené plusieurs enquêtes à grande échelle à ce jour sur des groupes spécifiques de la population et des thèmes spécifiques en matière de droits fondamentaux; par exemple, l'enquête EU-MIDIS (sur les minorités ethniques et les groupes d'immigrants), qui est à présent entrée dans sa deuxième phase; l'enquête LGBT; l'enquête sur les Roms; et l'enquête sur le peuple juif. À l'exception de l'enquête de l'Agence sur la violence à l'égard des femmes, l'objet des enquêtes de la FRA n'e porte pas sur la population en général. Le développement de l'enquête sur les droits fondamentaux a débuté en 2014 par des recherches documentaires en interne et la préparation d'une étude préliminaire qui aidera l'Agence à élaborer la méthodologie pour l'enquête à grande échelle. En 2015, l'étude préliminaire a été effectuée et la FRA a continué de développer les outils d'enquête en se basant sur les résultats des essais préliminaires et sur les commentaires des parties prenantes. En parallèle, l'Agence a convoqué, pour 2015 et jusqu'en 2016, des réunions avec des parties prenantes et des experts, identifiés dans la section ci-dessous « Bénéficiaires et groupes cibles », afin de veiller à ce que les données de l'enquête ciblent bien les domaines clés des droits fondamentaux.

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions de l'UE (Commission DGs et Parlement européen); États membres; Organismes de promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme; Conseil de l'Europe; Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies et autres entités des Nations unies; Eurostat, instituts nationaux de statistique

Activités prévues pour 2016

En 2016, la FRA conclura le composant pilote de l'enquête. L'enquête à grande échelle débutera en 2016 pour se poursuivre en 2017, avec la réalisation du travail de terrain. À la fin de 2016, la FRA fera une demande à FRANET pour recueillir pendant la première moitié de 2017 les données contextuelles nécessaires à l'interprétation des résultats de l'enquête.

Produits prévus pour 2016

Résultats du composant pilote prévu pour alimenter en données l'enquête finale (non destiné à la publication)

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	2 000 000 €	-	500 000 €
Budget total de l'année précédente	570 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

ON-GOING Fiche projet 5.7.3

Première priorité

Manuel sur l'accès à la justice en Europe

Description

L'accès à la justice est un droit fondamental essentiel consacré avant tout à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. L'accès à la justice permet aux victimes de violations des droits fondamentaux de faire respecter leurs droits de manière effective ou de faire réparer les préjudices subis, quelle que soit la nature du droit (civique et politique ou économique et social). Toutefois, les recherches de la FRA montrent que l'accès à la justice est problématique dans un certain nombre d'États membres de l'UE en raison de plusieurs facteurs, dont le manque de connaissances quant aux voies possibles pour accéder à la justice. Dans ce contexte, le manuel sur l'accès à la justice en Europe représente un outil utile pour remédier à ce problème.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le groupe d'experts du Conseil de l'Europe, est le partenaire pour la mise en œuvre de ce projet (la décision de la CEPEJ doit être officiellement adoptée lors de sa réunion plénière en décembre 2013). La FRA collaborera également avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et consultera d'autres parties prenantes, dont la Commission européenne, et des intermédiaires, tels que des groupes de soutien pour les victimes au niveau européen et national. Les questions couvertes par le manuel comprendront des aspects substantiels, procéduraux et institutionnels de la justice, provenant de divers domaines de la non-discrimination (par exemple, en ce qui concerne l'accès à la justice pour les personnes handicapées), ainsi que d'autres approches plus « progressistes » de l'accès à la justice, telles que les procédures environnementales ou relatives à la protection des consommateurs. L'objectif est de se concentrer en particulier sur les règlements et normes au niveau européen dans le domaine de l'accès à la justice au sens large, couvrant des aspects tant judiciaires (peut-être) qu'extrajudiciaires, tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de sensibiliser et informer les professionnels du droit impliqués dans les procédures judiciaires ainsi que les intermédiaires, tels que les organisations de la société civile, concernant les normes existantes et les garanties en matière de droits fondamentaux dans le domaine de l'accès à la justice tels que reflétés dans la jurisprudence nationale et européenne.

Produits globaux

Le résultat du projet sera un manuel sur l'accès à la justice en Europe. Ce manuel proposera un résumé et une analyse pertinents (dans toutes les langues de l'UE) de la jurisprudence pertinente de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, complétée, lorsque les données sont disponibles, de la jurisprudence nationale, concernant certains sujets touchant à l'accès à la justice.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Ce projet s'appuie sur la méthodologie utilisée pour les projets joints FRA-Conseil de l'Europe (tout particulièrement la CEDH) antérieurs qui ont permis la publication de manuels de droit européen en matière de non-discrimination (2011), en matière d'asile, de frontières et d'immigration (2013), sur la législation européenne en matière de protection des données (2014) et sur la jurisprudence européenne à venir en matière de droits de l'enfant. En outre, le manuel contribuera aux divers projets à venir et déjà achevés entrepris par la FRA dans le domaine de l'accès à la justice, dont les projets «CLARITY» et «services de soutien aux victimes» et les deux rapports de la FRA sur l'accès à la justice publiés en 2011 et 2012.

Bénéficiaires et groupes cibles

Juges ; Praticiens de droit impliqués dans les procédures judiciaires ; Intermédiaires tels que les ONG et d'autres organismes impliqués dans l'aide aux victimes concernant l'accès à la justice, y compris par les conseils juridiques

Activités prévues pour 2016

- Élaboration d'activités de communication, de diffusion et de sensibilisation pour les parties prenantes
- Finalisation du manuel en collaboration avec les partenaires du projet
- Version pilote en ligne et dynamique du manuel
- Traduction du manuel

Produits prévus pour 2016

- Un manuel définitif sur l'accès à la justice en Europe, y compris une version en ligne
- Traductions du manuel

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	175 000 €	-	-
Budget total des années précédentes	40 000€	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

ON-GOING Fiche projet 5.7.4

Première priorité

Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de jugement

Description

Remarque: la Commission européenne a demandé à la FRA de procéder à une étude pour fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions de l'UE et aux États membres sur la situation pratique concernant trois décisions-cadres de l'UE. En 2015, la demande concernait plus spécifiquement les conditions de détention provisoire et d'emprisonnement et les façons dont les mécanismes de surveillance existants et les pratiques encourageantes peuvent être utilisés au mieux dans l'UE. Les trois décisions-cadres permettent d'exécuter des mesures dans un pays de l'UE autre que celui dans lequel une personne est condamnée ou en attente de jugement, qui peut être le pays de la nationalité, le pays de la résidence habituelle ou un autre État membre de l'UE avec lequel la personne concernée a des liens étroits, à savoir: 1) la décision-cadre 2008/909/JAI concernant le transfèrement des personnes condamnées, 2) la décision-cadre 2008/947/JAI concernant les mesures de probation et les peines de substitution, et 3) la décision-cadre 2009/829/JAI concernant la décision européenne de contrôle judiciaire. Ces décisions-cadres peuvent améliorer la réhabilitation sociale des personnes qui sont condamnées, bénéficient de la liberté conditionnelle ou sont en attente de jugement, et devraient parallèlement garantir la bonne administration de la justice - dont les droits fondamentaux des personnes concernées - et favoriser la confiance mutuelle entre les États membres lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Toutefois, comme signalé en février 2014 par la Commission européenne, bon nombre d'États membres de l'UE n'ont pas transposé ces décisions-cadres - alors que le délai de transposition a expiré. Cette situation va à l'encontre de l'objectif de réhabilitation des personnes condamnées ou suspectées et du principe de reconnaissance et de confiance mutuelles entre les juridictions. De manière générale, les aspects relatifs aux droits fondamentaux doivent être pris en considération afin de renforcer la confiance mutuelle et garantir l'application de normes minimales. Ces questions sont examinées à la lumière de la mise en œuvre pratique des droits fondamentaux, tout en tenant dûment compte des normes et mécanismes de surveillance pertinents provenant du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, en vue de pouvoir proposer des pratiques encourageantes. Plus spécifiquement, le projet s'intéressera - à travers des recherches documentaires - aux mécanismes de surveillance et leur incidence sur les droits fondamentaux, tels que les droits de l'enfant et la discrimination fondée sur différents motifs. À cet égard, une attention particulière pourra également être accordée à la radicalisation, celle-ci étant liée à des questions clés des droits fondamentaux en ce qui concerne les conditions de détention provisoire et d'emprisonnement après le procès.

Objectifs

- Se pencher sur l'application pratique des aspects des trois décisions-cadres relatifs au transfèrement des personnes condamnées ou en attente de jugement - par l'identification des obstacles et des facteurs propices à la mise en œuvre pratique en ce qui concerne les implications pour les droits fondamentaux des personnes concernées.
- Recenser les pratiques encourageantes qui peuvent être utilisées par la Commission européenne et les États membres - en vue de la mise en œuvre des décisions-cadres sur le terrain.

Résultats globaux

- Exemples d'études de cas relatives aux pratiques encourageantes au niveau des États membres, ainsi qu'aux façons dont les mécanismes de surveillance existants à l'échelle du Conseil de l'Europe et des Nations Unies peuvent être utilisés au mieux dans l'UE.

Activités et résultats obtenus à ce jour

- Le projet initié en 2015 s'est intéressé à certains aspects spécifiques des trois décisions-cadres: le consentement, l'information aux victimes de crimes et la réhabilitation sociale.
- Exploitation des travaux entrepris par l'Agence dans le domaine de l'accès à la justice, ainsi que dans le domaine de l'asile.

Bénéficiaires et groupes cibles

Commission européenne, DG Justice, liens avec d'autres domaines du droit européen (tels que le mandat d'arrêt européen); États membres - aptes à s'inspirer des études de cas identifiant des pratiques encourageantes utiles pour l'application des décisions-cadres.

Activités prévues pour 2016

- Finalisation du rapport comparatif fondé sur les résultats de la recherche
- Diffusion des résultats
- Cartographie des conditions de détention provisoire et d'emprisonnement post-sentenciel et analyse des façons dont les mécanismes de surveillance existants et les pratiques encourageantes peuvent être utilisés au mieux dans l'UE

Produits prévus pour 2016

- Rapport comparatif, y compris des exemples d'études de cas de pratiques prometteuses
- Mise à disposition des résultats des travaux de cartographie et d'analyse

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		75 000	-
Budget total des années	175 000	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2015		

ON-GOING Fiche projet 5.7.5

Première priorité

Améliorer l'accès à la justice pour les personnes qui vivent dans l'UE

Description

Le projet est axé sur la recherche de moyens d'améliorer l'accès à la justice, au-delà des structures traditionnelles existantes. À première vue, les trois domaines suivants pourraient être au centre de l'analyse et de l'exploration en vue de proposer des pratiques prometteuses:

1. l'autonomisation grâce à un droit d'agir en justice élargi qui élimine les obstacles pratiques pour la (les) personne(s) et réduit le fardeau ou le caractère honteux de la plainte - par exemple, litige d'intérêt public, plaintes déposées par des organisations de la société civile au nom d'une ou plusieurs personnes (en s'appuyant par exemple sur l'expérience relative aux droits économiques et sociaux de l'organe de surveillance du Conseil de l'Europe), «recours collectif», ainsi que des solutions de rechange à des formes plus traditionnelles de la justice;

2. les initiatives «privées» telles que l'implication des cliniques juridiques et des *amicus curiae* («amis de la cour», autrement dit, l'intervention d'un tiers avec recherche, conseil juridique, etc.), qui pourraient améliorer la qualité des débats judiciaires grâce à des contributions extérieures ou réduire les coûts pour les parties concernées avec la contribution de la société civile, du monde universitaire et des avocats *pro bono*;

3. la technologie e-justice et d'autres innovations qui facilitent l'accès aux mécanismes de plainte/de recours, tout en offrant aussi des garanties suffisantes pour les personnes qui n'utilisent pas les services en ligne et en assurant leur accès à la justice en concertation et en coordination avec le portail e-Justice européen

Ces exemples ont contribué à améliorer l'accès à la justice dans les États membres de l'UE et au-delà, en particulier en période d'austérité économique. La cartographie juridique et sociale de l'application de ces initiatives dans divers domaines (pas seulement celui des droits fondamentaux) et en relation avec divers mécanismes, dont les évaluations sur la base de travaux sur le terrain (recherche qualitative) de la manière dont ces exemples ont ou non contribué en pratique à la capacité des citoyens d'accéder efficacement à la justice, sera envisagée.

Objectifs

Ce projet mettra l'accent sur les initiatives visant à faciliter l'accès à la justice en développant les idées soulevées dans le cadre des recherches actuellement menées par la FRA dans différents domaines du CRG (tels que les droits de l'enfant, et en particulier le projet sur les enfants et l'accès à la justice) et explorées de façon plus approfondie lors de la conférence des droits fondamentaux de la FRA en 2012.

Produits globaux

Le projet donnera un aperçu comparatif et analytique des pratiques prometteuses, accompagné d'une analyse d'impact concernant les pratiques prometteuses mises en évidence.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Sous le titre général de l'amélioration de l'accès à la justice, les trois domaines prioritaires suggérés (autonomisation, initiatives «privées» et technologie) de ce projet sont basés sur les recherches de la FRA et d'autres, en conformité avec les besoins pratiques et avec les domaines prioritaires de la politique de l'UE. La sélection du projet pour un meilleur accès à la justice renforcerait les liens avec les composantes d'accès à la justice d'autres projets de la FRA, par exemple ceux en matière de handicap, asile, protection de données et droits des enfants.

Bénéficiaires et groupes cibles

Les États membres de l'UE qui s'attaquent à améliorer l'accès à la justice et les institutions de l'UE dans leurs efforts de renforcer l'application du droit de l'UE.

Les organisations de la société civile, notamment les associations professionnelles, qui appliquent ou préconisent le changement visant à améliorer l'accès à la justice.

Activités prévues pour 2016

- Analyse des données collectées et des pratiques innovantes dans l'UE qui visent à améliorer l'accès à la justice.
- Poursuite des recherches documentaires (et entretiens choisis, le cas échéant) menées après mise en évidence des pratiques innovantes/prometteuses.

Produits prévus pour 2016

- Identification des obstacles et recueil des informations associées sur les pratiques innovantes
- Analyse de données, y compris des entretiens le cas échéant, afin de mieux faire comprendre les informations sur les pratiques innovantes
- Réunions d'experts et de parties prenantes

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	-	-	500 000
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

ON-GOING Fiche projet 5.7.6

Première priorité

Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE

Description

Remarque : la Commission européenne a demandé à la FRA de procéder à ces recherches. Ce projet vise à fournir des conseils fondés sur des éléments probants aux institutions et aux États membres de l'UE concernant les droits procéduraux accordés dans le cadre de procédures pénales, en particulier les droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans le cadre des procédures pénales. Il recensera les pratiques encourageantes et les possibilités qu'offre la législation de l'Union dans le contexte de la feuille de route relative aux droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales.

Le projet se base spécifiquement sur la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales et la directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Ces directives contribuent au bon fonctionnement de la coopération judiciaire dans l'UE en établissant des normes communes de protection des droits procéduraux spécifiques. Ces droits donnent aux personnes suspectées ou poursuivies la possibilité de suivre le déroulement de procédures judiciaires transfrontalières et d'y participer activement, conformément aux normes et garanties internationales existantes, en particulier celles relatives au droit à un procès équitable consacré à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après la « Charte de l'Union ») et à l'article 6 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ci-après la « CEDH »).

D'ici 2015, les États membres devraient avoir transposé les deux directives dans leur législation nationale. Le projet présentera un aperçu des pratiques encourageantes appliquées dans l'UE-28 à cet égard. Il mettra aussi l'accent sur les normes pertinentes de l'UE (dont la Charte de l'Union), ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe et des Nations Unies.

Objectifs

- Examiner les pratiques encourageantes et les possibilités en matière d'application des droits à l'interprétation, à la traduction et à l'information dans les procédures pénales et les implications pour les droits fondamentaux des personnes concernées.
- Recenser les pratiques encourageantes susceptibles d'être utilisées par les institutions et organes européens et les États membres.

Résultats globaux

- Discours et documents succincts comme base pour les discussions politiques/conférences pertinentes
- Analyse juridique comparative et rapport de synthèse

Activités et résultats réalisés à ce jour

- Recherches documentaires en interne

- Analyse comparative des données FRANET et premiers résultats comparatifs

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions et organes de l'UE ; États membres ; Professionnels du droit et ONG, dont des associations et réseaux professionnels concernés aux niveaux national et européen

Activités prévues en 2016

- Diffusion de l'analyse juridique comparative
- Dialogue avec les parties prenantes clés au sein des institutions de l'UE, des États membres, des ONG, des milieux universitaires et des associations professionnelles concernées

Résultats escomptés en 2016

- Document(s) succinct(s) établi(s) sur la base des premiers résultats comparatifs à présenter lors des séminaires/conférences pertinents début 2016
- Analyse juridique comparative

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^{re} priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		20 000	-
Budget total pour l'exercice précédent	175 800	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	2014		

ON-GOING Fiche projet 5.7.7

Première priorité

Activités additionnelles dans le domaine de «l'Accès à la justice»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve.
- Réalisation de rapports ad hoc sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun.
- Établir des indicateurs de l'UE fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements, tels que des programmes de formation.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Préparation de matériel de communication, y compris des fiches d'information.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour «l'accès à la justice».

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions et agences de l'UE ; États membres ; Les organismes nationaux compétents en matière de droits de l'homme, tels que les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme ; Société civile ; Organisations professionnelles ; Autres acteurs du domaine de l'accès à la justice

Activités prévues pour 2016

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant.
- Participation à et organisation de réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Élaboration de séries d'indicateurs.
- Mise à jour de publications et d'outils en ligne sélectionnés (ou de parties de publications et d'outils).

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000	-	-
Budget total de l'année précédente	10 000	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

ON-GOING Fiche projet 5.8.1

Première priorité

Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative

Description

Quels sont, en pratique, les droits des victimes de crimes en matière d'accès à la justice? Il s'agit d'une comparaison approfondie de la situation des victimes dans un nombre limité d'États membres qui représentent différents systèmes judiciaires et différentes traditions. L'étude sera menée à trois niveaux et présentera des résultats qui viendront enrichir la feuille de route des victimes de l'Union européenne:

1. Niveau juridique: comment les victimes de la criminalité et leurs droits sont-ils conceptualisés dans les divers systèmes juridiques et dans le contexte des différentes traditions juridiques? Quels sont les droits des victimes pour garantir des enquêtes, poursuites et jugements efficaces et participer aux procédures pénales?

2. Niveau institutionnel: comment les institutions publiques et privées travaillant avec les victimes s'assurent-elles que leur travail reflète les droits et besoins des victimes? Quel est le point de vue des acteurs du système judiciaire pénal (police, avocats, procureurs, juges) sur le rôle des victimes dans le système judiciaire pénal?

3. Niveau pratique: dans la mesure du possible, l'étude se penchera aussi sur les expériences des victimes.

Le projet s'appuiera sur les précédentes recherches de la FRA sur les victimes de crimes et sur les résultats de son enquête à grande échelle (La violence à l'égard des femmes), qui révèlent un faible taux de signalement des actes criminels aux autorités et contiennent des données relatives au degré de satisfaction des victimes par rapport aux réponses reçues en matière de victimisation criminelle.

Objectifs

Étudier et analyser, sous l'angle des droits, comment les victimes sont incluses dans le processus judiciaire pénal et, à cet égard, le type et les formes d'aide qui leur sont offerts par les systèmes judiciaires pénaux des États membres. Les résultats contribueront à la mise en œuvre de la feuille de route des victimes de l'Union européenne.

Produits globaux

Rapport comparatif à publier en 2017.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Le projet s'appuiera sur les recherches de la FRA dans le domaine des services d'aide aux victimes, qui ont été menées de 2011 à 2014, en développant une perspective plus générale des droits d'accès à la justice pour les victimes de la criminalité. Le projet sera en partie conçu pour le suivi d'autres projets de la FRA concernant les victimes de la criminalité, comme l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes, mais aussi les crimes de haine, ou les crimes motivés par un préjugé, contre différents groupes vulnérables.

Bénéficiaires et groupes cibles

Victimes d'actes criminels ; États membres de l'UE ; Institutions et agences de l'UE ; Praticiens du droit et dans d'autres domaines du système judiciaire pénal travaillant avec les victimes de la criminalité ; Organisations d'aide aux victimes

Activités prévues pour 2016

- Première année - recherche documentaire et interaction avec les principales parties prenantes dans le développement du projet; y compris le Conseil de l'Europe.
- Deuxième année - recherche comparative sur le terrain dans certains États membres de l'UE.

Produits prévus pour 2016

- Présentations de résultats préliminaires

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	550 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	8 000	-	-
Pluriannuel	oui		
Année de lancement	2015		

ON-GOING Fiche projet 5.8.2

Première priorité

Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»

Description

L'Agence assure le suivi de ses travaux de recherche via un engagement ciblé avec les parties prenantes clés afin de s'assurer que ses données leur parviennent et orientent leurs délibérations et leurs décisions.

Objectifs

- Formuler des avis et des conseils fondés sur des éléments de preuve.
- Réalisation de rapports ad hoc sur la base du matériel existant, si nécessaire, et mise à jour de publications sélectionnées.
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs de manière proactive.
- Partager les pratiques encourageantes et d'autres résultats issus des travaux de recherche de la FRA en temps opportun aux personnes concernées.
- Établir des indicateurs de l'UE fondés sur les droits concernant des questions spécifiques relatives à ce domaine et à des projets spécifiques.

Produits globaux

- Participation à des réunions et autres événements, tels que des programmes de formation.
- Élaboration et présentation d'avis pertinents, de communications et autres contributions.
- Préparation de fiches d'information.
- Élaboration et mise à jour d'indicateurs pour les «victimes de la criminalité».

Bénéficiaires et groupes cibles

Institutions et agences l'UE ; États membres ; INDH/Organismes de promotion de l'égalité tels que les organismes de promotion de l'égalité ou les institutions nationales des droits de l'homme ; Autres organismes spécialisés nationaux ; Organisations de la société civile ; Organisations professionnelles ; Autres acteurs du domaine des victimes de la criminalité

Activités prévues pour 2016

- Transmission des résultats des recherches aux décideurs clés au niveau européen et au niveau national, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées.
- Élaboration d'analyses et de séances d'information ciblées.
- Mise à jour des produits existants et réimpression le cas échéant.
- Participation à des réunions et autres événements.

Produits prévus pour 2016

- Avis d'experts aux parties prenantes.
- Élaboration et présentation d'avis, de documents, d'exposés et d'autres contributions pertinents.
- Renforcement des séries d'indicateurs.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	10 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	10 000 €	-	-
Pluriannuel	Oui		
Année de lancement	-		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.1

Première priorité

Rapports Annuels

Description

L'Agence est soumise à une obligation légale de présenter deux rapports annuels le 15 juin de chaque année: l'un sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne et l'autre sur ses propres activités. Le premier rapport présente la situation au regard du respect, de la protection, de la promotion et de la réalisation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, sur la base de sa propre analyse des données et informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche, ainsi que des éléments complémentaires collectés à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Le second rapport (rapport d'activité annuel) décrit plus en détail les activités spécifiques de l'Agence pour atteindre son objectif principal.

Objectifs

Les rapports annuels contribuent aux objectifs à long terme suivants de la FRA:

- identifier et analyser les tendances majeures dans le domaine des droits fondamentaux;
- assister l'Union européenne et ses États membres dans la prise de décision en fournissant des avis fondés sur des éléments de preuve;
- informer les publics cibles par le biais d'activités de sensibilisation;
- identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'Union européenne ; Commission européenne ; Comité des régions ; Comité économique et social européen

Activités prévues pour 2016

Le rapport annuel est rédigé par des chercheurs en interne à partir des données et informations collectées dans le cadre de toutes les activités de recherche et d'éléments complémentaires collectés expressément à cette fin par l'intermédiaire de ses réseaux de recherche et par tout autre moyen. Ces éléments peuvent également être présentés en tant que documentation en ligne.

Élaboration, production, traduction, publication et diffusion du rapport annuel de la FRA, et présentation au Parlement européen accompagnée d'une présentation pour les médias.

L'Agence diffusera les résultats de ses travaux et les divers documents aux parties prenantes concernées.

Produits prévus pour 2016

- Collecte et analyse des données
- Rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne
- Rapport d'activité annuel

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	430 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	400 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.2

Première priorité

Conférences de la FRA

Description

Dans le cadre de sa coopération avec ses parties prenantes clés, la FRA organise régulièrement des réunions avec ses réseaux. Ces réunions créent un espace permettant aux décideurs, aux experts et aux défenseurs des droits fondamentaux d'examiner les principaux défis en matière de droits fondamentaux existants dans l'UE et d'élaborer des stratégies pour mieux garantir la protection de ces droits. Elles rassemblent des hauts responsables et des experts des gouvernements nationaux, des organes de l'UE, des organisations intergouvernementales, des autorités locales, la société civile et des organes nationaux spécialisés dans les droits de l'homme. Elles encouragent le partage d'informations sur les politiques innovantes, les pratiques encourageantes et les projets par l'intermédiaire d'ateliers orientés sur la pratique et de discussions plénières interactives. Les thèmes abordés lors de ces conférences sont définis au regard des évolutions législatives et politiques européennes du moment et se basent sur les travaux de la FRA. Ces événements sont considérés comme une occasion de faire connaître les travaux de la FRA aux parties prenantes et partenaires clés et coïncident dès lors généralement avec la présentation de rapports majeurs de l'Agence.

En 2016 et en plus du Forum des Droits Fondamentaux de la FRA, l'agence pourrait soutenir des événements supplémentaires sur des questions de droits fondamentaux, en assistant le développement du contenu ou le co (accueil) de réunions avec des représentants et des organismes pertinents de défense des droits fondamentaux. Basé sur les expériences de 2014/2015 avec l'organisation de manifestations conjointes en coopération avec les présidences de l'UE, des demandes similaires peuvent être attendues en 2016 (Présidence de l'UE des Pays-Bas et de la Slovaquie) ainsi qu'une célébration commune de la Journée de l'Europe et de la Journée internationale des droits de l'Homme avec des organes de l'UE à Vienne.

Objectifs

- Éclairer les débats entre décideurs politiques, spécialistes et praticiens aux niveaux de l'UE et national
- Proposer un forum permettant de travailler en réseau et de partager des pratiques encourageantes pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à réfléchir à des manières innovantes de communiquer avec elles

Bénéficiaires et groupes cibles

Décideurs politiques (niveaux UE, national, régional/local); Législateurs (niveaux UE et national); Organismes des droits de l'homme (INDH, organismes de promotion de l'égalité); Organisations non gouvernementales des droits de l'homme; Organisations intergouvernementales des droits de l'homme; Experts des droits de l'homme et groupes de réflexion; Organisations de la société civile; Secteur tertiaire et organisations et réseaux de soutien aux victimes

Activités prévues pour 2016

Comme annoncé dans la version finale du projet en main, les sujets spécifiques pour la FRF ont été sélectionnés lors de la 2^{ème} moitié de 2015 en accord avec les priorités de la FRA, et le projet (ainsi que le

budget) a été transféré au domaine thématique pertinent du programme annuel de travail 2016- voir fiches projet 5.1.5, 5.5.5. Par conséquent, le budget restant esr réservé pour couvrir les événements supplémentaires (commun) avec les principaux intervenants de l'agence..

Produits prévus pour 2016

- Rapport d'évènements

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	50 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	120 000 €	30 000 €	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.3

Première priorité

Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE

Description

L'Agence travaille en étroite collaboration avec les institutions, agences et autres organes de l'UE qui sont les principaux bénéficiaires des conseils fondés sur des éléments de preuve et de l'expertise de la FRA. Les échanges réguliers avec les acteurs à l'échelle de l'UE aident l'agence à définir, élaborer et coordonner ses priorités de façon à garantir un degré optimal de pertinence politique et d'opportunité de ses travaux, ainsi que leur complémentarité par rapport aux travaux d'autres organismes et la meilleure utilisation possible des synergies existantes.

La coopération et la concertation avec les partenaires concernés est un élément essentiel dans les projets de l'Agence tout au long du cycle de vie d'un projet. En outre, l'Agence entreprend un certain nombre d'activités de coopération qui recoupent l'ensemble des travaux thématiques de l'Agence, sous la forme de réunions de coordination, ad-hoc groupes de travail ou des séminaires d'experts de l'UE dans divers domaines de travail de l'Agence, le cas échéant et nécessaire.

En 2016, la FRA s'attachera tout particulièrement à coordonner la coopération des agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures en vue d'en assurer la complémentarité les synergies – un réseau de neuf agences travaillant dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

Objectifs

- Veiller à ce que les besoins des parties prenantes de la FRA soient intégrés dans le plan travail de l'Agence
- Fournir en temps utile des éléments de preuve aux parties prenantes
- Collecter l'avis des parties prenantes sur l'utilité du travail de l'Agence et sur son impact.
- Fournir des possibilités de mise en réseau et le partage des pratiques encourageantes afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux
- Garantir un partage et un échange réguliers et en temps utile avec les parties prenantes d'informations en ligne avec les politiques
- Faciliter l'interaction avec les parties prenantes clés et poursuivre l'examen des façons novatrices de dialoguer avec eux.

Bénéficiaires et groupes cibles

Parlement européen ; Conseil de l'UE ; Commission européenne ; Agences de l'UE, en particulier de la justice et des affaires intérieures ; Comité des régions, Comité économique et social

Activités prévues pour 2016

Coopérer avec les institutions, organismes et agences de l'UE

- Coopération avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission dans les projets de l'Agence et les activités d'autres parties prenantes
- Coopération avec les agences de l'UE
- Coordination par la FRA du réseau d'agences JAI
- Coopération avec le Comité des régions et le Comité économique et social européen
- Séminaires d'experts et groupes de travail ad-hoc (par rapport aux besoins)
- Pour la participation des organes de l'UE au Forum 2016 des Droits Fondamentaux de FRA, des ressources budgétaires ont été transférées aux Fiches projet FRF.

Produits prévus pour 2016

- Contribution au débat législatif et politique au Parlement européen, au Conseil et à la Commission
- Meilleure coopération, coordination et communication entre la FRA et les parties prenantes de l'UE
- Réunions de coordination régulières du réseau des agences de JAI, réunion annuelle des directeurs des agences JAI et autres réunions thématiques organisées dans le cadre de la coopération entre agences JAI
- Conférences et événements conjoints
- Réunions et rapports de réunions (y compris les réunions des parties prenantes thématiques et transversales)
- Dialogue annuel avec le Comité des régions sur la protection des droits fondamentaux à plusieurs niveaux
- Consultations auprès des parties prenantes
- Produits de communication pour les groupes de parties prenantes spécifiques
- Rétroaction opportune en ce qui concerne le programme de travail annuel de la FRA et d'autres produits et activités

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	105 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	90 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.4

Première priorité

Coopération avec les parties prenantes des États membres de l'UE

Description

La FRA coopère et entretient des relations avec les différentes parties prenantes, au niveau des États membres. Ces relations et cette coopération aident l'Agence à définir, développer et coordonner son travail avec efficacité avec les parties prenantes nationales, ce qui aura un effet positif sur le travail de l'Agence et sur la protection des droits fondamentaux. Les relations avec ces parties prenantes permettent de garantir que le travail de la FRA apporte une valeur ajoutée au travail sur les droits fondamentaux au niveau national.

L'amélioration de la pertinence du travail de la FRA au niveau national est une priorité stratégique essentielle (2013-2017) de l'Agence, conséquence des conclusions de l'évaluation externe de la FRA. L'Agence a déjà mis en place des mécanismes de coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organismes de promotion de l'égalité ainsi qu'avec son réseau d'agents de liaison nationaux. En 2014, elle a commencé à renforcer sa coopération avec les parlements nationaux. L'intensification de cette coopération permettra à l'Agence d'être plus proche des besoins des décideurs politiques nationaux.

Objectifs

- S'assurer que les parties prenantes et partenaires nationaux de l'Agence et leurs besoins sont intégrés aux travaux de la FRA
- Fournir en temps opportuns des conseils basés sur des éléments de preuve aux parties prenantes nationales et promouvoir notamment des pratiques encourageantes entre et avec les parties prenantes nationales
- Garantir un partage et un échange régulier et en temps utile des informations
- S'assurer que les produits de la FRA sont utiles pour les décideurs politiques et faiseurs d'opinions nationaux

Bénéficiaires et groupes cibles

- Parlements nationaux dans les États membres de l'UE
- Institutions nationales des droits de l'homme (y compris le réseau européen des INDH, ENNHRI)
- Organismes nationaux de promotion de l'égalité et leur réseau européen (y compris le réseau des organismes pour l'égalité dans l'UE, Equinet)
- Offices de médiateurs (niveaux européen et national)

Activités prévues pour 2016

Coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les offices de médiateurs

- Mieux renforcer la coopération et la communication de la FRA avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les offices de médiateurs, y compris dans le cadre du Forum des droits fondamentaux 2016
- Mieux renforcer la coopération avec Equinet, ENNHRI et le réseau européen des médiateurs
- Suivre les quatre thématiques pour lesquelles la FRA travaille en étroite collaboration avec Equinet, ENNHRI et le Conseil de l'Europe

Coopération avec les parlements nationaux

- Mise à jour de la cartographie des commissions parlementaires nationales concernées
- Recherche proactive des possibilités de communication et de diffusion des conclusions pertinentes de la FRA aux commissions parlementaires
- Poursuite du contact avec les parlements nationaux

La coopération avec ces institutions se poursuivra en 2016. Toutefois, sur la base des expériences rencontrées en 2014/2014, les priorités sont susceptibles d'être réorientées ; les décisions à ce sujet seraient alors prises au cours du second semestre 2015.

Pour la participation des organes de l'UE au Forum 2016 des droits fondamentaux de FRA, des ressources budgétaires ont été transférées aux Fiches projet FRF.

Produits prévus pour 2016

- Réunions et rapports de réunions
- Consultations avec les parties prenantes
- Produits de communication pour les groupes de parties prenantes spécifiques
- Retour d'informations en temps utile concernant le programme de travail annuel de la FRA et d'autres produits et activités

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	70 000 €	-	-
Budget total des années précédentes	120 000 €	30 000 €	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.5

Première priorité

Communication et documentation en ligne

Description

La FRA a récemment totalement revu son système de communication en ligne afin de le mettre en conformité avec les nouvelles normes applicables sur l'internet, utilisant les nouvelles technologies pour permettre l'inclusion de nouvelles fonctionnalités telles que le multilinguisme, la visualisation des données, une plus grande convivialité, une meilleure accessibilité aux personnes handicapées et une interactivité accrue. Ces canaux, en combinaison avec d'autres nouveaux outils tels qu'une lettre d'information électronique, ont permis à la FRA de communiquer avec les parties prenantes de manière plus interactive par l'instauration d'une collaboration en ligne et l'échange d'informations tant sur site que hors site. Le principal objectif cible les publics clés identifiés dans la stratégie de communication de l'Agence, qui soutenait par ailleurs l'objectif visant à faire des activités en ligne de la FRA un « centre d'informations » innovant destiné à promouvoir l'excellence et l'expertise de la FRA sur les questions relatives aux droits fondamentaux.

Objectifs

Le projet contribue à la réalisation des priorités stratégiques de la FRA telles que définies dans le plan stratégique de la FRA pour 2013-2017, notamment la priorité 3.5

- Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA

Réalisations prévues

- Développement en cours du nouveau site de la FRA
- Analyse et lancement du processus de mise en œuvre des recommandations relatives à l'évaluation externe de la communication en ligne
- Sites web pour les événements phares et autres rencontres
- Développement de la visualisation des données d'enquêtes/projets (versions traduites en plusieurs langues de la visualisation des données de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes)
- Des campagnes de médias sociaux à l'appui de projets
- Poursuite de la création de profils sur les principales plateformes de médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, etc.).
- Autres outils en ligne (par exemple, lettre d'information électronique, applications, etc.).

Bénéficiaires et groupes cibles

Toutes les parties intéressées (y compris le grand public, les médias, etc.) avec des informations ciblées pour les principaux groupes d'intervenants

Activités et résultats obtenus

- Site web mis à jour et complété en anglais, français et allemand ; pages d'accueil multilingues dans toutes les langues de l'UE, sites web d'événements phares ; explorateur de données multidimensionnel, lettre d'information électronique, analyse plus approfondie des canaux de médias sociaux

(Instagram) ; politique de communication en ligne et de médias sociaux, évaluation externe de la communication en ligne

Activités et produits prévus pour 2016

Poursuite du développement du site web

Le processus de lancement du nouveau site web de la FRA débutera, en tenant compte des résultats de l'évaluation externe de la communication en ligne. Les conclusions et constatations de la FRA seront rendues plus visibles et cibleront davantage les publics clés du site web de la FRA. Les informations disponibles en ligne seront rendues plus accessibles. Les besoins des utilisateurs et des parties prenantes continueront d'être comblés au moyen de nouvelles fonctionnalités et d'améliorations techniques.

La politique de sécurité du site web sera renforcée.

Mise à jour et maintenance permanentes du site

Le site web fera l'objet de mises à jour et d'une maintenance constantes ; son contenu sera actualisé avec des données adaptées aux priorités de l'Agence et aux besoins des parties prenantes. Les outils statistiques ont été mis à jour et les statistiques sont examinées régulièrement afin d'alimenter la stratégie sur la communication en ligne.

Médias sociaux

Le soutien aux projets sera assuré par des campagnes et messages sur les médias sociaux. Les outils de médias sociaux existants seront constamment explorés et les moyens d'améliorer leur efficacité seront examinés. D'autres canaux de médias sociaux seront examinés et leur efficacité sera évaluée afin de déterminer s'il convient ou non de les ajouter à la liste des canaux de médias sociaux utilisés par l'Agence.

La section web et l'application consacrées à la Charte de l'UE – des outils d'information en ligne sur l'état de la protection des droits fondamentaux – feront l'objet de mises à jour et d'une maintenance constantes sur la base des études et constatations de la FRA.

Base de données sur la jurisprudence

La base de données sur la jurisprudence de la FRA continuera de collecter et de classer les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que les principales décisions des tribunaux nationaux, avec une référence spécifique à la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Pour une page Web spécifique et d'autres outils en ligne un montant partiel a été transféré aux fiches de projet FRF.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	210 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	200 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.6

Première priorité

Production et diffusion de produits de communication

Description

En complément des nombreux produits relatifs aux résultats de recherche, tels que répertoriés dans les différentes fiches projet présentées dans les chapitres précédents, l'Agence produira d'autres matériels informatifs, y compris du matériel de sensibilisation, qui sera distribué aux principaux groupes de parties prenantes, aux acteurs clés et à d'autres publics ciblés.

Objectifs

Le projet a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs à long terme suivants de la FRA :

- informer les publics cibles par des imprimés
- identifier et diffuser les exemples de pratiques encourageantes

Réalisations prévues

- Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA complétant la publication de produits spécifiques aux différents projets, ainsi que ses traductions.
- Meilleure accessibilité aux livrables de la FRA, y compris aux résultats de recherche, pour les personnes handicapées.
- Amélioration des processus de travail en ce qui concerne la présentation et l'impression et diffusion des matériels de la FRA lors d'événements.

Bénéficiaires et groupes cibles

Public intéressé, ainsi que produits sur mesure pour groupes de parties prenantes spécifiques

Activités et produits prévus pour 2016

En 2014, le nombre d'imprimés publiés par l'agence a augmenté de 18% par rapport à 2013. La FRA a également diffusé près de 12% de publications imprimées en plus par rapport à 2014, ce qui fait d'elle l'un des organes de l'UE diffusant le plus de matériel imprimé à travers le réseau EU Bookshop.

Production de divers types de matériels imprimés

Sur la base des expériences accumulées avec les différents types de matériel imprimé destinés à être distribués lors des événements organisés par la FRA, notamment des documents de recherche et d'information sur des questions d'ordre général en matière de droits fondamentaux, l'agence continuera d'élaborer et de diffuser, conformément à sa stratégie en matière de communication, ces produits destinés à divers groupes cibles. L'Agence adaptera et mettra à jour le matériel informatif déjà disponible concernant les droits fondamentaux.

En ce qui concerne la mise en page, l'agence utilisera la plate-forme K4 de l'Office des publications qui permettra à l'équipe rédactionnelle de la FRA d'accéder directement à la version mise en page de

n'importe laquelle de ses publications imprimées pour y apporter les corrections nécessaires. Cela se traduira par une efficacité accrue lors de la révision des publications imprimées.

Politique de diffusion et gestion des stocks

En 2016, la FRA s'attachera à poursuivre sa stratégie de diffusion centrée sur les parties prenantes, notamment en envoyant régulièrement aux principales parties prenantes des lettres d'information sur ses nouvelles publications. L'agence améliorera dès lors sa politique de diffusion en répondant aux besoins nouveaux et fluctuants, tels qu'une diffusion élargie des rapports de la FRA à travers le site web EU Bookshop et dans le contexte de contributions élargies de la FRA à l'occasion de journées internationales et d'événements nationaux).

Le système de gestion des stocks continuera de suivre une double approche, en diffusant les publications imprimées de la FRA à travers le contractant-cadre de l'Office des publications, Arvato, et en garantissant une disponibilité suffisante des stocks à Vienne afin de satisfaire aux demandes de diffusion urgentes. Le système de gestion des stocks de l'agence sera amélioré en faisant correspondre l'expédition de publications destinées aux événements avec le système d'introduction des demandes de mission en ligne MIMA.

En outre, un accès direct au système intégré de gestion de la logistique de l'Office des publications permettra d'améliorer la diffusion en temps utile du matériel et des rapports sous forme imprimée lors des conférences et événements ou aux principaux groupes de parties prenantes. La FRA tentera d'identifier de nouveaux moyens de diffusion des conclusions et résultats de ses études, afin de répondre aux besoins des principaux groupes de parties prenantes.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	155 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	105 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.7

Première priorité

Information sur les travaux de la FRA

Description

Le règlement fondateur demande à ce que la FRA diffuse les résultats de son travail et sensibilise le grand public (Art. 4, a et h).

Objectifs

Le projet contribue à la réalisation des priorités stratégiques de la FRA telles que définies dans le plan stratégique de la FRA pour 2013-2017, notamment la priorité 3.5 «Amélioration de l'impact des activités de communication et de sensibilisation de la FRA ».

Réalisations prévues

- Actions de communication continues sur les activités, tâches, résultats et mandat de la FRA
- Actions de communications ponctuelles sur demande dans les situations de crise
- Matériel d'information et de sensibilisation de la FRA en diverses langues (lettres d'information, déclarations, discours, fiches informatives, brochures, matériel audiovisuel, matériel d'information et de sensibilisation général)
- Autres activités de communication (boîte électronique d'information, programme d'accueil des visiteurs et des délégations, stands d'information, promotion des événements de la FRA, identité visuelle et conception de l'agence)
- Des séminaires et des formations de sensibilisation basés sur les rapports et les publications de la FRA
- Surveillance des médias
- Travail en réseau ciblé en collaboration avec des multiplicateurs pertinents des conseils fondés sur des éléments de preuve de la FRA

Bénéficiaires et groupes cibles

Principaux groupes de parties prenantes et publics cibles tels que décrits dans le cadre de communication et de coopération de la FRA.

Activités et produits prévus pour 2016

Activités et matériel d'information dans diverses langues

Cela inclut une lettre d'information mensuelle en anglais, en français et en allemand, une lettre d'information hebdomadaire aux parties prenantes clés, des déclarations en anglais, en français et en allemand à placer sur le site et à transmettre aux parties prenantes ; des discours et présentations ; la consolidation et la mise à jour de fiches d'information et d'infographies (« horizontales ») non liées à des projets spécifiques ; des brochures et autres matériels d'information ; du matériel audiovisuel.

Pour les conférences de la FRA, les réunions des parties prenantes et les autres événements organisés en 2016.

Actions médiatiques de la FRA

Les actions médiatiques de la FRA sont généralement liées à des projets spécifiques et menées de manière active.

Service de surveillance des médias et de revue de presse: outre la surveillance effectuée en interne, l'Agence fait appel à un service externe de surveillance des médias afin de suivre étroitement l'impact des activités de la FRA telles qu'elles sont présentées dans les différents médias. Ces services seront également poursuivis en 2016.

Pour le développement de l'image de marque spécifique et l'identité visuelle des fondamentaux les ressources budgétaires du Forum des droits fondamentaux de la FRA ont été transférées aux fiches projet FRF.

Autres activités de communication

- Programme d'accueil de délégations et de visiteurs.
- Boîte de réception pour l'information du public.
- Actions médiatiques et de promotion de la diversité.
- Identité visuelle de l'Agence / promotion des événements de la FRA.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	80 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	100 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

NEW Fiche projet 5.9.8

Première priorité

Sensibilisation aux droits fondamentaux

Description

Le programme de sensibilisation de la FRA vise à sensibiliser les citoyens à la question des droits fondamentaux de manière ciblée, adaptée et opportune. Les droits fondamentaux sont au centre de deux défis principaux de l'UE : l'asile et la sécurité qui sont à risque d'être comprimés. Cela exige des réponses et des activités éclairées en ce qui concerne la promotion et la protection des droits fondamentaux. Le plan stratégique de la FRA pour 2013-2017 met en lumière la nécessité de sensibiliser les parties prenantes à un éventail de domaines thématiques liés aux droits fondamentaux et la nécessité de réviser et d'élargir la stratégie de sensibilisation de la FRA, en détaillant l'approche adoptée en ce qui concerne les actions de sensibilisation destinées à certains groupes cibles spécifiques et les activités de communication visant le grand public. Le plan stratégique concerne les actions de sensibilisation destinées aux parties prenantes et les conseils et orientations fournis aux gouvernements nationaux et législateurs européens afin d'en assurer la complémentarité (p.3). Le programme de sensibilisation de la FRA prend en considération la situation migratoire actuelle, les défis de sécurité et les priorités des présidences du Conseil de l'UE pour 2015-2017 et des priorités de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, ainsi que des besoins des parties prenantes dans les États membres. Avec ce programme, la FRA fournira de la pratique sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, les outils de formation et de services pour les institutions, les organisations et autres parties prenantes, afin d'améliorer leurs compétences et leurs capacités à réaliser et à agir en se basant sur les droits fondamentaux.

Le programme de sensibilisation de la FRA mettra en lumière certaines valeurs clés, telles que le respect pour la dignité humaine, la non-discrimination, l'égalité, l'autonomie et la dignité dans l'accès équitable aux services publics, ainsi que le respect et la sécurité. En ce qui concerne les détenteurs de droits, l'accent sera mis la responsabilisation des personnes afin qu'elles puissent faire entendre leurs voix contre l'inégalité de traitement et soient mieux au courant sur la façon de déposer une plainte contre de tels traitements. De façon plus générale, la FRA contribuera au débat européen par des actions de sensibilisation ciblées aux niveaux politique, public et éducatif qui seront axées sur les valeurs, les droits et les responsabilités. Les défis susceptibles d'avoir une incidence sur les droits fondamentaux, tels que la prévention des crimes de haine, la cohésion communautaire, l'apprentissage du passé, la promotion des libertés et droits fondamentaux seront abordés ainsi que les moyens de mieux promouvoir et communiquer le respect et combattre l'intolérance. La FRA organisera des actions de sensibilisation à la Charte des droits fondamentaux de l'UE en collaboration avec la Commission européenne.

Objectifs

Ce programme mènera des activités de sensibilisation en s'appuyant sur les preuves accumulées par la FRA. Les priorités identifiées sont:

- (1) La Charte des droits fondamentaux de l'UE – promotion et communication des droits fondamentaux de manière

accessible au grand public. Autonomiser les détenteurs d'obligations et les titulaires de droits avec les connaissances et les compétences nécessaires au maintien des droits fondamentaux

- (2) Les droits fondamentaux pour les professionnels des médias
- (3) L'éducation aux droits de l'homme, y compris la commémoration de l'Holocauste et les droits fondamentaux pour les autorités publiques.
- (4) Relier les droits fondamentaux au niveau régional et local pour les autorités publiques régionales et locales.
- (5) La cohésion de la communauté –sensibilisation destinée au secteur public et au secteur privé
- (6) Les droits fondamentaux des personnes LGBTI dans la pratique pour les autorités publiques
- (7) Le manuel de droits fondamentaux destiné aux services de police

Les actions de sensibilisation de la FRA cibleront les parties prenantes de la FRA, notamment les parties prenantes chargées de la mise en œuvre des droits fondamentaux (telles que les fonctionnaires administratifs à différents niveaux, les groupes professionnels, les officiers de police et les gardes-frontières), les multiplicateurs (tels que les journalistes et les éducateurs), et le public intéressé. La formation et les mesures de renforcement sont développées sur la base d'évaluation des besoins en coopération étroite avec les partenaires et parties prenantes (par exemple la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, les agences JIA, les institutions nationales des droits de l'homme, les ONG, les réseaux de formation et d'éducation aux droits de l'homme, les associations de professionnels, les institutions nationales de formation et d'éducation, parmi autres). En 2016 la FRA offrira un programme de formation en vue d'une étape vers la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation complet. D'autres mécanismes utilisés pour la mise en œuvre seront les appels d'offres, l'engagement structurel, ainsi que les consultations avec les secteurs public, privé et bénévole, afin d'améliorer et de documenter les travaux de la FRA.

Produits globaux

Consultations et évaluation des besoins en 2015

Le programme de formation sera lancé en 2016

Des ateliers de formation et de renforcement de capacités seront offerts en 2016.

Des outils de formation seront développés et testés en 2016.

Les boîtes à outils, guides et manuels seront disponibles et traduits en fonction des besoins.

La FRA rejoindra les réseaux européens et mondiaux sur la sensibilisation, l'éducation et la formation aux droits de l'homme et fera la promotion du programme de sensibilisation de la FRA dans ces domaines.

La FRA sera partenaire avec d'autres institutions et organisations pour offrir une formation et des outils de haute qualité.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

Les résultats de la recherche et des consultations et les parties prenantes de la FRA ont mis en évidence l'importance de sensibiliser certains publics spécifiques à la question des droits fondamentaux. Par le passé, FRA a développé des outils de formation (par exemple, un manuel de formation de la police, un guide sur la diversité des

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

médias) et a fourni une formation adaptée aux publics respectifs. Les niveaux atteints, l'évaluation positive et les demandes reçues pour d'autres traitements sont une forte indication de la nécessité d'un programme de sensibilisation globale de la FRA.

Bénéficiaires et groupes cibles

Les formations et boîtes à outils aideront les publics cibles (par exemple, les pouvoirs publics, la police, les agents des douanes, les professionnels des médias, les agents de relations publiques des autorités, de la formation et de personnel de l'éducation, etc.) à mettre en œuvre les droits fondamentaux en les dotant des compétences nécessaires. Les actions de sensibilisation destinées au grand public accorderont une meilleure visibilité des droits fondamentaux et des mécanismes et organisations pouvant être utilisés pour en garantir le respect. Elles permettront également de faire mieux connaître les travaux de la FRA et les efforts déployés par l'UE, y compris les agences de l'UE, pour protéger et promouvoir les droits fondamentaux.

Activités prévues pour 2016

Les activités se concentreront sur l'expérimentation des formations et des boîtes à outils en vue de transposer dans la pratique les informations recueillies au moyen de la recherche et auprès des parties prenantes. Les éventuels vides juridiques ou politiques identifiés lors de la phase de pilotage du projet seront traités. Le programme sera mis en œuvre en étroite coopération avec les institutions et les organes de l'UE, ainsi qu'avec les États membres, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies.

Pour le développement de matériels spécifiques de sensibilisation, une quantité partielle a été transférée aux Fiches projets du forum pour les droits fondamentaux.

Produits prévus pour 2016

Formations pilotes ; boîtes à outils pilotes ; documents de réflexion ; section révisée du site web de la FRA consacrée au matériel de sensibilisation, aux boîtes à outils et au matériel didactique.

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	100 000 €	-	350 000 €
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Projets ou activités à caractère transversal concernant tous les domaines du cadre

ON-GOING Fiche projet 5.9.9

Première priorité

Contrôle et évaluation de la performance

Description

L'Agence a établi un cadre de mesure de la performance afin de contrôler et d'évaluer sa performance et d'en rendre compte, ce qui l'aidera à gérer et évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, tout en lui permettant de mieux aligner ses projets sur son objectif stratégique, ses tâches principales et ses priorités thématiques.

Ce cadre de la performance précise les mesures pratiques nécessaires pour évaluer la performance de la FRA, en développant certains aspects importants (comme la définition plus précise des données quantitatives et qualitatives à recueillir et la sélection de méthodes et d'outils pour le recueil des données de contrôle) et en fournissant un aperçu clair et précis de la mesure dans laquelle les activités contribuent à la réalisation des résultats de la FRA.

L'un des défis majeurs de la FRA en termes de contrôle et d'évaluation de sa performance est la création de liens entre les différents niveaux de son intervention et le recueil de données concernant à la fois (1) les produits et (2) les résultats de l'Agence. Le contrôle de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance.

Activités prévues pour 2016

Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA.

Au niveau des produits, les sources principales des informations à utiliser sont les modèles de rapport, les enquêtes auprès des participants et les listes de contrôle pour l'évaluation de la qualité.

Sur le plan des résultats, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées portant sur l'adoption ou le suivi des conclusions et des avis clés de la FRA par des «institutions, organes, organismes et agences compétents de la Communauté, ainsi qu'à ses États membres».

Sur le plan des résultats, les sources d'information principales seront des données provenant d'enquêtes et de recherches documentaires bénéficiant du soutien de panels d'experts et de réunions de groupes de discussion sur chacun des domaines thématiques.

En 2016, l'Agence préparera les documents techniques et lancera et procédera de passation de marchés pour la prochaine évaluation externe de l'Agence.

Produits prévus pour 2016

Rapport de suivi et d'évaluation annuel

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	245 000	-	-
Budget total de l'année précédente	-	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation**ON-GOING** Fiche projet 5.10.1

Première priorité

Organes de l'Agence**Description**

Cette activité concerne l'organisation des réunions du conseil d'administration (CA), du bureau exécutif (BE) et du comité scientifique ainsi que l'organisation des réunions de membres du CA dans le cadre de groupes de travail. Elle porte également sur les coûts de traduction et d'interprétation associés aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

- Organisation des réunions du CA (2)
- Organisation des réunions du bureau exécutif (4)
- Organisation des réunions du comité scientifique (4)

Activités prévues pour 2016

- Réunions du conseil d'administration
- Réunions du bureau exécutif
- Réunions du comité scientifique
- Traductions

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:	255 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	270 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Organes de l'Agence et mécanismes de consultation

ON-GOING Fiche projet 5.10.2

Première priorité

Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux**Description**

Les États membres de l'UE sont des parties prenantes clés dans le travail de l'Agence; le rôle de celle-ci consiste à leur apporter une assistance et une expertise sur les questions liées aux droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de la législation européenne. Une large part des produits et des activités de l'Agence ont un impact direct ou indirect sur le travail des administrations nationales. C'est pourquoi il est très important pour l'Agence de nouer un dialogue avec les représentants des États membres pour s'assurer que leurs besoins sont pris en considération, le cas échéant, et construire des relations avec les États membres afin de leur fournir des conseils fondés sur des éléments de preuve au moment opportun. Pour y parvenir, l'Agence travaille en étroite coopération avec les représentants des administrations nationales qui agissent en qualité d'agents de liaison nationaux.

Les agents de liaison nationaux constituent un groupe clé en termes de communication, de diffusion et d'utilisation des éléments de preuve et des produits de l'Agence. Ils formulent un retour d'information sur l'utilité et la pertinence de ces produits en vue de la politique et de l'action à mener. L'Agence s'appuie donc sur leurs retours d'information concernant les manières d'améliorer la pertinence de ses produits vis-à-vis des décideurs politiques.

L'Agence rencontre les agents de liaison nationaux deux fois par an. Ceux-ci assument leur rôle dans les grands domaines suivants: 1) réponse aux consultations liées aux projets et aux stratégies de la FRA, 2) diffusion des rapports et autres produits à usage externe de la FRA, 3) utilisation des conseils basés sur des éléments de preuve de la FRA, 4) apport de retour d'information à la FRA issu des administrations nationales, et 5) soutien apportée à la FRA quant à la promotion de l'Agence et des droits fondamentaux.

Objectifs

- Garantir la coordination et la communication en temps utile et adéquate en ce qui concerne les produits et les activités de l'Agence
- Garantir le partage et l'échange d'informations réguliers et en temps utile
- Garantir un retour d'information en temps utile sur le programme de travail annuel ainsi que d'autres produits et activités de l'Agence
- Sensibiliser les administrations nationales au travail de l'Agence

Activités prévues pour 2016

Renforcer la coopération entre la FRA et les États membres afin de fournir des données pertinentes et actualisées ainsi que des conseils fondés sur des preuves aux gouvernements nationaux en particulier en répondant aux demandes d'assistance et d'expertise des États membres relevant du champ d'activités de la FRA.

Deux réunions seront organisées en 2016 afin de faire le point sur les travaux menés par chacun d'entre eux dans le domaine des droits fondamentaux et de recueillir les retours d'informations des agents de liaison nationaux en ce qui concerne les activités de la FRA. Ceux-ci seront complétés par d'autres formes de coopération et de consultation, par courrier électronique et des moyens de communication en ligne, afin de promouvoir un dialogue ouvert et continu entre la FRA et les représentants des États membres en tenant compte des besoins ponctuels.

En outre, les agents de liaison nationaux seront invités à participer au Forum des droits fondamentaux de la FRA qui se tiendra en juin 2016 et à participer activement aux discussions.

Produits prévus pour 2016

- Réunions bisannuelles et comptes rendus de réunions correspondants
- Échange régulier d'informations, coordination et communication entre la FRA et les administrations nationales
- Retour d'informations en temps utile sur le programme de travail ainsi que d'autres produits et activités de la FRA

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	60 000 €	-	-
Budget total de l'année précédente	80 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

Bodies of the Agency and consultation mechanisms

ON-GOING Fiche projet 5.10.3

Première priorité

Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux

Description

L'Agence travaille en étroite coopération avec des organisations de la société civile actives dans le domaine des droits fondamentaux au niveau national, européen ou international. Pour faciliter cette coopération, l'Agence a créé – comme le prévoit le règlement fondateur – un réseau de coopération (la plate-forme des droits fondamentaux) composé d'organisations non gouvernementales consacrées aux droits de l'homme, de syndicats et d'organisations patronales, d'organisations sociales et professionnelles pertinentes, d'Églises, d'organisations religieuses, philosophiques et non confessionnelles, d'universités et d'autres experts qualifiés d'organes et organisations européens et internationaux. La plate-forme des droits fondamentaux est un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun de connaissances.

Eu égard au travail de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux assume certaines missions clés:

- elle communique des suggestions au conseil d'administration sur le programme de travail annuel
- elle fournit un retour d'information et propose un suivi au conseil d'administration concernant le rapport annuel
- elle communique les résultats et recommandations de conférences, séminaires et réunions pertinents pour le travail de l'Agence au directeur et au Comité scientifique
- elle contribue aux informations et aux activités de sensibilisation de la FRA, agissant ainsi comme un amplificateur de résultats et de messages.

8^e réunion de la plate-forme des droits fondamentaux

En 2016, l'agence accueillera à nouveau l'ensemble de la plate-forme des droits fondamentaux dans le cadre de son engagement auprès de la société civile. Cette réunion sera intégrée au Forum des droits fondamentaux, une conférence de trois jours réunissant au moins 400 acteurs clés actifs dans le domaine des droits fondamentaux, qui se tiendra en juin 2016.

En outre, les organisations de la société civile pertinentes seront associées à certains projets spécifiques de la FRA afin de soutenir en particulier l'incidence et la diffusion des résultats. En raison des restrictions budgétaires, cette implication des organisations de la société civile se fera principalement par le biais de téléconférences et d'échanges électroniques.

Les participants à la plate-forme seront également à nouveau invités à fournir des suggestions quant au programme de travail de la FRA. Celles-ci seront complétées par le retour d'information sur le rapport annuel de l'agence et la recherche de moyens pour mieux intégrer les résultats des activités générales de la société civile dans les travaux de l'agence.

Objectifs

- Garantir un retour d'information sur le programme de travail et le rapport annuel de l'Agence
- Sensibilisation aux travaux de la FRA avec la société civile;
- Mobiliser l'appui de la société civile aux travaux de FRA
- Assurer une coopération étroite avec la société civile, les partenaires sociaux et d'autres actifs dans le domaine des droits fond
- Communiquer les résultats et recommandations pertinents découlant des activités et produits de la société civile

Activités prévues pour 2016

- 8^e réunion de l'ensemble de la FRP dans le cadre de la plate-forme des droits fondamentaux
- Consultations de la FRP sur le programme du travail annuel de l'Agence et sur le rapport annuel de l'Agence
- Coopération et échanges réguliers de communication avec les organisations de la FRP en rapport avec les projets de la FRA
- Information sur les travaux de la FRA et collecte des retours d'information
- Élection et deux réunions du comité consultatif de la FRP
- Expansion stratégique de la plate-forme des droits fondamentaux
- Pour la préparation des membres de la FRP au Forum 2016 des Droits Fondamentaux, les ressources budgétaires ont été transférées aux fiches projet et l'organisation d'une réunion FRP spécifique a été annulée.

Produits prévus pour 2016

- Rapport de réunion de la FRP
- Rapport de la FRP sur le programme du travail annuel de l'Agence
- Retour d'information de la FRP sur le rapport annuel de l'Agence
- Rapports de la réunion du comité consultatif de la FRP
- Renforcement de la coopération FRP-FRA dans au moins trois projets FRA
- Base de données interactive pour la FRP

Ressources financières allouées au projet

Budget total en 2016:	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
	50 000 €	-	20 000
Budget total de l'année précédente	140 000 €	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

ON-GOING Fiche projet 5.11.1

Première priorité

Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes

Description

Le travail de recherche de la FRA ainsi que ses activités de coopération avec les parties prenantes sont réalisés dans le cadre de postes de projet spécifiques. Dans ce cadre, les affectations sont destinées à couvrir des prestations et des mesures portant sur des questions et des événements survenant durant l'exercice financier en cours, par exemple des réactions aux requêtes de parties prenantes demandant l'aide et l'expertise de l'Agence, des réponses à des demandes en vue d'événements conjoints (par exemple par les présidences du Conseil de l'UE), des données ou informations complémentaires requises par des projets de recherche qu'il n'était pas possible de prévoir, des données et des informations complémentaires pour le rapport annuel, des réunions ad hoc d'experts, y compris des réunions générales d'information/coordination avec les contractants FRANET. Voici quelques exemples récents de demandes ad hoc de ce type

- Le rapport «Respect et protection des personnes appartenant à des minorités 2008-2010» préparé à la demande du Parlement européen et publié en septembre 2011
- Le séminaire d'experts conjoint avec la Présidence hongroise «La protection des victimes: Comment agir dans l'avenir?» (mars 2011)
- L'avis de la FRA sur la proposition de directive concernant la décision d'instruction européenne (EIO) en matière pénale à la demande du Parlement européen, publié en février 2012

- La conférence «Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne» en coopération avec la Présidence danoise, prévue en mars 2012
- Réponses aux consultations des parties prenantes lancées par la Commission européenne sur des questions liées aux droits fondamentaux
- Contributions d'experts à des conférences et des événements de l'UE sur des sujets liés aux droits fondamentaux

Objectifs

Tous les objectifs de la FRA peuvent être poursuivis à travers cette activité.

Bénéficiaires et groupes cibles

Différentes parties prenantes de la FRA selon le thème

Activités prévues pour 2016

- Des activités de collecte des données seront mises en œuvre, selon l'évolution des besoins
- Activités de communication et de sensibilisation
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation des parties prenantes

Ressources financières allouées au projet

	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Budget total en 2016:	104 000	-	-
Budget total de l'année précédente	185 000	-	-
Pluriannuel	N/A		
Année de lancement	N/A		

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

LIBERTÉ									
Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile									
5.1.1	Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre – perspectives de travailleurs migrants (SELEX II)	Recherche et coopération avec les parties prenantes							650 000
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	0,71	0,47	0,00	1,18			650 000
5.1.2	Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile	Recherche et coopération avec les parties prenantes						230 000	
		Communication et sensibilisation						100 000	
		TOTAL	2,95	0,48	0,00	3,43			330 000
5.1.3	Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation						20 000	
		TOTAL	1,82	0,00	0,20	2,04			20 000
5.1.4	inclusion sociale et participation des migrants à la société	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation						50 000	
		TOTAL	2,06	1,3	0,0	3,36			50 000
5.1.5	Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « migration et protection des réfugiés »	Recherche et coopération des parties prenantes							
		Communication et sensibilisation						230 000	
		TOTAL	1,22	0,92	0,35	2,49			230 000
AREA GRAND TOTAL			8,76	3,19	0,55	12,50		630 000	650 000
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel									
5.2.1	Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours	Recherche et coopération avec les parties prenantes						80 000	
		Communication et sensibilisation						0	
		TOTAL	1,07	0,93	0,40	2,40			80 000
5.2.2	Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « Les êtres humains à l'ère du numérique »	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation						230 000	
		TOTAL	1,40	0,87	0,35	2,62			230 000
5.2.3	Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»	Recherche et coopération avec les parties prenantes						200 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	0,64	0,63	0,55	1,82			200 000
AREA GRAND TOTAL			3,11	2,44	1,30	6,84		510 000	

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

			TOTAL	0,16	0,00	0,05	0,21	24 000	148 500
5.5.5	Forum des droits fondamentaux de la FRA : thème « Inclusion »	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					230 000		
		TOTAL	1,32	0,99	0,32	2,63	230 000		
5.5.6	Activités supplémentaires dans le domaine de la «non-discrimination»	Recherche et coopération avec les parties prenantes					10,000		
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	1,08	0,43	0,00	1,51	10 000		
AREA GRAND TOTAL			5,34	4,35	0,37	10,06	1 14 900	298 500	
Droits de l'enfant									
5.6.1	Enfants et Justice	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					40 000	70 000	
		TOTAL	0,99	0,05	0,70	1,74	40 000	70 000	
5.6.2	Pauvreté des enfants et bien-être	Recherche et coopération avec les parties prenantes					30 000	172 000	
		Communication et sensibilisation					0	0	
		TOTAL	0,60	1,05	0,00	1,65	30 000	172 000	
5.6.3	Manuel de droit européen en matière de droits des enfants	Recherche et coopération avec les parties prenantes						234 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	0,43	0,02	0,00	0,45		234 000	
5.6.4	Cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le respect des droits de l'enfant dans l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes						30 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00		30 000	
5.6.5	Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»	Recherche et coopération avec les parties prenantes					10 000	56 000	
		Communication et sensibilisation					0	0	
		TOTAL	1,37	0,22	0,60	2,19	10 000	56 000	
AREA GRAND TOTAL			3,39	1,34	1,30	6,03	80 000	562 000	
JUSTICE									
Accès à la justice									
5.7.1	Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0		

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

	adulte	Communication et sensibilisation						10 000	
		TOTAL	0,77	0,02	0,00	0,79		10 000	
5.7.2	Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes						2 000 000	500 000
		Communication et sensibilisation						0	
		TOTAL	2,31	0,47	0,00	2,78		2 000 000	500 000
5.7.3	Manuel sur l'accès à la justice en Europe	Recherche et coopération avec les parties prenantes						0	
		Communication et sensibilisation						175 000	
		TOTAL	0,42	0,01	0,15	0,58		175 000	
5.7.4	Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation						75 000	
		TOTAL	0,30	0,16	0,00	0,46		75 000	
5.7.5	Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes							500 000
		Communication et sensibilisation							0
		TOTAL	0,02	0,00	0,00	0,02			500 000
5.7.6	Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes						20 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	0,45	0,16	0,00	0,61		20 000	
5.7.7	Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»	Recherche et coopération avec les parties prenantes						10 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	1,12	0,97	0,70	2,79		10 000	
AREA GRAND TOTAL			5,39	1,79	0,85	8,08		2 290 000	1 000 000
Victimes de la criminalité									
5.8.1	Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative	Recherche et coopération avec les parties prenantes						550 000	
		Communication et sensibilisation						0	
		TOTAL	0,23	0,28	0,00	0,51		550 000	
5.8.2	Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»	Recherche et coopération avec les parties prenantes						10 000	
		Communication et sensibilisation						0	
		TOTAL	0,58	0,02	0,00	0,60		10 000	
AREA GRAND TOTAL			0,81	0,30	0,00	1,11		560 000	
Activités ou projets transversaux couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel									
5.9.1	Rapports Annuels	Recherche et coopération avec les parties prenantes						280 000	
		Communication et sensibilisation						150 000	

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

			TOTAL	3,14	0,18	0,20	3,52	430 000	
5.9.2	Forum des droits fondamentaux de la FRA et autres conférences	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					50 000		
		TOTAL	2,18	0,03	0,00	2,21	50 000		
5.9.3	Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					105 000		
		TOTAL	1,18	0,08	0,29	1,55	105 000		
5.9.4	Coopérer avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					70 000		
		TOTAL	0,94	0,90	0,00	1,84	70 000		
5.9.5	Communication et documentation en ligne	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					200 000		
		TOTAL	1,77	0,92	0,00	2,69	200 000		
5.9.6	Production et diffusion de produits de communication	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					155 000		
		TOTAL	3,00	2,00	0,00	5,00	155 000		
5.9.7	Information sur les travaux de la FRA	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					80 000		
		TOTAL	2,40	0,33	0,00	2,73	80 000		
5.9.8	Sensibilisation aux droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					100 000	350 000	
		TOTAL	0,40	0,05	0,05	0,50	100 000	350 000	
5.9.9	Contrôle et évaluation de la performance	Recherche et coopération avec les parties prenantes						245 000	
		Communication et sensibilisation							
		TOTAL	2,00	0,00	0,00	2,00	245 000		
AREA GRAND TOTAL			17,0	4,49	0,54	22,04	1 435 000	350 000	
			1						

Organes de l'Agence

5.10.1	Organes de l'Agence	Recherche et coopération avec les parties prenantes							
		Communication et sensibilisation					255 000		
		TOTAL	1,25	1,00	0,00	2,25	255 000		

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

5.10.2	Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes						
		Communication et sensibilisation					60 000	
		TOTAL	0,96	0,00	0,07	1,03	60 000	
5.10.3	Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux	Recherche et coopération avec les parties prenantes					0	
		Communication et sensibilisation					50,000	20 000
		TOTAL	1,04	0,15	0,07	1,26	50,000	20 000
AREA GRAND TOTAL			3,25	1,5	0,14	4,54	365 000	20 000
Réserve opérationnelles								
5.11.1	Collecte de données complémentaires pour la formulation de conseils fondés sur des éléments de preuve pour les parties prenantes	Recherche et coopération avec les parties prenantes					104 000	
		Communication et sensibilisation						
		TOTAL	0,55	0,15	0,00	0,70	104 000	

ANNEXE I - RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

Domaine d'activité	TA	CA	SNEs	Total Ressources humaines	Dépenses opérationnelles	Frais généraux	Coût total
Immigration et intégration des migrants, contrôle des visas et des frontières et asile	8.76	3.19	0.55	12.50	630,000	1,512,364	2,142,364
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	3.11	2.44	1.30	6.84	510,000	827,748	1,337,748
Racisme, xénophobie et intolérance associée	1.43	0.05	1.10	2.58	95,000	312,069	407,069
Intégration des Roms	2.82	1.75	1.85	6.42	110,000	776,543	886,543
Discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs	5.34	4.35	0.37	10.06	1,149,000	1,216,826	2,365,826
Droits de l'enfant	3.39	1.34	1.30	6.03	80,000	729,370	809,370
Accès à la justice	5.39	1.79	0.85	8.03	2,290,000	970,881	3,260,881
Victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes	0.81	0.30	0.00	1.11	560,000	133,859	693,859
Projets ou activités à caractère transversal couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	17.01	4.49	0.54	22.04	1,435,000	2,665,890	4,100,890
Organes de l'Agence et mécanismes de consultation	3.25	1.15	0.14	4.54	365,000	549,144	914,144
Réserves opérationnelles	0.55	0.15	0.00	0.70	104,000	84669.82759	188,670
Total des activités opérationnelles	51.85	21.00	8.00	80.85	7,328,000	9779365.09	17,107,365
Total des activités de soutien	22.15	12.00	1.00	35.15	-	4,251,635	4,251,635
TOTAL	74.00	33.00	9.00	116.00	7,328,000	14,031,000	21,359,000

ANNEXE II - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Ressources Humaines et Planning

Une administration efficace et efficiente contribue directement à la réalisation des objectifs de la FRA. Elle permet de développer, de mettre en œuvre et de contrôler des politiques, procédures et services conformément au statut des fonctionnaires, au règlement financier et à la réglementation en matière de protection des données.

Le service des ressources humaines offre une gamme complète de services exhaustifs et centralisés de gestion des ressources de personnel de la FRA et aide la direction à attirer, motiver et retenir des employés qualifiés. Il favorise et améliore continuellement un environnement durable et performant, qui facilite une culture du travail d'équipe, l'intégration et l'adaptabilité des personnes.

Les services de planification comprennent la coordination de la définition du programme de travail annuel et la mise en œuvre (assurer la transparence, la communication et l'ouverture dans la participation des parties prenantes à tous les niveaux formalisée dans ce processus) ainsi que la gestion et la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation (dont les détails figurent dans la section intitulée «Politique d'évaluation»).

Activités principales en 2016

En 2016, les équipes des ressources humaines continueront à proposer des services de RH efficaces et se concentreront sur la mise en œuvre de la réforme du statut des fonctionnaires, l'amélioration de l'évaluation de ses services et le développement continu des connaissances et des compétences du personnel de la FRA pour que l'Agence et ses effectifs soient aptes à mener à bien leur travail. Le service sera fourni à travers des activités d'apprentissage et de formation efficaces adaptées aux besoins de l'Agence et de la personne. Les ressources humaines des institutions et des agences de l'UE, dont la FRA, sont soumises à une réduction de 5 % pour la période 2013-2017, ainsi qu'il est établi dans le prochain cadre financier pluriannuel. La FRA pourrait donc être confrontée à une réduction de son personnel. Le service de planification se concentrera sur la consolidation des procédures de planification ainsi que sur la mise en œuvre des activités de contrôle et d'évaluation prévues.

Produits principaux en 2016

- Garantir l'excellence, la qualité et l'efficacité de tous les services standards de RH (droits et obligations, évaluation et perspectives de carrière, bien-être, apprentissage et développement du personnel, congés et absences, missions du personnel)
- Mise en œuvre de la réforme 2014 du Statut des fonctionnaires; gestion du titre I du budget de l'Agence - en collaboration avec l'administration
- Mise en œuvre du cadre de compétences de la FRA
- Mise en œuvre du cadre stratégique d'apprentissage et de développement 2015-2017 de la FRA
- Gestion de la réduction du personnel à la suite de la communication «Un budget pour l'Europe 2020»
- Mise en œuvre du programme d'action pour l'égalité des chances et la diversité 2013-2015
- Gestion du dialogue social, de la santé et de la sécurité au travail
- Mise à jour des procédures et processus de RH le cas échéant; planification consolidée des procédures et élaboration du programme de travail annuel
- Consolidation de la politique de planification, de suivi et d'évaluation de la FRA
- Cadre de mesure des performances adapté et opérationnel
- Intégration des outils du système de suivi de la FRA dans son système d'information Matrix
- Réalisation des évaluations ex ante et ex post d'un groupe de projets de la FRA sélectionné
- Élaboration d'un rapport de performances intermédiaire et final de la FRA pour 2014
- Mise à jour du manuel de contrôle et d'évaluation
- Organisation de séances d'information et de formation sur le contrôle et l'évaluation
- Garantie de la coordination du réseau de développement des performances
- Élaboration des plans de projet et programmes de travail annuels ainsi que des rapports annuels de performance
- Exécution d'études et de recherches documentaires et organisation de réunions de groupes cibles à des fins de contrôle et d'évaluation
- Initiative de formation sur la planification du contrôle et de l'évaluation

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Ressources humaines	3	4	--	7
Planification	2	--	--	2
Total	5	4	--	9



ANNEXE II - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Direction

La direction dirige l'accomplissement des tâches de l'Agence en suivant les directives données par le conseil d'administration.

Activités principales en 2016

La direction est responsable de la gestion courante de l'Agence, notamment des questions relatives au personnel. Elle coordonnera la mise en œuvre du programme de travail annuel et du budget 2016 et établira des rapports sur les résultats du suivi et de l'évaluation des performances de l'Agence en 2016. La direction fournira des conseils aux services opérationnels sur l'orientation stratégique de l'Agence, conformément au plan stratégique 2014-2017 de la FRA, ainsi que des commentaires sur les évolutions législatives et politiques pertinentes permettant à l'Agence de mener à bien son mandat.

Le rapport phare de l'Agence, à savoir le rapport annuel 2015, sera rédigé en étroite collaboration avec les départements de recherche et la direction. Cette dernière s'emploiera à entretenir des relations avec les organes de l'Agence, y compris avec le conseil d'administration et le comité scientifique. Elle continuera à coopérer avec les agents de liaison nationaux de l'Agence, la plate-forme des droits fondamentaux et les organisations intergouvernementales, y compris le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE). Tandis que le directeur représentera l'Agence auprès des tierces parties, la direction continuera à superviser et à orienter les relations de l'Agence avec les gouvernements, les institutions, organes et agences de l'UE. La direction est également responsable de la gestion centralisée des besoins de traduction de l'Agence.

Produits principaux en 2016

- Rapport annuel 2015 de l'Agence sur les défis et les réalisations relatifs aux droits fondamentaux au sein de l'UE couvrant la période de janvier à décembre 2015
- Rapport du directeur sur la mise en œuvre du programme de travail annuel 2016 et du plan stratégique de la FRA, incluant les résultats du système de suivi et d'évaluation des performances de l'Agence
- Contribution sur les évolutions législatives et politiques pertinentes permettant à l'Agence de mener à bien son mandat
- Réunions des organes de l'Agence
- Rencontres avec des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de la société civile et de parties prenantes de l'Agence

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS

	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Direction	7	1	1	9
Total	7	1	1	9

Administration

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET INSTALLATIONS (TICI)

Description

L'équipe «Technologies de l'information et de la communication et installations» fait partie du département administratif. Elle est responsable de la mise en place de l'infrastructure TIC, des systèmes et des services des installations, notamment l'entretien des bâtiments, la sécurité et les services de réception.

Objectifs

L'équipe «Technologies de l'information et de la communication et installations» vise à fournir des services et des infrastructures d'encadrement efficaces dans un environnement écologique et sans papier. Elle doit proposer une infrastructure informatique et des installations qui offrent un accès continu aux systèmes d'information et aux installations de l'Agence, développer et gérer les systèmes d'informations de l'Agence qui répondent aux besoins des parties prenantes et des utilisateurs et offrir des services de soutien associés aux systèmes d'informations ainsi que des infrastructures en interne pour garantir des conditions de travail appropriées.

Activités et résultats obtenus jusqu'ici

ANNEXE II - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- Mise en place et développement de l'infrastructure des TIC, incluant les services de sécurité des TIC, du réseau et des télécommunications
- Élaboration des plans de continuité de l'activité et de rétablissement après sinistre
- Mise en œuvre du concept de bureau mobile en proposant des appareils portables au personnel et un accès direct aux systèmes d'informations de l'Agence
- Développement de la bureautique et des applications intranet collaboratives
- Introduction de solutions TIC remplaçant les solutions papier pour parvenir à une administration sans papier
- Développement de systèmes d'information innovants pour la planification, la gestion et la passation de marché
- Amélioration des bâtiments avec des solutions d'ameublement de pointe pour les salles de conférence, de réunion et de formation
- Poursuite de la mise en œuvre du concept de «bureau vert» pour améliorer l'empreinte environnementale de l'Agence

Activités planifiées en 2016

- Gérer et développer les principaux systèmes administratifs, financiers, de ressources humaines et de planification des informations
- Gérer et entretenir l'infrastructure et les politiques TIC pour garantir une grande disponibilité et le plan de continuité de l'activité
 - Poursuite de l'amélioration des applications internes de gestion du travail qui permettront de réduire les processus «papier» et d'améliorer les mécanismes de communication existants
 - Optimisation des applications extranet offrant des services de qualité aux parties prenantes externes
- Fournir des infrastructures internes, des systèmes et des services audiovisuels et offrir des conditions de travail appropriées
- Développer la culture écologique et agir pour parvenir à la certification EMAS

Produits prévus en 2016

- Maintenance des infrastructures et des applications TIC
- Mise en œuvre des mesures de continuité de l'activité et de rétablissement après sinistre
- Gestion proactive et maintenance de l'infrastructure et des bâtiments
- Réduction de l'empreinte écologique de l'Agence.

Indicateurs

- 99,98 % de disponibilité des systèmes informatiques (à l'exception des périodes de maintenance prévues)
- 100 % de récupération des données distantes
- 99 % de conformité avec les activités du plan de travail des installations
- 5 % de réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier

COMPTABILITÉ

La fonction comptabilité, qui est indépendante, a pour mission l'exécution des paiements et le recouvrement de fonds conformément aux instructions du responsable habilité, ainsi que la présentation de comptes annuels de qualité conformément aux règles financières et modalités d'exécution en vigueur. Cette fonction garantit également la saisie, le dépôt et l'enregistrement de toutes les informations budgétaires et financières afin de préparer des comptes annuels qui soient exacts et équitables.

Activités principales en 2016

- * Garder des flux de trésorerie suffisants pour exécuter tous les paiements sans retard indu
- * Définir et valider les systèmes comptables
- * Tenir à jour et préparer les comptes annuels conformément aux règles financières
- * Effectuer tous les paiements et percevoir les recettes

Produits principaux en 2016

- * Élaboration des comptes annuels de l'Agence pour 2015

FINANCES & MARCHÉ PUBLIC

L'équipe «Finances et marché public» fournit des services financiers axés sur le service et assure la bonne gestion des ressources financières de l'Agence (efficacité, efficience et économie des transactions) ainsi que le respect des règles financières et des modalités d'exécution en vigueur (légalité et régularité). Cette équipe produit des comptes rendus financiers fiables à la direction de l'Agence afin de faciliter le processus décisionnel. L'Agence gère son budget en suivant l'approche de la présentation du budget par activités. La présentation du budget par activités tient compte de tous les composants opérationnels (recherche, communication et mise en réseau) sous la même ligne du budget. Cette méthode permet d'obtenir une image claire de l'utilisation des ressources financières par projet. L'Agence a également mis en place une application électronique par le biais de laquelle le personnel répertorie le nombre d'heures par projet, ce qui permet de refléter l'utilisation réelle des ressources humaines. Cette répartition des ressources est cohérente avec les priorités et les objectifs prédéfinis de l'Agence et garantit un cadre commun pour la planification, la budgétisation, la surveillance et la présentation de rapports.

Activités principales en 2016

- Planification, exécution et contrôle des marchés publics et contrats pour répondre à des besoins opérationnels et administratifs
- Effectuer les prévisions, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution du budget
- Initiation et vérification financières de toutes les transactions financières

ANNEXE II - ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

- Mise à jour des procédures financières et de marché public, le cas échéant
- Présentations régulières au personnel (y compris les nouveaux arrivants et les stagiaires) sur les questions de finances et de marché public
- Développement des applications TIC actuelles (TCM, ABB, etc.)
- Fourniture de services de compte rendu pour répondre aux exigences des règles financières et aux demandes ponctuelles
- Coopération avec le tribunal pour les audits externes
- Coopération avec le responsable de la qualité pour les audits internes

Produits principaux en 2016

- Garantir l'excellence, la qualité, l'efficacité, la légalité et la régularité de toutes les transactions et procédures sous contrôle en ne ciblant aucune remarque finale de la part des organes d'audit
- Objectif: exécution du budget dépassant 95 %
- Objectif: retards de paiement inférieurs à 10 %
- Objectif: échecs des procédures de passation de marché inférieurs à 5 %
- Nombre de plaintes par des soumissionnaires non retenus, objectif: moins de 2 %
- Nombre de plaintes auprès du Tribunal par des soumissionnaires et/ou contractants (potentiels), objectif: aucune
- Nombre d'exceptions enregistrées, objectif: égal ou inférieur à celui de l'année précédente

GESTION DE LA QUALITÉ

L'équipe «Gestion de la qualité» aide la direction et son personnel à établir le système de gestion de la qualité de la FRA et à en garantir l'amélioration continue en vue de fournir aux parties prenantes internes et externes des résultats sans égal.

Activités principales en 2016

En 2016, l'équipe chargée de la qualité consolidera la mise en œuvre du système de gestion de la qualité par le biais des activités suivantes:

- * Couverture complète et amélioration de la documentation sur la qualité (politiques et procédures) et de la description appropriée des processus administratifs et opérationnels simples, révision continue et mise à jour pour des raisons d'efficacité
- * Consolidation des mesures de gestion de la qualité au niveau du projet (recherche)
- * Évaluation de la pleine conformité avec les normes ISO 9001, mise en œuvre des actions nécessaires et discussion interne pour la préparation d'une certification par des tiers
- * Gestion des risques annuelle
- * Renforcement de la méthodologie des contrôles ex post et introduction d'évaluations internes de la qualité au niveau du processus
- * Communication et formation sur les questions d'assurance de la qualité
- * Coopération avec les organes d'audit externes pour le suivi des mesures correctives et préventives
- * Mise en œuvre de revues de direction et initiatives d'amélioration

Produits principaux en 2016

- 100 % de description de processus pour les procédures appropriées et de mise à jour continue pour des raisons d'efficacité
- 90 % de conformité aux normes ISO
- Adoption du registre des risques et bonne gestion des risques
- Initiatives de communication et de formation sur l'assurance qualité
- Réunion de revue de direction et initiatives d'amélioration
- Suivi des actions correctives/préventives
- Clôture rapide des recommandations émises par les entités d'audit: 100 %

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
TIC & Installations	6	3	--	8
Total	6	2	--	8

RESSOURCES HUMAINES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS				
	Agents temporaires	Agents contractuels	Experts nationaux détachés	Total
Administration Office	1	1	--	2
Finances & Marché public	4	3	--	7
Comptabilité	1	--	--	1
Gestion de la qualité	1	1	--	2
Total	7	5	--	12

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Immigration et intégration des migrants, visas et contrôles aux frontières, asile	
Base juridique:	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3230
Fiche projet 5.1.1	FORMES GRAVES D'EXPLOITATION DE LA MAIN D'OEUVRE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 22
Budget :	650 000 € (3ème priorité de budget)
Objet des contrats envisagés :	Recherche
Type de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre (FRANET) (ou appel d'offres possible)
Type de marché :	Service
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	4ème trimestre 2016
Fiche projet 5.1.2	COOPÉRATION INTER-AGENCES ET AUTRES ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES DES FRONTIÈRES, DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 23
Budget :	330 000 €
Objet des contrats envisagés :	Recherche
Type de contrats :	Contrats-cadres, y compris FRANET, contrat de service direct, bon de commande
Type de marché :	Service
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Ad-hoc, peut-être tout au long de l'année
Fiche projet 5.1.3	DONNEES BIOMETRIQUES DANS LES GRANDES BASES DE DONNEES TI RELATIVES AUX FRONTIERES, A L'IMMIGRATION ET A L'ASILE – PREOCCUPATIONS EN TERMES DE DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 24
Budget :	20 000 €
Objet des contrats envisagés:	Recherche, assistance technique
Type de contrats :	Contrat-cadre de services d'agence de Voyage
Type de marché :	Service
Nombre de contrats envisages:	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	n/a
Fiche projet 5.1.4	L'INTEGRATION SOCIALE ET LA PARTICIPATION DES MIGRANTS DANS LA SOCIETE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 25
Budget :	50 000 €

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Description de l'action :	Publier des rapports ad hoc et/ ou des documents ciblés, assurer une coopération efficace avec les autres agences de l'UE et les institutions, parties prenantes/ réunion d'experts, missions.
Objet des contrats envisagés:	Services d'agences de voyage, édition et publication
Type de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage Accord sur le niveau de service avec l'office des publications de l'Union européenne (PO) et le centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT), contrat-cadre « conférences et événements » ; contrat-cadre «restauration »
Type de marché :	Contracts spécifiques basés sur des contrats-cadres existants
Nombre de contrats envisagés:	2-3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2ème, 3ème et 4ème trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché:	50 000 €

Projet fiche 5.1.5	FORUM DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FRA : THÈME « MIGRATION ET PROTECTION DES RÉFUGIÉS »
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Étayer le débat parmi les décideurs politiques, les spécialistes et les praticiens au niveau national et européen Prévoir une plateforme pour permettre la mise en réseau et le partage de pratiques prometteuses pour soutenir l'accès aux droits fondamentaux. Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à explorer les moyens novateurs pour collaborer avec elles.
Budget :	Voir PTA 2016 page 26 230 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés:	Contrat-cadre « conférences et événements » ; contrat-cadre «restauration »
Type de contrats :	Contracts spécifiques basés sur des contrats-cadres existants
Type de marché :	Remise en concurrence
Nombre de contrats envisagés:	Max. 2
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1er et 2ème trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché:	230 000 €
Société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	
Base juridique:	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3211
Fiche projet 5.2.1	LES AUTORITES NATIONALES DE RENSEIGNEMENT ET DE SURVEILLANCE AU SEIN DE L'UE: MESURES DE SAUVEGARDE DES DROITS FONDAMENTAUX ET VOIES DE RECOURS
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 27
Budget :	80 000 €
Description de l'action :	Le projet est axé sur la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la surveillance de la communication à grande échelle. Le projet analyse la façon dont les

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Objet des contrats envisagés :	institutions des États membres de l'UE chargés de faire respecter les mesures de sauvegarde des droits fondamentaux assurent un contrôle démocratique des services de renseignement et facilitent les recours en cas de violations des droits fondamentaux. Nous envisageons de publier un rapport sur les conclusions de la FRA.
Type de contrats :	
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Deuxième trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	80 000 €

Project fiche 5.2.2	FORUM DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FRA: THÈME "LES ÊTRES HUMAINS À L'ÂGE DU NUMÉRIQUE"
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Étayer le débat parmi les décideurs politiques, les spécialistes et les praticiens au niveau national et européen • Prévoir une plateforme pour permettre la mise en réseau et le partage de pratiques prometteuses pour soutenir l'accès aux droits fondamentaux. • Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à explorer les moyens novateurs pour collaborer avec elles.
Budget :	See AWP2016 page 28. 230 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences et événements » ; contrat-cadre « restauration »
Type de contrats :	
Type de marché :	Contracts spécifiques basés sur des contrats-cadres existants
Nombre de contrats envisagés :	Remise en concurrence
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Max. 2 1er et 2ème trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	230 000 €
Fiche projet 5.2.3	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE « LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET NOTAMMENT LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 29
Budget :	200 000 €
Description de l'action :	Publier des rapports ad hoc , rendre les résultats disponibles pour les décideurs politiques, assurer une coopération efficace avec les autres organismes et institutions de l'UE . Les missions
Objet des contrats envisagés :	Société de l'information , la vie privée et la protection des données . Services d'agences de voyage.
Type de contrats :	FRANET et Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure	n/a

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché:	200 000 €
Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3311
Fiche projet 5.3.1	
ANTISEMITISME : COLLECTE ET ANALYSE DE DONNEES	
Objectifs :	L'objectif de ce projet est de fournir des conseils fondés sur des données probantes aux décideurs politiques de l'UE et nationaux pour combattre efficacement l'antisémitisme et sensibiliser sur la préservation de la mémoire des crimes perpétrés sous les régimes totalitaires.
Budget :	5 000 €
Description de l'action :	Missions et, éventuellement, documents ciblés
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage.
Type de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché:	5 000 €
Fiche projet 5.3.2	
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LES CRIMES DE HAINE DANS L'UE	
Objectifs :	L'objectif du groupe de travail est d'identifier, de partager et de développer des pratiques transférables en améliorant le mécanisme de rapport pour les victimes de crimes haineux l'identification, l'enregistrement, l'enquête et la poursuite judiciaire des crimes de haine . Voir PTA 2016 page 31
Budget :	80 000 € Réunions et organisation de conférences, ateliers de renforcement des capacités, formations, mini lancements nationaux de la «Compendium des pratiques », assistance aux Etats membres pour tester les pratiques, missions.
Description de l'action	
Objet des contrats envisagés :	
Type de contrats :	Conférence et événements contrats-cadres
Type de marché :	Remise en concurrence
Nombre de contrats envisagés:	1
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	4 mois avant la date de la conférence , probablement début du printemps 2016
Budget indicatif pour la passation de marché:	30000 €
Objet des contrats envisagés :	
Type de contrats :	renforcement des capacités avec formation et atelier d'apprentissage
Type de marché :	renforcement des capacités avec formation et atelier d'apprentissage
Nombre de contrats envisagés:	1
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché:	15 000 €

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Objet des contrats envisagés :	
Type de contrats :	Missions
Type de marché :	Services d'agences de voyage.
Nombre de contrats envisagés :	1
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché :	5000 €
Fiche projet 5.3.3	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DU « RACISME, DE LA XÉNOPHOBIE ET DE L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE »
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 32
Budget :	10 000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Missions, collecte de données et analyse, communication et activité de coopération
Type de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €
L'intégration des Roms	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3340
Fiche projet 5.4.1	PROGRAMME PLURIANNUEL SUR LES ROMS
Objectifs :	L'objectif du programme est de soutenir les institutions européennes dans leurs efforts visant à améliorer l'intégration sociale des Roms au sein de l'Union européenne. Voir PTA 2016 page 33
Budget :	90 000 € (plus €250 000 comme 3ème priorité de budget)
Description de l'action :	Mener la deuxième session de l'enquête sur les Roms dans le cadre d'EU-MIDIS II; poursuivre la recherche qualitative (projet sur l'Engagement local en faveur de l'inclusion des Roms - LERI); continuer de soutenir les États membres de l'UE dans l'élaboration d'indicateurs et de méthodes de collecte de données pour suivre les progrès accomplis dans l'intégration des Roms grâce au groupe de travail FRA-États membres sur l'intégration des Roms.
Objet des contrats envisagés :	Publication, engagement et recherche dans les actions participatives et qualitatives; réunion du groupe de travail
Type de contrats :	Contrats spécifiques fondés sur les contrats-cadres existants
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	4-5 contrats spécifiques
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^e trimestre 2015; 3 ^e trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	90 000 € (plus €250.000 comme 3ème priorité de budget)
Fiche projet 5.4.2	ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE « L'INTÉGRATION DES ROMS »
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 34
Budget :	20 000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Missions, coopération avec les projets ROMED 2 et ROMACT du CdE, développement de

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

	collecte de données municipales et outils de cartographie, peut-être de documents ciblés
Type de contrats :	Contrats-cadres existants
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	2 provisoirement
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2 ^{er} – 3 ^e trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	20 000 €
Discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3321
Fiche projet 5.5.1	EU-MIDIS II
Objectifs :	Recueillir des données comparables et fiables permettant de soutenir l'UE dans la protection des droits des personnes d'origine immigrée ou issues de minorités ethniques, dont les Roms; et affiner les méthodes d'enquête sur les groupes de population difficiles à atteindre. Voir PTA 2016 page 35
Budget :	345 000 € (plus €150.000 as 3ème priorité de budget)
Description de l'action :	Traduction, édition, production, mise en page et publication des rapports sélectionnés ;
Objet des contrats envisagés :	Traduction, édition, production, et publication Accord de niveau de service (SLA) avec office de publication de l'Union européenne (PO), accord de niveau de service avec le centre de traduction et organes de l'Union européenne (CDT) et contrats-cadres associés
Type de contrats :	
Type de marché :	SLA avec PO, SLA avec CDT, et contrats-cadres existants.
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	3ème et 4ème trimestre de 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	225 000 €
Description de l'action :	Missions liées au contrôle de la qualité du travail sur le terrain
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Types de contrats :	L'utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	35 000 €
Description de l'action :	Réunion des parties prenants
Objet des contrats envisagés :	Organisation des réunions
Types de contrats :	Contrat-cadre « conférences & événements »
Type de marché :	Marché spécifique
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de	3ème trimestre de 2016

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	35 000 €
Fiche projet 5.5.2	
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES	
Objectifs :	L'objectif de ce projet est de fournir des conseils et une expertise fondée sur des preuves aux institutions de l'UE et des États membres lorsqu'ils prennent des mesures ou définissent des actions au sein de leur domaine de compétence respectif pour respecter le droit des personnes handicapées à vivre de façon autonome et à être inclus dans la communauté, comme indiqué dans l'article 19 de la CDPH. Voir PTA 2015 p. 36
Budget :	500 000 €
Description de l'action :	Collecte de données, activités de recherche, coopération des parties prenantes
Objet des contrats envisagés :	Collecte de données
Types de contrats :	Contrat de service direct, et peut-être des contrats spécifiques fondés sur le contrat-cadre FRANET
Type de marché :	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés :	5
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Q1 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	500 000 €
Fiche projet 5.5.5	
ACTIVITES SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE LA « NON-DISCRIMINATION »	
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 40
Budget :	10.000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Missions et, éventuellement, documents ciblés
Types de contrats :	
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €
LES DROITS DE L'ENFANT	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3350
Fiche projet 5.6.1	
LES ENFANTS ET LA JUSTICE	
Objectifs :	L'objectif de ce projet est d'examiner comment les enfants sont traités en tant que victimes et témoins dans le cadre de procédures pénales et en tant que parties à des procédures civiles dans différents États membres de l'UE afin de déterminer si les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants sont appliquées et selon quelles modalités. Voir PTA 2015 41
Budget :	150.000 €
Description de l'action :	Publication et communication des résultats
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Types de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et l'accord de niveau de service avec l'OP
Type de marché :	Contrats spécifiques
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^e et 4 ^e trimestres 2015
Budget indicatif pour la passation de marché :	130 000 €

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Description de l'action Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	Missions dans les États membres de l'UE, les institutions et autres parties prenantes clés Services d'agences de voyage Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage n/a n/a n/a 20.000 €
Fiche projet 5.6.2	GUIDE SUR LA JURISPRUDENCE EUROPEENNE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT
Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	Le manuel élaboré par la FRA en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe vise à inclure la « norme européenne » de protection de l'enfance, y compris cme découlant de la jurisprudence européenne: la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CouEDH), du Comité européen des droits sociaux (CEDS), et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Voir PTA 2015 page 42 315.000 € Édition et publication; traduction dans une sélection de langues de l'UE Édition, publication et traduction Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service Contrats spécifiques 4 ^e trimestre 2015 315.000 €
Fiche projet 5.6.3	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINES DES « DROITS DE L'ENFANT »
Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	Voir PTA 2015 page 43 70.000 € En 2015 un de l'accent de l'Agence aura la communication et l'engagement des parties prenantes du travail européenne et nationales du secteur RoC et de la production qui comprendra des missions régulières ainsi que des résultats des projets de plans de travail annuels précédents, y compris la mise en page, l'impression et les traductions de documents de discussion sur la analyse des systèmes de protection des enfants et les enfants handicapés; réunions sont prévues dans la préparation de projet PTA 2016 sur le bien-être et la pauvreté de les enfants Missions et, éventuellement, documents de discussion Contrats cadres contracts 6 Missions: toute l'année Réunions des parties prenantes: deuxième et quatrième trimestres Cartographie des systèmes de protection de l'enfance: deuxième trimestre Enfants handicapés: troisième trimestre 70.000 €
Accès à la justice, y compris la coopération judiciaire	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3620

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Fiche projet 5.7.1	LA VIOLENCE SEXISTE À L'ÉGARD DES FEMMES: DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 46
Budget :	10.000 €
Description de l'action :	Missions liées à la communication des résultats de l'enquête, la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €
Fiche projet 5.7.2	ENQUETE RELATIVE AUX DROITS FONDAMENTAUX – RÉALISATION D'UNE ENQUETE A L'ECHELLE DE L'UE SUR LES TENDANCES EN MATIERE DE DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 47
Budget :	2 000 000 € (plus 500 000€ comme 3 ^e priorité de budget)
Description de l'action :	Évaluation de la faisabilité des différentes options pour la méthodologie et la conception de l'enquête
Objet des contrats envisagés :	Étude pilote / évaluation de la faisabilité de l'enquête sur les droits fondamentaux
Types de contrats :	Contrat (de services) direct
Type de marché :	Appel d'offres ouvert
Nombre de contrats envisagés :	Un
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	3 ^e trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	1 970 000 €
Description de l'action	Activités de consultation d'experts et de parties prenantes pour élaborer la méthodologie et le contenu de l'enquête
Objet des contrats envisagés :	Organisation des réunions
Types de contrats :	Contrat de services basé sur un contrat-cadre existant
Type de marché :	Remise en concurrence pour les contrats de services
Nombre de contrats envisagés :	Un
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2 ^e trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	20 000 €
Description de l'action	Missions liées à l'élaboration de l'enquête et engagement des parties prenantes
Objet des contrats envisagés :	Services d'agences de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Fiche projet 5.7.3	MANUEL SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE EN EUROPE
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 48
Budget :	175 000 €
Description de l'action :	Édition et publication
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Types de contrats :	Accord de niveau de service (SLA) avec office de publication de l'Union européenne (PO), le centre de traduction et organes de l'Union européenne (CDT)
Type de marché :	SLA avec PO, SLA avec CDT
Nombre de contrats envisagés :	
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^e et 2 ^e trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	140 000 €
Description of the action:	Missions liées à la diffusion des résultats du projet
Subject matter of the contracts envisaged:	Services d'agence de voyage
Type of contracts:	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type of procurement:	n/a
Number of contracts envisaged:	n/a
Indicative timeframe for launching the procurement procedure:	en continue tout au long de l'année
Indicative budget for procurement:	5 000 €
Description of the action:	Événement pour le lancement du manuel
Subject matter of the contracts envisaged:	Activité de communication et de coopération
Type of contracts:	Contrats spécifiques fondés sur les contrats-cadres existants
Type of procurement:	Contrat-cadre « conférences et événements »
Number of contracts envisaged:	n/a
Indicative timeframe for launching the procurement procedure:	2 ^e trimestre de l'année 2016
Indicative budget for procurement:	30 000 €
Fiche projet 5.7.4	REHABILITATION ET RECONNAISSANCE MUTUELLE - PRATIQUE CONCERNANT LE DROIT DE L'UE EN MATIÈRE DE TRANSFERT DES PERSONNES CONDAMNÉES OU EN ATTENTE DE PROCÈS
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 49
Budget :	75 000 €
Description de l'action :	Édition et publication
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Types de contrats :	Accord de niveau de service (SLA) avec office de publication de l'Union européenne (PO), le centre de traduction et organes de l'Union européenne (CDT)
Type de marché :	Contrat
Nombre de contrats envisagés :	1
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^e trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	75 000 €
Projet fiche 5.7.5	AMELIORER L'ACCES A LA JUSTICE POUR LES PERSONNES VIVANT DANS L'UE
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 50
Budget :	500 000 € (3 ^e priorité de budget)
Description de l'action :	Activité de recherche
Objet des contrats envisagés :	Recherche de terrain
Types de contrats :	
Type de marché :	Contrats-cadres (FRANET) Contrat de service direct
Nombre de contrats envisagés :	Contrat de service direct

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	28 4 ^e trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	500 000 €
Fiche projet 5.7.6	LE DROIT A L'INTERPRETATION, À LA TRADUCTION ET A L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCEDURES PENALES AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 51
Budget :	20 000€
Description de l'action :	Édition et publication
Objet des contrats envisagés :	Édition et publication
Types de contrats :	Accord de niveau de service (SLA) avec office de publication de l'Union européenne (PO), le centre de traduction et organes de l'Union européenne (CDT)
Type de marché :	SLA avec PO, SLA avec CDT
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^{er} trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	18 000 €
Description de l'action :	Missions liées à la diffusion des résultats du projet
Objet des contrats envisagés :	Services d'agence de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	en continue tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché :	2000 €
Fiche projet 5.7.7	ACTIVITÉS SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE « L'ACCES A LA JUSTICE »
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 52
Budget :	10 000 €
Description de l'action	Les frais de mission ne sont pas liés seulement à des projets spécifiques; préparation de projets dans les future PTA; le suivi des projets antérieurs; travaillent pas directement liée à projets de PTA existants tels que à des avis demandés ou consultation informelle avec les institutions de l'UE ou des États membres, tous liés au domaine d'accès à la justice
Objet des contrats envisagés :	Services d'agence de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €
Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3630

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Fiche projet 5.8.1	DROITS D'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ - ANALYSE COMPARATIVE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 53
Budget :	550 000 €
Description de l'action :	Activités de recherche
Objet des contrats envisagés :	Recherche de terrain
Types de contrats :	Contrats-cadres actuels (FRANET)
Type de marché :	Contrats spécifiques fondés sur les contrats-cadres existants
Nombre de contrats envisagés :	5-15
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2 ^e trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	550 000 €
Fiche projet 5.8.2	AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES « VICTIMES DE LA CRIMINALITE »
Objectifs :	Voir PTA 2015 page 54
Budget :	10.000 €
Description de l'action :	Montant budgétisé prévu pour les missions liées à la mise en œuvre de la fiche de projet, en plus de l'achat de publications nécessaires à la recherche de fond et les développements en cours liées au projet et la zone des victimes de la criminalité
Objet des contrats envisagés :	Services d'agence de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrat existant pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a.
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a.
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €
Projets et activités transversales couvrant tous les domaines du CMA	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3701-3711
Fiche projet 5.9.1	RAPPORTS ANNUELS
Objectifs :	L'agence présente chaque année un rapport annuel sur la situation concernant le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux dans l'UE sur la base de sa propre analyse de données et des informations collectées dans le cadre de ses activités de recherche et dans d'autres documents recueillis spécifiquement à cet effet.
Budget :	Voir PTA 2016 page 55 430 000 €
Description de l'action :	Collecte et analyse de données et missions
Objet des contrats envisagés :	Contrats-cadres FRANET
Types de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre
Type de marché :	28 contrats spécifiques FRANET
Nombre de contrats envisagés :	3 ^e trimestre 2016
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	
Budget indicatif pour la passation de marché :	280 000 €
Description de l'action :	Édition, publication, traduction et diffusion
Objet des contrats envisagés :	Édition, publication, traduction et diffusion des données recueillies et analysées en 2015
Types de contrats :	Contrat de service basé sur le contrat-cadre et sur l'accord de niveau de service

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	6-8
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	1 ^e trimestre 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	150 000 €
Fiche projet 5.9.2	
CONFÉRENCES DE LA FRA	
Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Étayer le débat parmi les décideurs politiques, les spécialistes et les praticiens au niveau national et européen • Prévoir une plateforme pour permettre la mise en réseau et le partage de pratiques prometteuses pour soutenir l'accès aux droits fondamentaux. • Faciliter l'interaction de la FRA avec les principales parties prenantes et continuer à explorer les moyens novateurs pour collaborer avec elles. <p>Voir PTA 2016 page 56</p>
Budget :	50 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences et événements » ; contrat-cadre « restauration », bons de commande
Types de contrats :	Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant; contrat de service direct
Type de marché :	Remise en concurrence; Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant; contrats; procédure spécifique
Nombre de contrats envisagés :	Max. 2-3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	date non-connue
Budget indicatif pour la passation de marché :	50 000 €
Fiche projet 5.9.3	
COOPÉRER AVEC LES INSTITUTIONS, AGENCES ET AUTRES ORGANES DE L'UE	
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 57
Budget :	105 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences et événements »; contrat-cadre « restauration »,
Types de contrats :	Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant, procédure négociée
Type de marché :	Remise en concurrence
Nombre de contrats envisagés :	Max. 10
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché :	80 000 €
Description de l'action :	Missions du personnel de la FRA à des réunions et des événements dans les institutions, agences et autres organes de l'UE
Objet des contrats envisagés :	Utilisation de contrats existants pour agence de voyage (missions du personnel de la FRA)
Types de contrats :	Contrat spécifique fondé sur des contrats-cadres existants
Type de marché :	Demande directe
Nombre de contrats envisagés :	30-50
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Tout au long de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	35 000€

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Fiche projet 5.9.4	COOPÉRER AVEC LES PARTIES PRENANTES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 58
Budget:	70 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération ; renforcement de l'impact de la FRA au niveau national
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences et événements»; contrat-cadre « restauration »
Types de contrats :	Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant/ services
Type de marché :	Remise en concurrence
Nombre de contrats envisagés :	Max. 7
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Tout au long de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	55 000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Utilisation de contrat existant pour agence de voyage (missions du personnel de la FRA)
Types de contrats :	Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant/services
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché:	15 000 € pour les missions du personnel de la FRA
Fiche projet 5.9.5	COMMUNICATION ET DOCUMENTATION EN LIGNE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 59
Budget :	200 000 €
Description de l'action :	Communication en ligne et activités de développement informatique
Objet des contrats envisagés:	TIC, contrat-cadre «développement web »
Types de contrats:	Marché spécifique fondé sur un contrat-cadre existant
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché:	200 000 €
Project fiche 5.9.6	PRODUCTION ET DIFFUSION DE PRODUITS DE COMMUNICATION
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 60
Budget :	155 000 €
Description de l'action :	Accord de niveau de service avec l'OP et le CdT
Objet des contrats envisagés :	n/a
Types de contrats :	150
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés:	€90.000
Objet des contrats envisagés	Mise en page, services de conception graphique et d'impression; traduction et révisions
Types de contrats :	Contrat-cadre relatif aux services de rédaction en anglais et en allemand (lot 1) et en français (lot 2)
Type de marché :	Contrat cadre
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché	1er – 4e trimestre 2015

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Budget indicatif pour la passation de marché:	€ 4.000 pour l'anglais; € 6.000 pour l'allemand; € 5.000 pour les français
Fiche projet 5.9.7	
INFORMATION SUR LE TRAVAIL DE FRA	
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 61
Budget :	80 000 €
Description de l'action :	Activité de communication/ traductions
Objet des contrats envisagés :	Traduction, édition et services de graphiques design
Types de contrats :	Contrats-cadres en cascade, Accord de niveau de service (SLA) avec office de publication de l'Union européenne (PO), le centre de traduction et organes de l'Union européenne (CDT)
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés:	3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché:	40 000 €
Description de l'action :	
Objet des contrats envisagés :	Image, identité visuelle d'entreprise et matériel promotionnel
Types de contrats :	Communication, traduction, édition, services de conception graphique
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché :	30 000
Description de l'action :	Missions liées aux activités "d'information sur la FRA"
Objet des contrats envisagés :	Communication, traduction, édition, services de conception graphique
Types de contrats :	Utilisation de contrat existant
Type de marché :	
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Tout au long de l'année
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000
Description de l'action :	Voir PTA2016 page 57
Fiche projet 5.9.8	
SENSIBILISATION AUX DROITS FONDAMENTAUX	
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 62
Budget :	100 000 € (plus 350 000€ comme 3 ^e priorité de budget)
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Sensibilisation, éducation aux droits de l'homme, services de renforcement des capacités
Types de contrats :	Contrat-cadre en cascade
Type de marché :	Contrats spécifiques basés sur des contrats-cadres existants
Nombre de contrats envisagés :	3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2 ^e trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	50 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Objet des contrats envisagés :	Sensibilisation, éducation aux droits de l'homme, services de renforcement des capacités
Types de contrats :	Contrat, procédure négociée
Type de marché :	Contrat, procédure négociée
Nombre de contrats envisagés :	3
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2 ^e trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché :	30 000
Description de l'action :	Missions liées à la diffusion des résultats du projet
Objet des contrats envisagés :	Services d'agence de voyage
Types de contrats :	Utilisation de contrats existants pour les services d'agence de voyage
Type de marché :	n/a
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000
Description de l'action :	Réunion des parties prenantes
Objet des contrats envisagés :	Réunion d'organisation
Types de contrats :	
Type de marché :	Contrat spécifique
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	3 ^e trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	10 000 €

Fiche projet 5.9.9	CONTRÔLE ET ÉVALUATION
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 63
Budget :	245 000 €
Description de l'action :	Activité de contrôle et d'évaluation, effectué tous les cinq ans par un contractant externe
Objet des contrats envisagés :	Evaluation
Types de contrats :	Nouveau contrat-cadre
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	4 ^e trimestre de l'année 2016
Budget indicatif pour la passation de marché :	245 000 €
Organismes de l'agence et mécanisme de consultation	
Base juridique :	DÉCISION N° 252/2013/UE DU CONSEIL du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017
Ligne budgétaire :	B0-3801
Fiche projet 5.10.1	ORGANISMES DE L'AGENCE
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 64
Budget :	255 000 €
Description de l'action :	Organisation des réunions du conseil d'administration
Objet des contrats envisagés :	Restauration, interprétation, dîners,
Types de contrats :	Bon de commande, ordre d'achat
Type de marché :	Procédure négociée, contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés :	2 bons de commande, 4 ordres d'achat

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	2 ^e trimestre, 4 ^e trimestre
Budget indicatif pour la passation de marché:	26 000 €
Description de l'action	Organisation des réunions du conseil exécutif
Objet des contrats envisagés:	Restauration
Types de contrats:	Bon de commande.
Type de marché:	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés:	2
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	1 ^e et 3 ^e trimestres
Budget indicatif pour la passation de marché:	3 000 €
Description de l'action	Organisation des réunions du comité scientifique
Objet des contrats envisagés:	Restauration
Types de contrats:	Bon de commande.
Type de marché:	Contrat-cadre
Nombre de contrats envisagés:	4
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché:	1 ^e , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e trimestres
Budget indicatif pour la passation de marché:	7 200 €
Description de l'action :	Traductions pour le conseil d'administration
Objet des contrats envisagés :	n/a
Types de contrats :	Contrat-cadre « conférences et événements»
Type de marché :	Accord de services avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne
Nombre de contrats envisagés :	n/a
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	n/a
Budget indicatif pour la passation de marché :	70 000 €
Fiche projet 5.10.2	MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION- AGENTS DE LIAISON NATIONAUX
Objectifs :	Voir PTA 2016 page 65
Budget :	60 000 €
Description de l'action :	Activité de communication et de coopération
Objet des contrats envisagés :	Contrat-cadre « conférences & événements »
Types de contrats :	Missions
Type de marché :	Traductions
Nombre de contrats envisagés:	Contrat spécifique
Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché :	Remise en concurrence
Budget indicatif pour la passation de marché :	Max. 3
	1 ^e et 3 ^e trimestres
	60 000 €

ANNEXE III – DÉCISION DE FINANCEMENT

Fiche projet 5.10.3	MÉCANISME DE CONSULTATION ET DE COOPÉRATION - PLATE-FORME DES DROITS FONDAMENTAUX
Objectifs : Budget : Description de l'action : Objet des contrats envisagés : Types de contrats : Type de marché : Nombre de contrats envisagés : Calendrier indicatif pour le lancement de la procédure de passation de marché : Budget indicatif pour la passation de marché :	Voir PTA 2016 page 66 50 000 € (plus 20 000€ comme 3e priorité de budget) Activité de communication et de coopération Contrat-cadre « conférences & événements » marché spécifique Remise en concurrence Max. 3 1 ^e et 3 ^e trimestres 50 000 €

ANNEXE IV – POLITIQUE D'ÉVALUATION

Les activités d'évaluation visent à mesurer les performances et les réalisations des programmes, des projets, des activités ou de l'organisation sur la base d'une série de critères et d'indicateurs, afin de formuler des observations, des conclusions et des recommandations pour les futurs programmes ou visant à l'amélioration des projets en cours. Dans un contexte de pressions budgétaires, les parties prenantes internes et externes exigent de plus en plus de garanties de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, un plus haut degré d'efficacité et l'obtention de résultats tangibles. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), comme toute organisation du secteur public, est tenue de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact.

Les exigences relatives aux évaluations de la FRA sont définies dans de nombreux documents, y compris dans le règlement fondateur de la FRA, la feuille de route sur le suivi de l'approche commune sur les agences décentralisées de l'Union européenne, les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, etc.

Pour ce faire, la FRA a élaboré et adopté une **politique d'évaluation**. Axée sur les exigences concernant la conduite des activités d'évaluation, cette politique d'évaluation définit les principes, les processus et les outils d'évaluation utilisés à la FRA, décrit les différents types d'évaluation, constitue une source d'informations en ce qui concerne la façon de rendre compte des activités d'évaluation et comprend un aperçu de l'ensemble des activités d'évaluation menées par la FRA. Un **guide d'évaluation** a également été élaboré et adopté afin de compléter la politique d'évaluation. Celui-ci fournit des orientations étape par étape de la façon dont les différents types d'activités d'évaluation doivent être menées. Le guide fournit également des explications détaillées en ce qui concerne les responsabilités, la sélection des projets et les étapes à suivre lors de la conduite d'activités d'évaluation, y compris des modèles à utiliser lors de la conduite d'évaluations ex ante et ex post et le contenu détaillé de rapports d'évaluation externes. Sur la base de la politique et du guide d'évaluation, chaque année, un plan d'évaluation est élaboré. Celui-ci recense les projets pour lesquels des évaluations ex ante et ex post seront menées pendant l'année en cours.

Les activités d'évaluation sont axées sur les mesures au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé, comme prévu par le cadre de mesure des performances. Elles doivent être programmées et élaborées au début de chaque période de planification (c'est-à-dire chaque année ou tous les cinq ans). Selon le stade du cycle de vie du projet au cours duquel interviennent les activités d'évaluation, la FRA mène différents types d'évaluations :

- évaluations ex ante ;
- évaluations ex post ; et
- évaluations externes.

Les évaluations ex ante et ex post sont menées au niveau des projets à l'aide de modèles définis. Conformément à l'article 30, paragraphe 3, du règlement fondateur, « l'agence commande une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus au cours de ses cinq premières années de fonctionnement sur la base d'un mandat délivré par le conseil d'administration en accord avec la Commission ». Par ailleurs, l'article 30, paragraphe 4, dispose que « [l]e conseil d'administration, en accord avec la Commission, décide du calendrier et de la portée des évaluations externes ultérieures, qui sont réalisées périodiquement ». L'examen par les parties prenantes est une activité d'évaluation interne au niveau thématique et stratégique qui prend la forme d'une enquête visant à recueillir l'opinion des parties prenantes en ce qui concerne les activités menées par l'agence au cours d'une période donnée.

L'évaluation ex ante est une évaluation prospective des objectifs, des activités et de l'allocation des ressources d'un projet. Elle vise à mesurer l'adéquation des modalités d'une intervention avant sa mise en œuvre et ainsi évaluer si les objectifs et les ressources du projet sont conformes aux besoins d'intervention et s'ils sont susceptibles de contribuer à atteindre les cibles définies. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute proposition de programme, de projet ou d'activité occasionnant des dépenses budgétaires ou des changements au programme de travail, pour lesquels les dépenses totales estimées dépassent 5% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes¹, est soumise à une **évaluation ex ante**.

L'évaluation ex post (ou évaluation rétrospective) évalue la mesure dans laquelle les effets attendus d'un projet ont été atteints. Une évaluation ex post évalue une intervention selon certains critères d'évaluation ou questions d'évaluation sélectionnés en fonction des objectifs de l'évaluation et des enseignements qu'on espère tirer de sa mise en œuvre. Conformément aux exigences définies dans les modalités d'exécution du règlement financier de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, tout programme, projet ou activité, projets pilotes et actions préparatoires compris, dont les ressources mobilisées sur les dépenses estimées dépassent 10% de la moyenne des dépenses opérationnelles annuelles des trois années précédentes², est soumis à une évaluation intermédiaire et/ou à une **évaluation ex post** portant sur les ressources humaines et financières allouées et les résultats obtenus.

L'évaluation externe de l'agence implique l'évaluation de l'agence et de ses activités de base en ce qui concerne leur pertinence, leur cohérence, leur efficacité, leur efficience et leur valeur ajoutée européenne. Elle est conduite tous les cinq ans par un évaluateur externe indépendant. L'obligation d'évaluation externe figure dans le règlement fondateur de la FRA, comme précisé précédemment.

Les conclusions des évaluations de projet figureront dans l'annexe consacrée à l'évaluation du rapport d'activité annuel consolidé.

¹ La méthode de calcul : au début de chaque exercice (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les années N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le résultat est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'année N. Les modifications au budget sont prises en considération le cas échéant.

² La méthode de calcul : au début de chaque exercice (N), les montants des dépenses opérationnelles pour les années N-1, N-2 et N-3 sont additionnés. Le résultat est divisé par trois et le pourcentage est appliqué. Le montant obtenu correspond au seuil applicable à toutes les évaluations intermédiaires et/ou ex post pour l'année N. Les modifications au budget sont prises en considération le cas échéant.

ANNEXE IV – POLITIQUE D'ÉVALUATION

EX-ANTE EVALUATIONS		
Projet	Domaine thématique	Année de lancement
Grave exploitation de la main d'oeuvre– perspective des travailleurs migrants (SELEX II)	Immigration and intégration des migrants, visa et contrôle des frontières	2016
	Budget total estimé	Budget total estimé
	€650 000 (1 ^{ère} priorité budget total)	2016 - €65 000 (3 ^e priorité) 2017 - €650 000 (1 ^{ère} priorité)
Projet	Domaine thématique	Année de lancement
Manuel sur le droit en matière de non-discrimination	Discrimination	2016
	Budget total estimé	Budget total estimé
	€395 000	2016 – €40 000 2017 – €355 000
Projet	Domaine thématique	Fin de l'année
Sensibilisation aux droits fondamentaux	Projets ou activités couvrant tous les domaines de la MAF	2016
	Budget total	Budget total par année
	€550.00 000	2016 - €100.000 (1 ^{ère} priorité) and 350.000 (3 ^e priorité)
EX-POST EVALUATIONS		
Projet	Domaine thématique	Fin de l'année
Formes graves d'exploitation de la main d'oeuvre	Immigration et intégration des migrants, visa et contrôle des frontières	2015
	Total budget	Budget total par année
	€1 413 413,55	2013 - €1 141 395,30
		2014 - € 87 018,25 2015 - €185 000
Projet	Domaine thématique	Fin de l'année
Forum des droits fondamentaux³	Projets ou activités couvrant tous les domaines de la MAF	2016
	Budget total	Budget total par année
	€395 000 (1 ^{ère} priorité seulement)	2016 - €690 000

Les résultats des évaluations de projets seront reflétés dans le rapport d'activité annuel consolidé dans l'annexe d'évaluation correspondante.

³ Il y aura trois forum de droits fondamentaux en 2016 sur trois thèmes différents: la migration et la protection des réfugiés; les êtres humains dans l'ère numérique; et l'inclusion. Les trois projets seront évalués comme ne faisant qu'un.

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

1. Cadre de mesure des performances

Afin de satisfaire au mieux les besoins de ses parties prenantes, la FRA doit être capable de mettre en application les expériences et les meilleures pratiques. Elle doit lutter pour une amélioration continue afin de renforcer l'efficacité et l'impact de ses fonctions. Ce processus d'apprentissage repose sur la capacité de la FRA à effectuer ses activités de contrôle et d'évaluation. L'Agence a déjà introduit des indicateurs de projet décrivant les réalisations prévues de chaque projet (nombre de rapports, nombre de participants à chaque événement, etc.) afin de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme de travail annuel. Le contrôle des performances de la FRA sera mené conformément à un système de mesure des performances qui inclut un modèle logique (composé de réalisations, de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) et la liste des mesures de performances (indicateurs). Les indicateurs développés, aux niveaux du projet et de la société, font partie intégrante du cadre de mesure des performances de la FRA, qui est une structure pyramidale composée de cinq niveaux d'indicateurs définis: 1) réalisations, 2) résultats immédiats, 3) résultats intermédiaires, 4) résultats finaux et 5) impact organisationnel - partant du niveau du projet jusqu'aux indicateurs au niveau de la société.

Le cadre suit une chaîne logique où les résultats finaux déterminent quels résultats intermédiaires et ensuite immédiats nous chercherons à atteindre au cours de la vie de l'Agence. Le cadre fournit donc également une série d'indicateurs de performance que nous utiliserons pour vérifier si la FRA a atteint ses objectifs et fourni ses produits. Chaque résultat et réalisation est associé à une série d'indicateurs de performances (qualitatifs et quantitatifs) qui seront utilisés pour mesurer les performances de la FRA dans ce domaine. Le cadre de mesure des performances existant a servi de base aux travaux développés dans le cadre de l'évaluation externe de l'Agence. Le projet de cadre a été révisé conformément à la reconstruction de la logique d'intervention de la FRA réalisée par les évaluateurs externes et sera mis en œuvre (et des rapports seront établis) sur une base annuelle dans le cadre des activités de contrôle et d'évaluation de la FRA.

	Ressources	Réalisations	Résultats immédiats	Résultats intermédiaires	Impact à long terme
Capital humain, intellectuel, physique et économique	Collecte des données	Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	Des données pertinentes, récentes, accessibles et fiables, des conseils et des avis fondés sur des éléments de preuve sont fournis aux décideurs et aux parties prenantes.	Les preuves exercent une influence croissante sur l'élaboration de la politique	Les institutions, organismes et agences compétents respectent davantage les droits fondamentaux
		Formulation d'avis à l'intention des institutions de l'UE et des États membres		Les décideurs des gouvernements à tous les niveaux ont recours aux preuves dans le processus décisionnel	Les preuves sont utilisées dans la mise en œuvre des politiques
		Publication de rapports thématiques et de manuels		Les parties prenantes non gouvernementales compétentes ont recours aux preuves pour influencer les décisions	Des politiques efficaces sont conçues et mises en œuvre pour garantir les droits à tous
		Développement de méthodologies et de normes scientifiques pertinentes			
	Stratégie de communication ciblée, promotion du dialogue avec la société civile	Sensibilisation pour les parties prenantes	Des questions pertinentes émergentes relatives aux droits fondamentaux sont inscrites en tête des priorités de l'ordre du jour des parties prenantes	Les professionnels de premier plan reconnaissent leurs responsabilités en tant qu'agents des droits fondamentaux	Les institutions de défense des droits de l'homme continuent à garantir et favoriser la protection des droits fondamentaux
			Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles sélectionnées et les parties prenantes		
	Élaboration d'activités de mise en réseau avec les principaux acteurs institutionnels et non institutionnels	Les membres des réseaux (en particulier la société civile) améliorent leur capacité en matière de droits fondamentaux	Les organisations professionnelles communiquent des preuves sur les droits fondamentaux aux membres	Les titulaires des droits connaissent de mieux en mieux leurs droits et les exercent	

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
O1: Offre d'une assistance et d'une expertise aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 1 Mesure dans laquelle la FRA fournit des contributions à l'intention des acteurs institutionnels au niveau de l'UE et des États membres	I1 Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance	Comptage du nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance
O2: Formulation d'avis et d'autres conseils aux institutions de l'UE et aux États membres	CJ 2 Mesure dans laquelle la FRA fournit des réponses en temps opportun (et adéquates) aux demandes d'avis et d'autres conseils impliquant des activités de recherche et d'analyse	I2 Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées)	Nombre de demandes d'avis et d'autres conseils auxquelles il a été répondu / Nombre total de demandes d'avis et d'autres conseils reçues au cours d'une période donnée
O3: Développement de recherches, d'analyses et d'études, identification de bonnes pratiques	CJ 3 Mesure dans laquelle les recherches et les analyses de la FRA correspondent au champ d'activité de la FRA	I3 Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique]	Comptage du nombre de pays couverts par la collecte de données, les activités de recherche et d'analyse (par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique) au cours d'une période donnée
		I4 Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Comptage des documents publiés au cours d'une période donnée
O4: Publication de rapports et de manuels thématiques	CJ 4 Mesure dans laquelle la FRA produit des publications dans les domaines thématiques pertinents	I5 Nombre de publications produites par domaine thématique	Comptage des publications produites par domaine thématique au cours d'une période donnée
O5: Diffusion d'informations ciblées aux bonnes parties prenantes et au bon moment	CJ 5 Mesure dans laquelle la FRA diffuse des informations de façon adéquate et en temps opportun	I6 Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués	Comptage des instruments d'information distribués [par type d'événement, de domaine thématique, de zone géographique] au cours d'une période donnée
	CJ 6 Mesure dans laquelle les publications de la FRA sont adéquatement distribuées aux parties prenantes	I7 Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA	Comptage des parties prenantes recevant une copie (version papier ou électronique) des rapports [en l'ayant demandé ou non] [par type de partie prenante / de domaine thématique / et de rapport]
O6: Développement de méthodes et de normes pertinentes	JC 7 Mesure dans laquelle des méthodes et des normes pertinentes sont produites	I8 Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Comptage des documents publiés dont la finalité est de présenter les méthodes et les standards sur une période
O7: Développement de réseaux efficaces avec des partenaires clés et des réseaux de l'agence	JC 8 Mesure dans laquelle la FRA organise des réunions pertinentes avec ses parties prenantes clés	I9 Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés	Comptage du nombre de réunions au cours d'une période donnée [réparties par type de réunion, le type de domaine thématique et le type de profil du participant] au cours d'une période donnée

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Objectifs en relation avec les réalisations	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
	JC 9 Mesure dans laquelle les réseaux de la FRA sont attrayants pour les parties prenantes pertinentes	I10 Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau	Comptage du nombre de participants [par type de participant, par domaine thématique, par type de réseaux] au cours d'une période donnée
O8: Développement de matériel de sensibilisation	JC 10 Mesure dans laquelle la FRA produit du matériel de sensibilisation	I11 Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation	Comptez le nombre de documents produits au cours d'une période donnée

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT1: Production et/ou diffusion d'éléments probants basés sur des recommandations et des conclusions provenant de résultats de recherche, d'avis et d'autres conseils politiques à l'intention des décideurs et des parties prenantes clés.	CJ 11 Mesure dans laquelle la FRA fournit des recommandations basées sur des preuves fiables, de haute qualité et utiles	I12 Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: <ul style="list-style-type: none"> - fiables - de haute qualité - utiles 	Nombre de parties prenantes clés satisfaites de la pertinence, de la fiabilité, de l'utilité et de la qualité des preuves de la FRA / Nombre de parties prenantes clés recevant les réalisations de la FRA [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée
	CJ 12 Mesure dans laquelle des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse sont fournies au groupe cible prévu	I13 Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu	Nombre de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu / Nombre total d'experts et de parties prenantes clés touchés.
CT2: Améliorer la mise en réseau et développer des synergies efficaces au sein de l'UE et parmi les parties prenantes nationales et la société civile	CJ 13 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de connecter efficacement les parties prenantes / professionnels pertinents concernant les droits fondamentaux	I14 Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec la déclaration / Nombre total de parties prenantes interrogées
	CJ 14 Mesure dans laquelle les activités de mise en réseau de la FRA permettent de promouvoir efficacement les droits fondamentaux au niveau de l'UE ou des États membres	I15 Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation	Nombre de membres des réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau de la FRA sont utiles / nombre de membres des réseaux touchés

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Objectifs relatifs aux impacts à court terme	Critères de jugement	Indicateurs	Mesures
CT3: Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux parmi les organisations professionnelles et les parties prenantes sélectionnées	CJ 15 Mesure dans laquelle la FRA contribue à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	I16 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes clés en accord avec l'affirmation / nombre total de parties prenantes clés consultées
	CJ 16 Mesure dans laquelle les activités de communication de la FRA permettent efficacement de rendre les idées et les messages de l'agence en matière de droits fondamentaux accessibles à la société civile	I17 Proportion de parties prenantes qui est venu en contact avec la FRA à suite des activités de communication	Comptage des organisations ou des personnes qui sont entrés en contact avec la FRA en conséquence des activités de communication [par domaine thématique; par type d'organisation ou des personnes; par type d'activités de communication; par statut "connu / inconnu" pour l'agence] sur un échantillon représentatif au cours d'une période donnée
		I18 Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE.	Nombre de réalisations traduites dans toutes les langues / Nombre de réalisations produites
	I19 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA parviennent à garantir efficacement l'accessibilité / Nombre de parties prenantes ciblées par des activités de communication [par domaine thématique; par type de partie prenante] au cours d'une période donnée	
JC 17 Mesure dans laquelle FRA entreprend des activités de sensibilisation efficace	I20 Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias]	Nombre de lecteurs ou public atteint représentés par les médias ou les médias sociaux de rapports sur l'activité de FRA / nombre total de lecteurs potentiels ou public représentés par les médias ou les médias sociaux ciblés	

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
LT1: L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau de l'UE	CACA 18 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I21 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et recommandations de résultats de recherche et d'autres conseils de politique de la FRA sont directement utilisés pour l'élaboration de politiques / nombre de parties prenantes conclus qui ont bénéficié de l'opinion et des conseils de la FRA

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	CACA 19 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I22 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord pour dire qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	CACA 20 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	I23 Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		I24 Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	Nombre de parties prenantes du niveau de l'UE qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE / Nombre total de parties prenantes du niveau de l'UE touchées
		I25 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE	Conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les déclarations politiques de l'UE, la législation ou les documents relationnels
LT2: L'ensemble de données probantes de la FRA est utilisé pour le développement politique et juridique au niveau des États membres	CA 21 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques au niveau des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[pareil à I21] <i>I21 Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence</i>	Nombre de parties prenantes politiques pertinentes au niveau des États membres qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche, les avis ou d'autres conseils politiques ont influencé directement l'élaboration des politiques au niveau des États membres / Nombre de parties prenantes politiques qui ont bénéficié de l'avis ou des conseils de la FRA

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Objectifs en relation avec les impacts à long terme	Critères d'appréciation	Indicateurs	Mesures
	CA 22 Mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[pareil à I22] <i>I22 Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	Nombre de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait qu'en conséquence, les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche influencent les politiques et la législation des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 23 Mesure dans laquelle les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l' élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques des États membres d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence	[pareil à I23] <i>I23 Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et les conseils politiques de la FRA contribuent à l' <u>élaboration</u> de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées
		[pareil à I24] <i>I24 Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence</i>	Nombre de parties prenantes au niveau des États membres qui considèrent que les avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la <u>mise en œuvre</u> de la législation et des politiques des États membres / Nombre total de parties prenantes au niveau des États membres touchées
		[pareil à I25] <i>I25 Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE</i>	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou aux activités de la FRA dans les politiques et la législation des États membres

Objectifs aspirationnels	Critères de d'appréciation	Indicateurs	Mesure
AI1: La législation et les politiques de l'UE et des États membres contribuent à garantir le plein respect des droits fondamentaux	CA 24 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	I26 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres / Nombre de parties prenantes touchées

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

	CA 25 Mesure dans laquelle la série d'activités de la FRA a activement influencé la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux	I27 Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la <i>mise en œuvre</i> dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM	Nombre de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont activement contribué à la <i>mise en œuvre</i> dans la pratique des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'UE, b) au niveau des EM / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 26 Mesure dans laquelle la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits de chaque personne	I28 Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux	Proportion de parties prenantes qui considèrent que i) la législation et les politiques existantes garantissent efficacement les droits fondamentaux des titulaires de droits / Nombre de parties prenantes touchées
AI2: Les institutions, organes et agences pertinents de l'UE et des États membres et/ou la société civile respectent, protègent et favorisent de plus en plus les droits fondamentaux	CA 27 Mesure dans laquelle les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	I29 Proportion de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes qui considèrent que les institutions de l'UE et des États membres respectent, protègent et favorisent efficacement les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes touchées
	CA 28 Mesure dans laquelle les preuves fournies par la FRA ont influencé les travaux de parties prenantes non gouvernementales	I30 Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux	Nombre de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux / Nombre de parties prenantes non gouvernementales touchées
AI3: Une meilleure connaissance des questions relatives aux droits fondamentaux dans l'Union et une sensibilisation accrue à celles-ci favorisent le plein respect des droits fondamentaux	CA 29 Mesure dans laquelle les titulaires de droits sont conscients de leurs droits et les exercent	I31 Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux	Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon) qui sont conscientes de leurs droits fondamentaux ou conscientes de la Charte des DF / Nombre de personnes de la population générale (ou d'un échantillon)

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

PROJET	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à court terme)	INDICATEURS DE RÉSULTATS (résultats à moyen et long terme)
Formes graves d'exploitation de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres
Coopération inter-agences et autres activités dans les domaines des frontières, de l'immigration et de l'asile	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de publications produites par domaine thématique 	
Données biométriques dans les grandes bases de données TI relatives aux frontières, à l'immigration et à l'asile – préoccupations en termes de droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Inclusion sociale et participation des migrants à la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence
<p>Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « migration et protection des réfugiés »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas • Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias] • Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux • Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Autorités nationales de renseignement et de surveillance dans l'UE : garanties de protection des droits fondamentaux et voies de recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
<p>Forum des Droits Fondamentaux de FRA: thème « Les êtres humains à l'ère du numérique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas • Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias] • Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux • Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux
<p>Autres activités dans le domaine de «la société de l'information et notamment le respect de la vie privée et la protection des données personnelles»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre de publications produites par domaine thématique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Antisémitisme: collecte et analyse de données	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu
Groupe de travail sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation
Autres activités dans le domaine du «racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée»	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux
Programme pluriannuel sur les ROMS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Autres activés dans le domaine de l'«intégration des Roms»	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence
EU-MIDIS II	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu
Droits des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Manuel de droit européen en matière de non-discrimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu
<p>Vivre dans un autre État membre: obstacles à la pleine jouissance de leurs droits par les citoyens de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) 	
<p>Forum des droits fondamentaux de la FRA : thème « Inclusion »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas • Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias] • Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux • Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux
<p>Activités supplémentaires dans le domaine de la «non-discrimination»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Enfants et Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE
Pauvreté des enfants et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation
Manuel de droit européen en matière de droits des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Cartographie des exigences en matière d'âge minimum dans le respect des droits de l'enfant dans l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués 	
<p>Autres activités dans le domaine des «droits de l'enfant»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence
<p>Violence sexiste à l'égard des femmes: de l'enfance à l'âge adulte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Enquête relative aux droits fondamentaux – réalisation d'une enquête européenne sur les tendances en matière de droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence
<p>Manuel sur l'accès à la justice en Europe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion de parties prenantes qui est venu en contact avec la FRA à suite des activités de communication
<p>Réhabilitation et reconnaissance mutuelle - pratique concernant la législation de l'UE sur le transfèrement de personnes condamnées ou en attente de jugement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Améliorer l'accès à la justice pour les personnes vivant dans l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] 	
Le droit à l'interprétation et la traduction et le droit à l'information dans les procédures pénales dans l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de recherches [par type de tâche, par domaine thématique, par type de réalisation, par zone géographique] • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'UE et des États membres
Autres activités dans le domaine de «l'accès à la justice»	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de publications produites par domaine thématique • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Les droits d'accès à la justice des victimes de crimes – une analyse comparative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
<p>Autres activités dans le domaine des «Victimes de la criminalité»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de publications produites par domaine thématique • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
<p>Rapports Annuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE • Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Forum des droits fondamentaux de la FRA et autres conférences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas • Proportion de la couverture médiatique des activités de la FRA [par type de matériel de sensibilisation et de médias] • Proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que les travaux de la FRA ont influencé directement leurs travaux et leurs capacités à promouvoir les droits fondamentaux • Proportion des citoyens de l'UE qui savent ce qu'est la Charte des droits fondamentaux
<p>Coopérer avec les institutions, les agences et les autres organes de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau • Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils (c-à-d achevées) • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles • Proportion de parties prenantes et d'experts clés considérant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité provenant de la collecte de données et d'activités de recherche et d'analyse de la FRA sont fournies au groupe cible prévu • Proportion des parties prenantes politiques pertinentes qui considèrent que les conclusions et les recommandations de la FRA, les avis et d'autres conseils politiques sont utilisés directement pour l'élaboration des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'UE d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Proportion des parties prenantes du qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence • Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

Coopérer avec les parties prenantes des Etats membres de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de parties prenantes clés considérant que les preuves fournies par la FRA sont: fiables, de haute qualité, utiles
Communication et documentation en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	
Production et diffusion de produits de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de parties prenantes qui reçoivent des informations de la FRA 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE
Information sur les travaux de la FRA	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation 	
Sensibilisation aux droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'instruments d'information (prospectus, alertes, dépliants, etc.) distribués 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de réalisations [publications, avis, communications, etc.] traduites dans les 24 langues officielles de l'UE • Proportion des parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux • Proportion de parties prenantes qui considèrent que les activités de communication de la FRA leur rendent le travail de l'agence plus accessible que si ces activités n'existaient pas • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile
Contrôle et évaluation de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique) • Nombre de publications produites par domaine thématique • Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs) 	
Organes de l'Agence	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	

ANNEXE V – CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES ET INDICATEUR

<p>Mécanisme de consultation et de coopération – Agents de liaison nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à l'élaboration de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'Agence
<p>Mécanisme de consultation et de coopération – Plate-forme des droits fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de matériel et les outils produits en ce qui concerne les activités de sensibilisation • Nombre d'événements / réunions de constitution de réseau organisés • Nombre de parties prenantes ayant assisté à des activités de mise en réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile • Proportion des membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation

ANNEXE VI – REGISTRE DES RISQUES

Conformément aux normes de contrôle internes, l'Agence a effectué l'exercice annuel d'analyse des risques.

En tenant compte des processus existants, l'Agence a évalué ses risques potentiels sur la base de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cette évaluation est présentée dans un registre des risques dans lequel les informations suivantes ont été identifiées:

- le risque
- l'état critique
- les conséquences éventuelles
- la probabilité sur une échelle à trois niveaux (faible, moyenne, élevée)
- l'impact potentiel (au niveau des objectifs, des finances et de la réputation) sur une échelle à trois niveaux (limité, significatif ou grave)

À la suite de l'analyse des contrôles existants et dans les cas où le risque résiduel doit encore être réduit, des actions spécifiques ont été identifiées.

Typologie des risques

Les types de risques pour chaque processus sont classés dans les groupes suivants

E	Externe
11	Interne/planification, processus, systèmes
12	Interne/personnes, organisation
13	Interne/légalité, régularité
14	Interne/information de communication

La présente annexe est un extrait du registre des risques représentant les risques que la direction juge pertinents pour la mise en œuvre du programme de travail 2016 et qui seront atténués au moyen d'actions préventives spécifiques.

Détails du risque			Évaluation des risques				Gestion des risques			
Risque #	Type	Description des risques	Conséquences possibles	Probabilité de survenance	Impact potentiel			Risque résiduel [*]	Titulaire de l'action	Action (champ jaune) (Uniquement si les risques résiduels doivent toujours être évités/réduits/transférés après évaluation des contrôles existants)
					au niveau des objectifs	au niveau des finances	au niveau de la réputation			

Recherche et analyse

Risque #	Type	Description des risques	Conséquences possibles	Probabilité de survenance	au niveau des objectifs	au niveau des finances	au niveau de la réputation	Risque résiduel [*]	Titulaire de l'action	Action (champ jaune) (Uniquement si les risques résiduels doivent toujours être évités/réduits/transférés après évaluation des contrôles existants)
P6	E	Demande croissante de travail dans des domaines (par exemple la sécurité interne) dans lesquels des difficultés peuvent être rencontrées dans la réalisation de la recherche sur le travail sur le terrain en raison de la réticence de tiers à participer.	Les attentes irréalistes ou politiques des parties prenantes en ce qui concerne le contenu de la recherche ne sont pas satisfaites. Impact au niveau de la réputation.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Tous	Durant le processus de consultation du programme de travail annuel, les parties prenantes pertinentes, telles que les ALN, le CA, les membres, seront informées des risques potentiels et auront la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes et leur position. Les problèmes potentiels portés à l'attention de l'Agence seront débattus durant le processus d'approbation du programme de travail annuel.

ANNEXE VI – REGISTRE DES RISQUES

P11/ S4	E	En cas d'événements imprévus ayant pour conséquence que des demandes spécifiques soient adressées à l'Agence (contrôle ou collecte de données ainsi que des documents de position spécifiques ou des besoins de communication), réaction lente en raison de la non-disponibilité des ressources	Réaction lente. Critique de la part des parties prenantes et des institutions. Mauvais résultats	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Départements de l'égalité des chances et des droits des citoyens; des libertés et de la justice; des ressources humaines et de la planification, de l'administration et de la communication et de la sensibilisation	Évaluer les mesures visant à accroître la flexibilité dans la réallocation des ressources. Y compris la possibilité d'avoir une capacité de recrutement pour des projets à court terme ou des contrats de consultation à court terme (moins d'un an).
------------	---	---	--	------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------	--	--

Gestion des ressources humaines

HR10	E	Impact sur l'Agence à la suite de l'approche de la CE demandant les réductions de 5 % du tableau des effectifs et de 5 % supplémentaires pour le pool de redéploiement.	Capacité d'opération réduite dans certains domaines.	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Départements des ressources humaines et de la planification	Évaluer des solutions possibles pour l'allocation de ressources supplémentaires.
------	---	---	--	------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------	---	--

Gestion et planification

M11	I1	Défis dans la mesure de l'impact des éléments livrables de l'Agence.	Les résultats ne sont pas évalués par rapport à toutes les mesures de performance	Moyenne 2	Significatif 2	Limité 1	Significatif 2	Moyen 4	Départements des ressources humaines et de la planification	Renforcer les évaluations des projets et l'application opérationnelle du cadre de performance.
-----	----	--	---	------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------	----------------	---	--